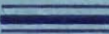
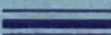


Paul DESJARDINS, S. J.

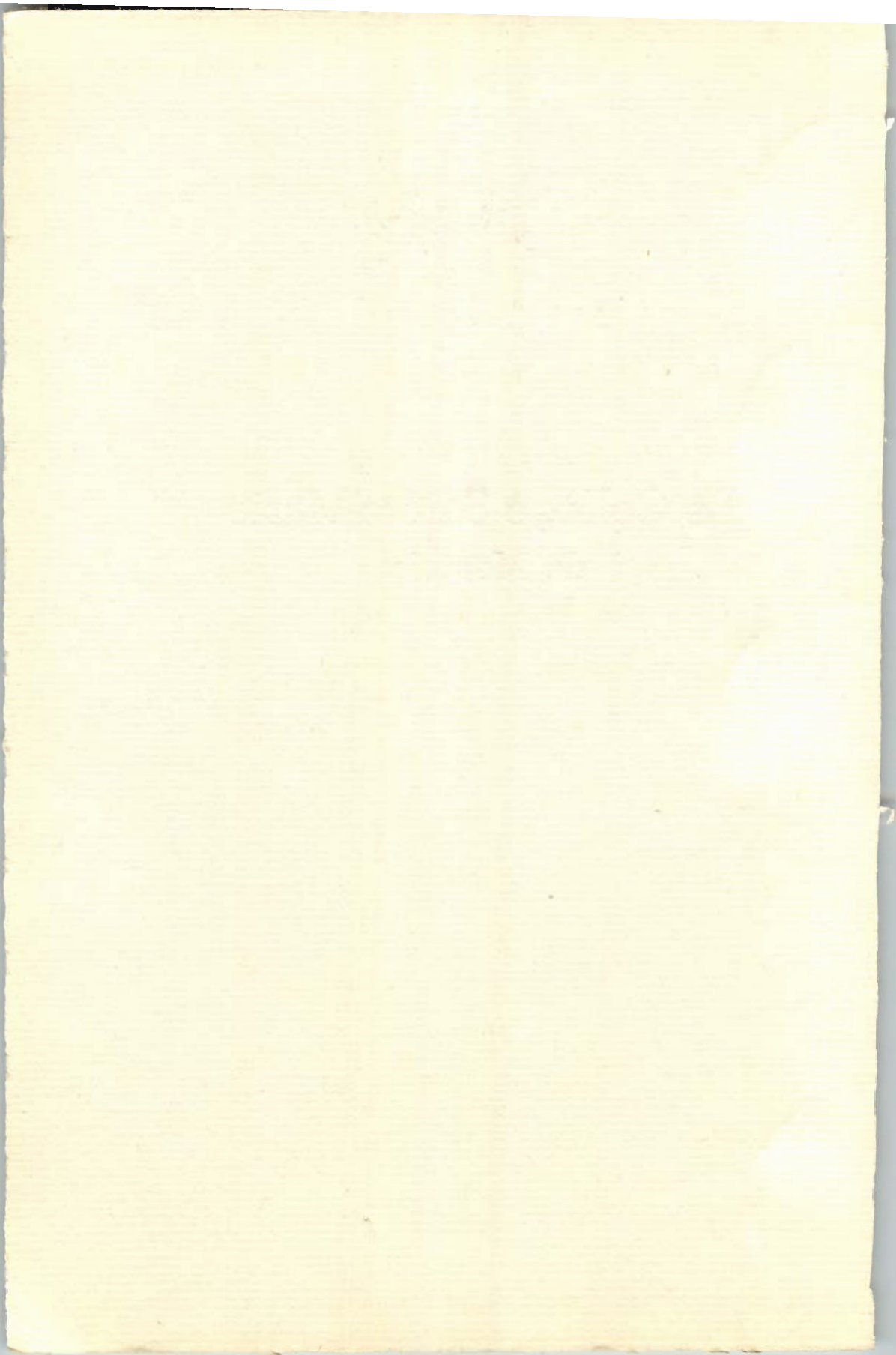
# Le Collège Sainte-Marie de Montréal

La Fondation   
 Le Fondateur



MONTRÉAL  
COLLÈGE SAINTE-MARIE  
1180, rue Bleury  
—  
1940

Le Collège Sainte-Marie  
de Montréal



Paul DESJARDINS, S. J.

# Le Collège Sainte-Marie de Montréal

La Fondation   
 Le Fondateur



MONTRÉAL  
COLLÈGE SAINTE-MARIE  
1180, rue Bleury  
—  
1940

Imprimi potest: E. Papillon, S. J.,  
Provincial, 27 mars 1940. Nihil  
obstat: Léon Bouvier, S.J., Cens.  
dioc., 26 mars 1940. Impri-  
matur: J.-C. Chaumont, P. A.,  
Vicaire général, 1<sup>er</sup> avril 1940.

## Projet d'un collège de Jésuites à Montréal

sous le Régime français

**L**ES Pères de la Compagnie de Jésus avaient desservi le poste de Montréal pendant quinze ans, depuis la fondation en 1642 jusqu'au 2 août 1657. A cette date, le P. Claude Pijart se démettait de la desserte de cette mission, dont il assurait le service depuis 1650, entre les mains de M. Gabriel Souart, sulpicien. Les Jésuites cessèrent alors d'avoir à Montréal un poste permanent.

Le 22 août 1692, ils s'y établissaient de nouveau avec l'autorisation de Mgr de Saint-Vallier. « Ayant reçu les lettres-patentes du Roi, accordées aux Pères de la Compagnie de Jésus, par lesquelles Sa Majesté leur donne pouvoir de s'établir dans toutes les îles et terres fermes de l'Amérique septentrionale et méridionale, où bon leur semblera, pour y exercer leurs fonctions selon leurs privilèges sans qu'ils puissent être troublés de quelque façon et manière que ce soit, et considérant les grands travaux qu'ils prennent pour gagner à Jésus-Christ les peuples de ces contrées, comme il est déclaré par les dites patentes de Sa Majesté, ce que nous reconnaissons par notre propre expérience, nous donnons volontiers et avec plaisir

notre consentement et approbation à leur établissement dans la ville de Montréal, de notre diocèse, avec un plein pouvoir d'exercer leurs fonctions. »

C'est sur l'emplacement actuel du Palais de Justice et du Champ de Mars que les Jésuites établirent leur résidence et leur chapelle. Leur ministère s'exerçait surtout auprès des indigènes de passage à Montréal. Ils avaient cependant une congrégation de la Très Sainte Vierge pour les hommes de Ville-Marie. Ils tentèrent aussi de réaliser dès 1693 le projet d'un collège.

Le peu que nous savons de ce collège nous est surtout fourni par deux lettres du P. Claude Chauchetière, qui résida plusieurs années à Montréal. Ces lettres furent retrouvées en 1881 et communiquées au collège Sainte-Marie, avec d'autres documents du même Père, par le P. Félix Martin, qui écrit en juillet 1881 : « Un de nos Pères du Midi dont vous avez peut-être occasion de lire les ouvrages, le P. Cros, a eu l'heureuse fortune de trouver des documents de l'ancienne Compagnie, d'un haut intérêt. J'ai pu obtenir qu'il me confiât ceux qui regardent le Canada, pour les examiner, et je me suis décidé, dans l'intérêt de la mission, à les copier en grande partie. Ces documents sont du P. Chauchetière, de la province de Guienne... C'est par lui que nous savons qu'il y avait eu un commencement de collège à Montréal... Quant au mérite de ces pièces elles ont celui de la vertu, de la candeur, du zèle, de la droiture d'âme, de la sincérité, mais il n'y faut pas chercher le mérite littéraire même à son moindre degré, quoique l'auteur ait été professeur de rhétorique, et qu'on fût aux jours de la grande époque. Ce qui dépasse toutes les limites, c'est l'absence d'orthographe et de toute ponctuation, même la plus élé-

mentaire... mais en revanche il est édifiant et offre des curieux détails à recueillir... »

Disons à l'excuse du P. Chauchetière qu'on pouvait peut-être, à la grande époque, ignorer l'orthographe française, et cependant être bon professeur de rhétorique, classe qui s'enseignait en latin, et venons à ses lettres.

Le 7 août 1694, il écrit à son frère Jean, jésuite comme lui, et résidant à Limoges : « Mon occupation sera cette année comme l'an passé, c'est à dire d'estre prorégent de Villemarie avec 12 ou 15 écoliers, et j'enseigne les mathématiques à certains jeunes gens officiers des troupes... L'ordre de notre collège est d'entrer à 9 h. et la messe se dit à dix; le soir, j'entre à 3 h. et à 4 heures je fais la mathématique jusqu'à cinq... Je ne scay ce que je deviendrai. Comme notre collège de Villemarie n'est pas fondé (et, par *fondé*, il entend pourvu d'une rente assurant le logement et l'entretien du personnel), on n'est pas d'avis d'y entretenir davantage un régent. Nous enseignons néanmoins et je me prépare à continuer ma mathématique. J'ai deux ou trois de mes disciples sur les vaisseaux et j'en ay un qui est sous-pilote dans un navire du Roy. Cependant notre révérend père supérieur me dit de me tenir toujours prêt à aller aux Iroquois si la paix se fait, ou pour aller à la baie d'Hudson... »

La seconde lettre est adressée au P. Juheneau, à Bordeaux, à la date du 20 septembre 1694 : « Je suis icy comme l'oyseau sur la branche pour prendre mon vol au premier jour. Il s'en est peu fallu que je n'aye esté à la baie d'Hudson, où le dernier aumosnier a été tué par un malheureux français emporté de colère. On m'avait aussi destiné à monter à Missilimakinax



prendre conduite de la mission des Hurons. Enfin je suis demeuré icy où nous avons une *espèce de collège* qui n'est point fondé, mais je crois que ces MM. de Villemarie ne l'auront pas longtemps s'ils ne le fondent, à couse que les revenus de nostre mission sont fort petits. J'ay des écholiers qui sont bons cinquiesmes, mais j'en ay d'autres qui ont la barbe au menton, auxquels j'apprends la marine et les fortifications et autres choses de mathématiques. J'ay un de mes écholiers qui est pilote dans le navire qui va au nord... Nous sommes icy fort mal logés pour les bastiments, mais fort bien pour la veue, à un arpent de terre hors de la ville. Notre église est éloignée d'un demy arpent de nous. Le jardin est entre deux, et pour y aller il faut être exposé à la pluye, au vent et à la neige, parce que nous n'avons pas de quoy nous bastir. Nous ne demandons à nostre Révérend Père Supérieur qu'un petit bastiment de vingt pieds au bout de nostre église mais il n'a pas de quoy nous contenter. Mon sort ordinaire a esté de me trouver toujours en de nouveaux établissements et quelquefois il a fallu que je fisse ma maison moy-mesme. Dieu veuille m'en donner une bonne dans le Ciel. Il me semble avec tout cela qu'il n'y a que trois jours que je suis en Canada parce que souvent on n'a pas le temps de s'ennuyer... »

A part la mathématique, la marine et les fortifications, destinées aux élèves portant barbe au menton, qu'enseignait-on dans cette espèce de collège ?

La seule appellation de *bons cinquiesmes* dont le P. Chauchetière qualifie ses douze ou quinze *écholiers*, laisse entendre déjà que c'était bien des débuts du cours classique et qu'on en était même à la seconde année.

D'autre part, une réponse de Mgr de Saint-Vallier donnée au cours de la visite pastorale, en date du 21 mai 1694, montre qu'il ne pouvait s'agir d'une école primaire, le droit d'établir des petites écoles et d'en avoir la conduite étant réservé au curé. « Les religieux, répond l'évêque au curé de Montréal, ne doivent point penser à faire l'école, et M. le Curé la fera faire par des ecclésiastiques ou par des maîtres d'école, comme il voudra, et en aura la conduite, conformément à l'article 27 du clergé qui dit que : « Nuls religieux ne peuvent tenir école pour les séculiers dans leurs couvents <sup>1</sup>... »

Le Supérieur des Sulpiciens à Paris, consulté sur l'opportunité de modifier quelque peu les programmes des petites écoles de Montréal, répondait de son côté, le 12 mai 1695, à M. Dollier de Casson : « On vous mandera s'il y a quelque chose à changer pour les petites écoles dont vous avez chargé M. Chaigneau. Je ne crois pas que vous ayez dessein de lui faire enseigner le latin car, étant si proche du collège des Jésuites (pas celui de Québec, évidemment), il serait difficile qu'ils n'en eussent quelque peine, y ayant bien l'apparence qu'ils l'enseignent <sup>2</sup>. »

C'était donc bien le latin qu'on enseignait à la résidence des Jésuites. Mais l'espèce de collège de 1694 offrait de bien minces garanties de survie, privé qu'il était de tout revenu et n'ayant, semble-t-il, pour tout personnel, qu'un seul professeur, bien logé pour la veue sans doute, mais fort mal pour les *bastiments*, et exposé de plus, comme l'*oyseau sur la branche*, à prendre son vol vers l'une ou l'autre mission.

1. Gosselin, *l'Instruction au Canada*, 1911, p. 85.

2. Gosselin, *op. cit.*, p. 84.

De fait, le P. Chauchetière quitta bientôt Montréal et les cours furent indéfiniment suspendus. Il y eut bien, vers 1727, une tentative de reprendre l'oeuvre de 1694. Vers le mois de mars, des citoyens de Montréal envoyèrent au gouverneur, le marquis de Beauharnois, une pétition pour obtenir la construction, dans leur ville, d'un collège qu'ils voulaient confier aux Jésuites. « Tout ce qu'il y a, écrivaient-ils, dans l'étendue du gouvernement de la ville de Montréal, d'officiers de Guerre et de Justice, de Bourgeois et d'habitans, touchez très sensiblement de l'ignorance et de l'oïveté de leurs enfans, qui donnent occasion aux désordres qui les font gémir, ont recours à vous pour vous supplier très humblement et très instamment de secourir leurs bonnes intentions, en leur procurant ce qu'il y a de plus capable de maintenir la jeunesse dans l'ordre, et de luy inspirer les sentimens de soumission nécessaires pour rendre leurs enfans de bons serviteurs du Roy, en même temps qu'ils les rendront bons serviteurs de Dieu.

« L'expérience convaint tous les jours que le moïen le plus efficace pour cela, c'est la fondation d'un collège où la jeunesse soit élevée depuis la plus tendre enfance jusqu'à un âge plus mûr, qui les mette en état de prendre le parti le plus convenable à leurs dispositions naturelles, à leur condition et encore plus à leur salut éternel.

« Il n'est pas nécessaire, Mgr, de vous exposer plus au long les raisons qui peuvent, et nous osons même dire, qui doivent vous engager à entrer dans nos vues et à employer tout le poids de votre autorité pour les faire réussir. Vous en scavez plus par vous-même là dessus que nous ne pourrions vous en représenter, et nous recevons tous les jours tant de marques de votre

bonté, que nous ne pouvons pas douter que vous n'approuviés nos sentimens et que vous ne soyés très porté à nous satisfaire en ce point.

« Nous sommes même très persuadé que vous trouverés bon que nous vous témoignions l'inclination très juste que nous avons de confier l'éducation de nos enfants aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, qui ont déjà un petit établissement en cette ville, par ce que vous connoissés encore mieux que nous les talens particuliers que Dieu leur a donnés, et qui sont connus partout, et singulièrement en France, ce qui attire dans leur collège toute la jeunesse la plus florissante et la plus distinguée du Royaume.

« Vous applaudirez donc sans doute à notre dessein, Mgr, et bien loin de nous donner occasion de ralentir notre zèle, nous sommes convaincus que vous l'exciterés encore davantage.

« Mais que pouvons-nous faire de nous-mêmes, Mgr, si votre grand crédit auprès de Sa Majesté ne vient à notre secours ? Les fonds que les Révérends Pères Jésuites nous demandent pour un établissement si utile nous paraissent à la vérité très modiques. Mais quelque modiques qu'ils soient, vous savez assez combien peu nous sommes en état de les fournir par nous-mêmes... etc. <sup>3</sup>. »

Le gouverneur, M. de Beauharnois, accueillit favorablement cette requête et la transmet au ministre des Colonies, M. de Maurepas, en l'accompagnant de la lettre suivante en date du 28 octobre 1727 : « J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une requête qui

3. Archives des Colonies, Correspondance générale du Canada, vol. 49. (Note du P. de Rochemonteix : « Cette requête, qui ne portait aucune date, se trouvait entre deux lettres, l'une du 9 mars 1727 et l'autre du 17 avril 1727. »)

m'a été présentée par tous MM. les officiers de Montréal, auxquels tous les autres corps de ce gouvernement se sont joints, avec un projet pour l'établissement d'un collège des Jésuites dans la dite ville. Vous verrez, monseigneur, dans le mémoire des Révérends Pères, l'utilité et la nécessité de cet établissement et les moyens que l'on propose <sup>4</sup>... »

Le 18 mai 1728, M. de Maurepas transmettait sa réponse à l'intendant Dupuy : « Le projet concernant l'établissement d'un collège à Montréal m'a été envoyé. — Je pense comme vous qu'il n'y a point de nécessité de le faire, d'ailleurs les conditions ne conviennent point et il ne faut pas y penser pour le présent... »

L'intendant Dupuy s'était donc opposé au projet et avait fait parvenir au ministre des Colonies un contre-mémoire pour détruire l'effet du mémoire des Jésuites. Malgré l'approbation donnée au projet par le gouverneur de Beauharnois, il avait obtenu gain de cause.

Une nouvelle démarche fut tentée en 1731, comme en fait foi une lettre du 6 octobre, envoyée par MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre de Maurepas : « Les Pères Jésuites doivent vous faire une proposition sur l'employ de 1500 livres restant des 3000 livres que vous avez retranchés aux frères Charons, pour un collège à Montréal composé de deux régents, et pour l'augmentation d'un Régent à Québec...

« Si vous vous déterminez, Mgr, à destiner cette somme pour un collège, elle conviendrait mieux aux Jésuites qui sont dans l'usage d'élever les jeunes gens. Ces Régents sont fort souhaitez par tous les Pères de

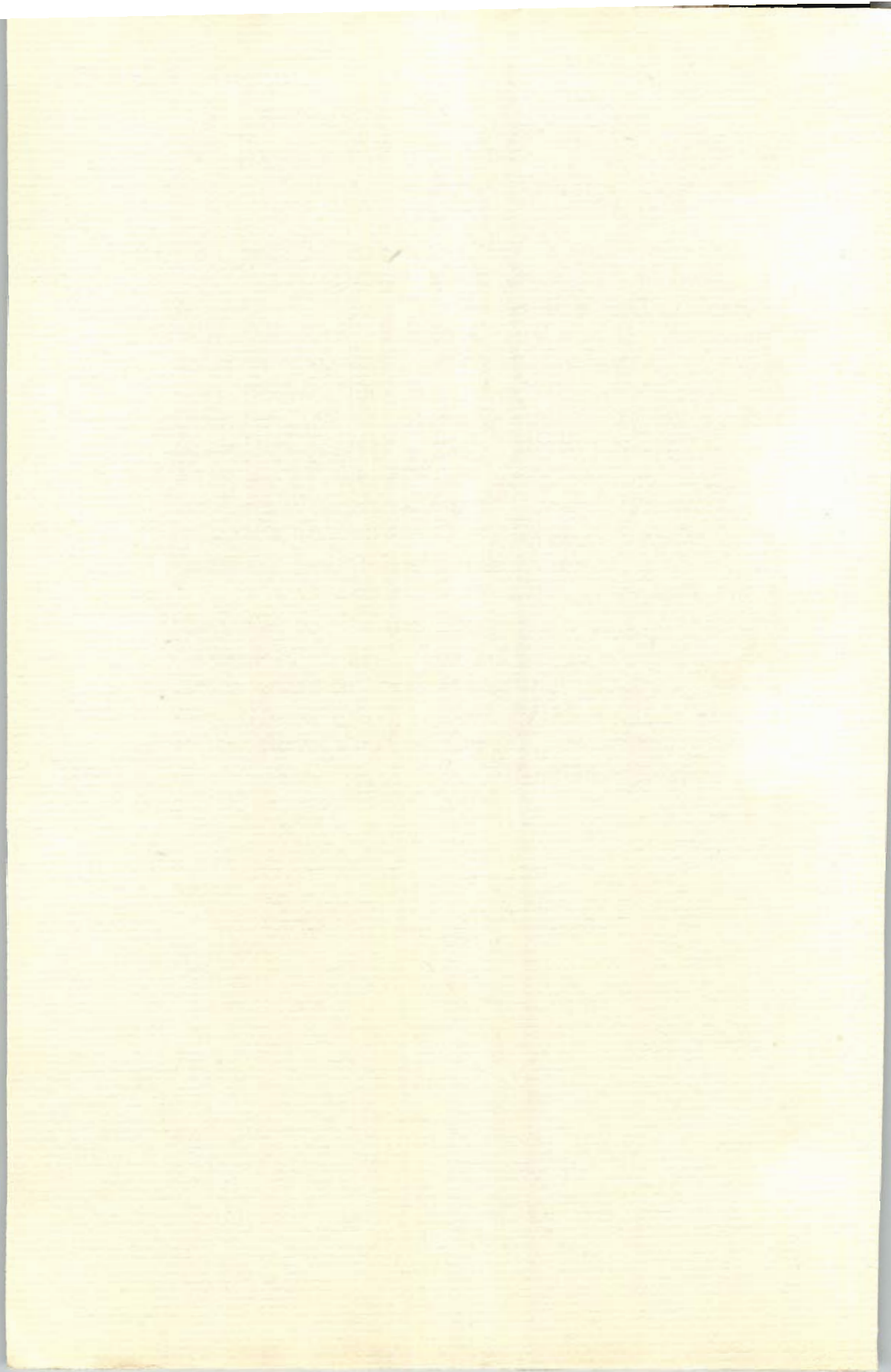
---

4. Pour cette citation, de même que pour les citations qui suivent, voir la note précédente.

famille de Montréal, dont les facultés sont trop modiques pour leur permettre d'envoyer leurs enfants étudier à Québec... »

Ce nouveau projet n'obtint pas plus de succès que le précédent. Montréal devra attendre son collègue jusqu'en 1773. Mais ce ne sont pas les Jésuites qui l'ouvriront. Depuis que le Canada était passé aux mains de l'Angleterre, ils avaient cessé de se recruter. Le temps n'était plus pour eux aux fondations nouvelles. De plus, cette même année 1773 marquait pour les Jésuites la plus pénible épreuve qui puisse frapper un ordre religieux. Sous la pression concertée des cours d'Europe, le Pape Clément XIV avait cru devoir céder et supprimait la Compagnie de Jésus. Les vingt mille membres qu'elle comptait alors se dispersèrent dans un suprême acte d'obéissance.

Les Messieurs de Saint-Sulpice avaient, en 1767, jeté les bases d'un collège au village de la Longue-Pointe. En 1773, ils l'installèrent à Montréal même, dans le château de Vaudreuil. Il n'y avait plus à craindre, comme en 1695, que les Pères Jésuites « n'en eussent quelque peine ».





MONSEIGNEUR IGNACE BOURGET  
l'âme de la fondation du collège Sainte-Marie

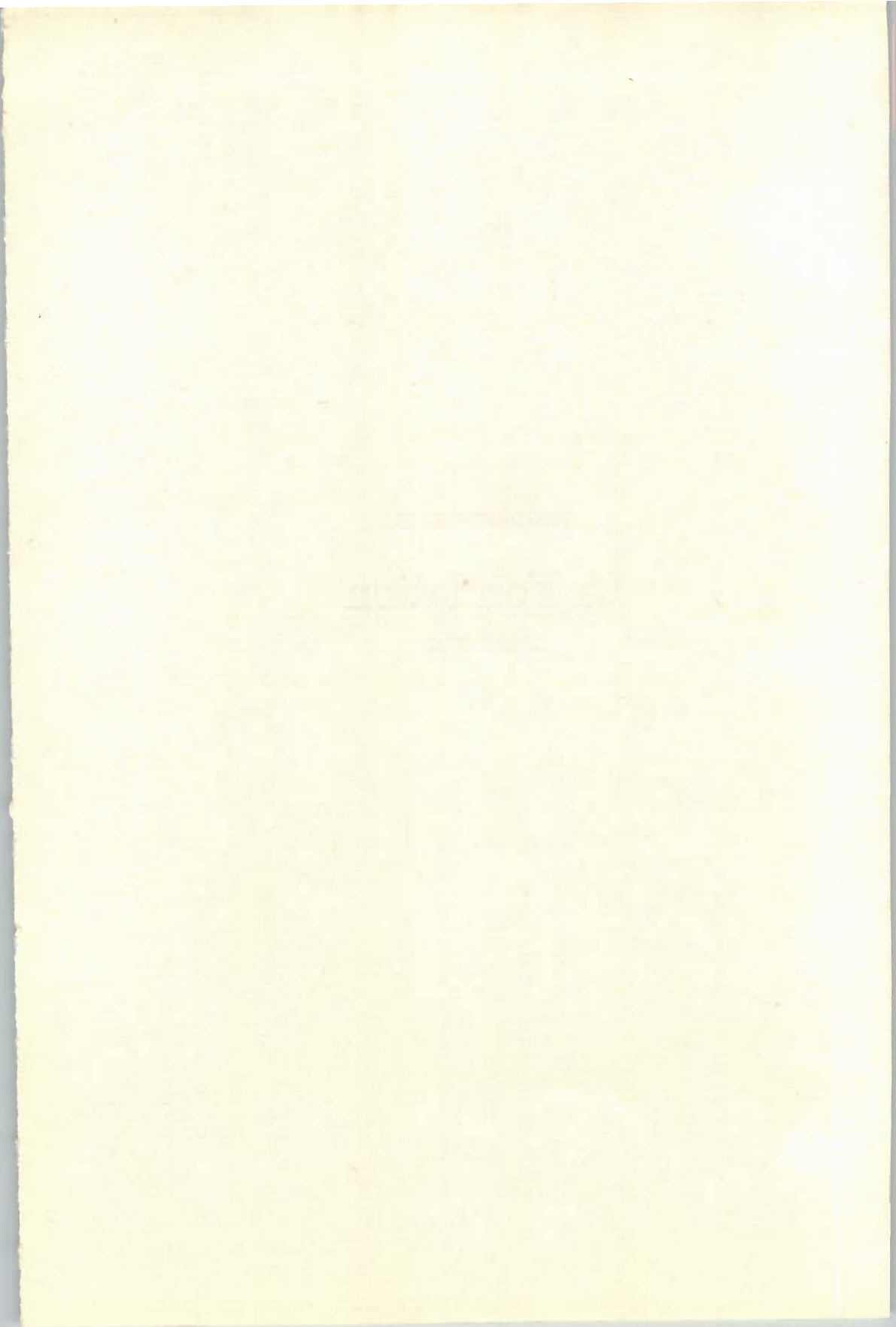




PREMIÈRE PARTIE

# La Fondation

1842 à 1857



## Travaux d'approche

1842 à 1848

PLUS de cinquante ans s'étaient écoulés depuis la mort, en 1791, du P. Bernard Well, le dernier survivant de l'ancienne Compagnie à Montréal, quand les Jésuites y reparurent le 31 mai 1842<sup>1</sup>.

Ils répondaient à l'appel pressant que leur avait adressé, le 2 juillet 1841, au cours de son voyage à Rome, le nouvel évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget.

Cet *Appel aux Jésuites* a été maintes fois publié. Le P. Édouard Lecompte le cite en entier dans son

---

1. Le P. Bernard Well mourut le 17 mars. Quelques jours après, le P. Joseph Casot, dernier survivant des Jésuites à Québec, vint à Montréal régler les affaires de la résidence, et distribua de larges aumônes. La *Gazette de Montréal* signalait son passage dans l'article suivant, en date du 7 avril 1791 :

« Le R. P. Casot, procureur des Jésuites de cette Province, est arrivé dernièrement à la résidence de cette ville, après la mort de son confrère le P. Well. La manière noble et généreuse avec laquelle il a procédé à l'inventaire des argents et effets de cette maison est digne des plus grands éloges et mérite d'être consignée dans les fastes de la bienfaisance.

« Il a fait distribuer le bled qu'il a trouvé, par cinquante et cent minots, aux Hôpitaux et autres pauvres indigents; il a fait des dons surprenants en argent, de deux, trois, quatre et même jusqu'à dix mille livres, enfin il a tendu une main secourable à ceux que la honte retient, et il l'a toujours eue ouverte pour les pauvres de la dernière classe, dont il a été heureusement obsédé jusqu'à hier, jour de son départ: pas un seul n'est sorti de chez lui sans éprouver les effets de sa charité et de son désintéressement.

« Puissent de tels hommes servir longtemps de modèles à leurs semblables; ils seront toujours chers à l'humanité.

« La modestie du Révérend Père souffrira certainement de cet éloge justement mérité; mais c'est un hommage et un tribut de reconnaissance que les citoyens de cette ville lui doivent pour le grand bien qu'il y a fait pendant son court séjour. »

ouvrage, *les Jésuites du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle*. Il l'appelle même la *Magna Charta* de la nouvelle Compagnie de Jésus au Canada.

De ce document, nous ne retiendrons ici que le passage où Sa Grandeur, énumérant les motifs qui doivent déterminer les Jésuites à revenir dans son diocèse, leur donne l'assurance suivante : « Ils y trouveront une jeunesse ardente qui saura, par son application à l'étude, dédommager ses maîtres des sacrifices qu'il leur aura fallu faire pour venir répandre les bienfaits de l'éducation dans cette partie du nouveau monde... » C'était une invitation bien directe à la fondation d'un collège; c'est, peut-on dire, l'origine *in votis* du Collège Sainte-Marie.

Trois ans plus tôt, en 1839, un jésuite, le P. Pierre Chazelle, missionnaire aux États-Unis depuis 1830, et qui dirigeait alors un collège dans le Kentucky, fut invité à prêcher à Montréal la première retraite sacerdotale. Le supérieur de Saint-Sulpice, M. Quiblier, chargé de trouver le prédicateur pour cette retraite, avait porté son choix sur son ancien professeur de rhétorique à Montbrison. Pendant son séjour à Montréal, le P. Chazelle fut pressenti sur la possibilité de l'établissement, en cette ville, d'un collège dirigé par les Jésuites. Il consentit à s'entremettre auprès du Général de la Compagnie de Jésus et profita d'un voyage qu'il fit en Europe, quelques mois plus tard, pour se rendre à Rome. Il s'y trouvait en 1841, au moment où Mgr Bourget y arriva. L'évêque trouva en lui un ardent avocat de sa cause.

Le P. Jean Roothan, Général de la Compagnie de Jésus, accéda à la demande de Mgr Bourget et confia au P. Chazelle le soin de recruter en France les premiers

ouvriers. Le choix fut facile. Depuis plus d'un an, un groupe de missionnaires était désigné pour la fondation d'une mission à Madagascar. Ils avaient été sur le point de partir, quand, au dernier moment, des événements imprévus avaient empêché la réalisation immédiate de leur projet. Le Canada fut substitué à Madagascar et, le 22 avril 1842, le P. Chazelle fut officiellement nommé supérieur de la nouvelle mission.

Sans retard, dès le 24 avril, le groupe de missionnaires, composé de six prêtres et de trois frères coadjuteurs, embarque à destination du Canada. Le P. Chazelle a même adjoint au groupe quelques prêtres séculiers qu'il destine à compléter le personnel de son collègue<sup>2</sup>. Dans son idée, en effet, c'est avant tout un collègue qu'il vient fonder; de toutes les demandes de Mgr Bourget, celle-là surtout semble avoir fixé son attention. Le 31 mai, quelques-uns des Pères arrivent à Montréal et se retirent à l'évêché, qui se dressait alors rue Sainte-Catherine, près Saint-Denis. « Nous avons été logés, écrit le P. Remi Tellier, l'un des arrivants, à la maison de Monseigneur, dans un appartement séparé, ancien dortoir des séminaristes, et pendant le mois de juin, ce fut le pied-à-terre où nous nous retirions, dans l'intervalle de nos courses apostoliques<sup>3</sup>. »

Un collègue fut tout de suite offert aux Pères, mais c'était à Chambly. M. l'abbé Mignault, curé de ce village, en avait déjà jeté les fondements et se cherchait des auxiliaires. Le P. Chazelle, qui avait peut-

---

2. Les six prêtres de la Compagnie de Jésus étaient : le P. Pierre Chazelle, supérieur, le P. Félix Martin, le P. Paul Luiset, le P. Dominique Duranquet, le P. Joseph Hanipaux et le P. Remi Tellier; les trois frères coadjuteurs : le F. Joseph Jennessaux, le F. Pierre Tupin et le F. Emmanuel Brenans. Les prêtres séculiers : MM. les abbés Louis Goué, Raphaël Neyron et Joseph-François Pigrod, du diocèse de Lyon; Casimir Mouret, du diocèse de Montpellier.

3. *Lettres des Nouvelles Missions du Canada*, t. I<sup>er</sup>, p. 51.

être confondu collègue à Montréal et collègue dans le diocèse de Montréal, fut quelque peu surpris de l'offre. Il se rendit tout de même sur place, le 5 juin, pour juger des avantages et des désavantages de la proposition. En compagnie du curé fondateur, il visita l'établissement et s'enquit auprès de lui de tous les détails. Quelques jours plus tard il communique ses impressions au Provincial de Paris: l'administration resterait entre des mains étrangères; l'édifice et les appartements ont besoin de réparations et de changements, une assez forte dépense serait nécessaire immédiatement; les dettes ne sont pas bien connues; la pension est beaucoup trop faible, quinze livres par an (environ \$60.00); il y a déficit chaque année et impossibilité d'élever le prix de la pension assez pour contrebalancer les dépenses; l'emplacement n'est pas avantageux, les communications sont difficiles à certaines époques de l'année; sous le rapport des études et du nombre des élèves, la décadence de l'établissement ne fait qu'augmenter depuis quelques années; l'opinion générale est que le collège ne peut être pris par qui que ce soit et surtout par les Jésuites. « Voilà, mon R. P., conclut-il, les raisons *contre*; les raisons *pour*, je les ai cherchées et je les cherche encore. »

Le 11 juin, c'est à l'évêque qu'il donne par écrit «le résultat de ses réflexions». Nous citons le préambule de cette lettre; le caractère du P. Chazelle s'y révèle tout entier :

«J'ai dû réfléchir sur les circonstances graves où la Providence et Votre Grandeur nous ont placés. Voici le résultat de mes réflexions. J'espère que la grâce aura suppléé à ce qui me manque naturellement. Dans ce que je vais vous dire, il y aura des

choses essentielles et pour lesquelles ma conviction est entière.

« Votre Grandeur me pardonnera une concision qui peut rendre ma pensée obscure, faible, ou lui donner l'apparence d'une décision. Le temps me force à cela. D'ailleurs, plusieurs choses ont déjà été dites et expliquées; les autres, Votre Grandeur les comprendra sans peine. Puis, si cela est nécessaire, je donnerai les détails et les développements qu'on désirera.

« Monseigneur, la lettre qu'a reçue votre vicaire général lui a fait sentir, comme à moi, la nécessité de déterminer d'avance, clairement et irrévocablement, sauf les cas extraordinaires, tout ce qui a rapport aux missions ou oeuvres quelconques. Sans cela il y aurait dans les promesses faites et dans les projets, contradiction, impossibilité.

« Le collègue : c'est l'oeuvre principale de la Compagnie, celle pour laquelle nous venons ici. Nous ne devons pas le perdre de vue.

« Chambly était promis. Mais nous ne pouvons nous charger de cet établissement. L'acte d'incorporation ne peut être changé. Cette raison seule suffit : il y en a d'autres. »

Le destinataire de cette lettre dut trouver, en effet, qu'il y avait au moins « apparence de décision », et, quant à la pensée, il faut reconnaître qu'elle n'était ni obscure, ni faible dans son expression.

Au début de juillet, les Pères s'installaient à la cure de Laprairie devenue vacante par la nomination de son curé, M. Power, au siège épiscopal de Toronto, récemment créé. Avant même qu'ils y arrivent, l'idée



est lancée de la fondation d'un collège dans cette localité. Le 4 juillet, les *Mélanges religieux*, journal de l'évêché de Montréal, publie sur les Jésuites un article louangeur jusqu'à l'excès, où l'on lit entre autres choses : « Les RR. PP. Jésuites étant avant tout, comme l'on sait, instituteurs de la jeunesse, leur réputation et leur capacité comme tels n'étant surpassées par aucun ordre enseignant, un collège dirigé par eux est un avantage inappréciable pour toute localité qui a le bonheur de les posséder; aussi les paroissiens de Laprairie ont-ils senti de quelle importance serait pour leur village et pour toute la paroisse un si précieux établissement, et les avantages qui en découleraient sous le rapport matériel et moral. Ils ont en conséquence fait instance auprès des bons Pères pour qu'ils se fixassent chez eux et leur ont offert, avec une spontanéité et un dévouement admirables, de leur bâtir un collège à cette fin... »

Le but premier de cet article était surtout de piquer l'émulation de Montréal, mais le projet d'un collège à Laprairie était véritable. Le P. Chazelle, pour sa part, reçut cette communication comme une inspiration du ciel : c'était dans son caractère. Nous avons déjà vu qu'il avait la décision prompt et tenace. Il était, en plus, de ces hommes qui abstraient inconsciemment de ses contours une idée qui leur plaît; ils suppriment ainsi les obstacles à sa réalisation et, s'étant fait sur elle une conviction entière, ils y découvrent un signe providentiel. « Ce n'est point un projet vain, que celui du collège, écrit-il, le 9 juillet, à son Provincial. Des fonds sont ou seront trouvés. Déjà on pourrait commencer à bâtir. Mais on veut obtenir un terrain et il faut un acte de la Législature. Ce n'est qu'au mois de septembre que la Législature s'assemblera. On n'a pas de doute

au sujet de cette concession. Nous n'avons aucune démarche à faire. L'édifice, bâti sur le plan donné, nous sera remis sans charges et il nous appartiendra. J'ai offert l'éducation des externes de Laprairie gratis, pendant trente ans. On aurait fait le même don sans cela. J'ai dit que j'avais besoin de l'approbation des supérieurs.» Et il s'empresse de la demander: «Je suppose que Monseigneur consentira, que nos amis conseilleront, que les circonstances paraîtront urgentes, faut-il donner aux habitants de Laprairie une promesse sans laquelle ils ne peuvent rien faire?... Une raison très forte de se hâter, c'est que, si l'on ne commence quelque chose cet automne, tout est renvoyé à l'été prochain, et pendant huit ou neuf mois que d'obstacles à craindre ! Je hais la précipitation dans les affaires, dans les engagements qui ne sont pas le résultat d'une connaissance des choses bien suffisante et d'une conviction profonde. Mais avant que nous ayons reçu la permission d'agir, nous aurons peut-être, nous aurons probablement ce qui peut et doit déterminer une solution.»

Le 12 juillet, c'est Monseigneur qu'il cherche à entraîner dans ses vues: «Tous les habitants de Laprairie ne sont qu'un coeur et qu'une âme pour réussir dans le grand projet qu'ils ont formé. Ce n'est plus du zèle; il y aurait un véritable enthousiasme. Et cette espèce d'exaltation a tout le calme d'une délibération sage et raisonnée. Quelques hommes, un surtout, ont examiné froidement l'étendue et les difficultés de l'entreprise; ils ont calculé leurs ressources et ils disent: infailliblement nous réussirons.

«Je n'ai rien promis à nos amis de Laprairie: mais je sens le besoin de ne pas les laisser dans ce pénible

et dangeureux état d'incertitude. Il est dans les affaires un à-propos qu'il faut saisir. Laisser échapper un moment favorable, c'est risquer de tout perdre. Dans de telles circonstances, demander du temps pour réfléchir, pour agir avec prudence, n'est pas sagesse. D'ailleurs, si Dieu se hâte de nous manifester sa volonté, c'est lui témoigner notre reconnaissance et lui obéir que de nous hâter aussi... C'est pourquoi je vous prie, Monseigneur, de me faire connaître le plus tôt possible ce que vous pensez au sujet de Laprairie... »

Mgr Bourget ne se laissa pas ébranler par la dialectique du P. Chazelle. Ni l'évêque, ni les messieurs du Séminaire pressentis du projet n'entrèrent dans ses vues. Le Séminaire, sans cesser les bons rapports qu'il avait entretenus jusque-là avec les Jésuites, et sans rien diminuer de sa constante générosité à leur égard, jugeait Laprairie trop rapproché de Montréal pour y établir un collège qui aurait forcément été un pensionnat. Mgr Bourget, qui ne désespérait pas d'en venir à une entente au sujet de Chambly, faisait opposition à Laprairie sans trop en exprimer le motif tout d'abord. Même les compagnons du P. Chazelle n'étaient pas enthousiastes au même degré que lui.

Pendant quelques mois, ce sera un fréquent échange de vues entre l'évêque et le P. Chazelle, le premier s'ingéniant à supprimer dans la mesure du possible les obstacles à l'acceptation de Chambly, demandant qu'on l'acceptât pour quelque temps seulement, un an ou deux, jusqu'au jour où les circonstances permettraient un établissement à Montréal même; le second, épris de plus en plus de Laprairie et des souvenirs de l'ancienne Compagnie qui s'y rattachaient, presque seul de son avis semble-t-il, et n'en voulant pas démordre.

Au milieu de ces pourparlers, Mgr Fenwick, qui de Jésuite est devenu évêque de Boston, vient à son tour proposer aux Jésuites de Montréal la direction d'un établissement dans son diocèse. L'on ne s'arrête pas longtemps à cette offre. Bien que les conditions soient des plus avantageuses, les Pères ne veulent pas l'accepter, par égard pour Mgr Bourget qui a les premiers droits à leurs services. Le P. Martin motive ainsi le refus : « On ne parle là que la langue anglaise, et d'ailleurs, nous ne pouvions pas en arrivant abandonner Montréal<sup>4</sup>. »

Presque en même temps, deux autres offres du même genre sont faites. Le P. Chazelle a été invité, au début de l'automne, à donner la retraite sacerdotale à Québec et à Toronto. A Québec, Mgr Turgeon, l'évêque coadjuteur, presse le Père d'accepter le collège de Nicolet : « bâtiments très vaste et assez beaux, nombre suffisant d'élèves, études assez bonnes ». De son côté, Mgr Power, l'ancien curé de Laprairie, offre aux Jésuites de leur confier la mission sauvage de Sandwich et laisse entrevoir l'établissement prochain d'un collège dans son diocèse de Toronto. Les deux projets de collège n'aboutissent pas. La mission de Sandwich, cependant, est acceptée, et, à partir d'avril 1843, date de l'acceptation, les préoccupations du Supérieur se tournent vers la nouvelle fondation. Il renonce à son cher projet de Laprairie, dont il conserve un souvenir ému, comme en témoigne sa correspondance des mois suivants : « Cet exemple (de Laprairie) sera longtemps unique au Canada! »

Dans l'intervalle, l'évêque de Montréal avait de son côté renoncé à Chambly. De cet établissement, il

---

4. *Lettres des Nouvelles Missions du Canada*, t. I<sup>er</sup>, p. 18.

projetait de faire une école normale et d'y former des Frères pour l'enseignement, projet qui ne se réalisa pas d'une manière durable. Au cours du mois de septembre, des citoyens de Laprairie étaient venus en délégation lui présenter une pétition en faveur de leur collègue. Il les accueillit avec bonté, les félicita de leurs bons sentiments et s'engagea à leur donner par écrit une réponse, aussitôt qu'il aurait reçu d'Europe certains renseignements qu'il attendait<sup>5</sup>. Cette réponse fut donnée le 15 février 1843.

« J'ai mûrement réfléchi sur votre projet et j'ai souvent admiré votre zèle pour l'éducation et votre bonne volonté à faire d'aussi grands sacrifices que ceux qu'exigerait un pareil établissement. Il m'eût été bien consolant de me rendre à vos désirs et de les seconder de tout mon pouvoir. Mais l'obligation où je suis de procurer le plus grand bien du diocèse m'empêche de répondre affirmativement à ladite requête parce que, toutes choses considérées, j'ai trouvé plus avantageux que ces bons Pères aient leur collège à Montréal, et il a été résolu qu'ils s'y établiraient aussitôt que les circonstances le permettraient. Mais votre zèle ne demeurera pas sans récompense, car ces bons Pères, en établissant chez vous une Résidence,

5. Une lettre du P. Tellier, en date du 30 janvier 1844, nous dit sur cette députation :

« A peine les bons habitants de Laprairie nous virent-ils au milieu d'eux, qu'ils s'occupèrent avec la plus grande activité des moyens de nous y fixer pour toujours. Après bien des pourparlers et des délibérations, ils organisèrent une députation composée de plus de quarante des principaux citoyens, habitants du bourg ou cultivateurs des environs. Au jour fixé, le 3 septembre 1842, la députation se rendit en corps chez Mgr l'Évêque et lui présenta une supplique : la paroisse demandait avec instances à être autorisée par Sa Grandeur à bâtir à ses frais et ouvrir un Collège-Pensionnat qu'ils confieraient aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus. L'idée d'une démarche si noble est due, je crois, à Mgr Power, et la demande a été présentée sous la direction de l'homme qu'il avait toujours le plus honoré de sa confiance, M. Jean-Baptiste Varin, notaire public et agent de la seigneurie, jeune homme distingué par ses vues, ses lumières, sa haute probité et son influence. » (*Lettres des Nouvelles Missions*, t. I, p. 54.) Le M. Varin dont il est ici question était le grand-père de Mme Edouard Montpetit et de Mmes Hurtubise.

vont continuer à vous prodiguer leurs soins, comme aussi, je n'en doute pas, vous allez continuer à y correspondre fidèlement<sup>6</sup>... »

« J'ai trouvé plus avantageux que ces bons Pères aient leur collègue à Montréal » : voilà le véritable motif du refus de Laprairie. Désormais, Mgr Bourget va s'appliquer à rendre les circonstances favorables. Immédiatement, il fait une nouvelle proposition que le P. Chazelle décrit dans une lettre du 18 mai 1843.

« Monseigneur l'évêque de Montréal m'a fait une proposition : *Voulez-vous commencer un externat ? Vous avez la maison de l'école des garçons. Avec la petite rétribution et ce qu'on pourra faire pour l'établissement, vous aurez le nécessaire et, par l'éducation que vous donnerez, vous disposerez le public à vous offrir plus tard un collègue convenable.* Pour comprendre la nature de cette offre, il est nécessaire de savoir que, à côté de l'église St-Jacques et de l'évêché, est une maison passablement grande et belle où, sous la direction de l'évêque, des jeunes gens tiennent une école.

« J'ai répondu à l'évêque que nous ne pouvions faire un tel essai; qu'il y avait trop de choses à craindre et que cela ne nous conduirait à rien... »

Le P. Chazelle avait écrit déjà, le 29 juin 1842 : « Un collège qui nous sera proposé ne doit-il pas nécessairement offrir trois conditions indispensables ? Indépendance reconnue comme bien suffisante; point de dettes, ou des ressources assurées pour les payer; enfin des espérances fondées de succès et d'agrandissement. » Dans l'offre de l'école des garçons, le Père ne trouve

---

6. Archives de la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur, dossier *Diocèse de Montréal*.

pas, sans doute, les conditions jugées indispensables et motive son refus en se retranchant derrière une imposante énumération de considérants, dont les deux principaux sont : l'odieuse de supprimer une école gratuite pour lui substituer un collège payant, et le fait que la maison est trop éloignée du centre de la ville. Cette école occupait l'emplacement de l'orphelinat Saint-Alexis, à l'angle des rues Saint-Denis et Demonstigny. En guise de conclusion, le Père ajoutait à sa lettre du 18 mai 1843 : « Cette dernière tentative vous fera comprendre, mon révérend Père, où nous en sommes pour les espérances d'un collège. Je n'ai jamais été plus content du refus que nous avons fait du collège de Chambly. Je suis bien aise aussi que celui de Laprairie n'ait pas été approuvé par l'évêque : nos amis ici auraient été singulièrement embarrassés, parce que les ressources ont prodigieusement diminué ; on peut dire qu'il y a pauvreté. Dans tout ce qui s'est passé, la Providence nous a protégés de plusieurs manières, et je pense qu'Elle a confié à l'avenir des grâces d'un autre genre. La Compagnie doit avoir ici un collège. Puisqu'en France elle n'en peut avoir, elle en fondera plusieurs en Amérique. Occupons-nous, en attendant, des missions sauvages... »

Entre Mgr Bourget et le P. Chazelle il ne sera pratiquement plus question de collège. La pensée du Père s'est tournée tout entière vers Sandwich. Il avait écrit en octobre 1842, en parlant de cette mission : « Je la propose avec cette confiance qu'on éprouve quelquefois au premier coup d'oeil qu'on jette sur une entreprise. » Il dira le 2 juin 1843 : « Je deviens de plus en plus sauvage, depuis qu'il est question de Sandwich... » Vers la fin de juillet, il se rend auprès de Monseigneur de Toronto pour préparer avec lui

l'établissement de la mission; il y demeure jusqu'au milieu de l'automne. L'été suivant, 1844, il quitte définitivement Montréal. La mission du Haut-Canada se détache de celle du Bas-Canada, et il en est nommé supérieur. La mort vient le prendre en pleine course apostolique, le 4 septembre 1845<sup>7</sup>.

Homme d'un caractère ardent et impulsif, le P. Chazelle ne sut pas, pendant son séjour à Montréal, tempérer son impatience de se mettre à l'oeuvre, ni attendre que les circonstances fussent favorables. « Il ne faut pas être uniquement des hommes d'espérance, avait-il écrit à M. Hudon, vicaire général de l'évêché, mais encore des hommes d'action. Venons au secours des choses et aidons le mouvement. » Dans ses rapports avec Mgr Bourget, il avait manqué de souplesse, au point de paralyser l'action du saint évêque en faveur de la fondation d'un collège. Même chose avec M. Quiblier, en qui il voyait, semble-t-il, plus son ancien élève que le supérieur du séminaire. Et pourtant c'est en toute sincérité qu'il écrivait à son Provincial en octobre 1844: « Je me suis fait un devoir de me plier aux usages, au caractère, aux idées même des personnes avec lesquelles j'ai eu à vivre et je l'ai fait par un certain besoin de convenance et aussi pour tâcher de faire un peu de bien... Je n'ai pas cessé de répéter le principe aux Nôtres, et je n'ai pas trouvé que, pour moi, il fût difficile de le mettre en pratique. Or voici

---

7. Le P. Jaffré, un de ses compagnons de mission, écrivait de Sandwich le 16 septembre 1845: « Il est mort dans l'exercice du zèle, en travaillant pour les sauvages, au salut desquels il était tout dévoué. Oh ! qu'il avait à coeur l'oeuvre de leur conversion ! On peut bien dire qu'elle absorbait toutes ses pensées, et était le but de toutes ses démarches. Sa conversation, quand il en parlait, son style, quand il en écrivait, tout en lui était remarquable et témoignait de son ardent amour pour ces pauvres sauvages... Notre mission, en le perdant, a perdu l'homme qui paraissait éminemment propre à la faire fleurir; du moins elle a reçu de lui un bel héritage d'exemples qui, je l'espère, sera mis à profit. » (*Lettres des Nouvelles Missions*, t. I<sup>er</sup>, p. 174.)



que ce sont eux, qui m'accusent de le méconnaître entièrement. Eh bien, mon révérend Père, vraiment je me suis dit et je dis avec un certain plaisir : c'est bien, c'est merveille, me voilà bien attrapé; je m'estimais pour une qualité, et l'on ne voit en moi que le défaut qui lui est opposé; mon orgueil méritait bien ce châtement : c'est une grâce que Dieu me fait...»

\* \* \*

A Montréal, le P. Félix Martin avait succédé au P. Chazelle le 31 juillet 1844. La question du collège revient aussitôt au premier plan. Dès le 10 août, le nouveau supérieur peut écrire à son Provincial en France : « Monseigneur n'a qu'un désir soutenu à notre égard; c'est de nous voir occupés d'éducation d'une manière ou d'une autre. Nous ne pouvons en douter. » Il expose en même temps, dans cette lettre et dans plusieurs de celles qu'il enverra par la suite à ses supérieurs, ce que doit être le collège, dans l'intention de l'évêque, et à quelles conditions l'oeuvre pourra se réaliser.

Ce que désirait Mgr Bourget, c'était, à côté du collège de Montréal plus spécialement appelé à préparer au sacerdoce, une maison d'éducation adaptée aux besoins des laïques dans les diverses classes de la société; c'était un établissement où se donnerait, avec la formation religieuse, une préparation plus immédiate à la vie, non seulement aux catholiques de langue française, mais aussi à ceux de langue anglaise, dont le nombre croissait rapidement par l'apport de l'immigration irlandaise, si forte en ces années-là.

Aussi le P. Martin écrit-il que, dès le début, « il est toujours bien certain qu'il faudrait avoir en même

temps trois classes de latin et deux classes de mathématiques et d'histoire naturelle... Car j'ai déjà vu par moi-même et par des rapports avec des personnes influentes, qu'il faudrait des cours de sciences naturelles et de mathématiques, dirigés vers le commerce et l'industrie, en dehors des cours de langues anciennes.

« Permettez-moi de vous rappeler encore la nécessité de la langue anglaise dans l'intérieur de ce collège. On ne saurait trop l'exagérer. Nous ne saurons, nous, jamais assez d'anglais pour satisfaire à cette exigence, si ce n'est dans un bon nombre d'années. Veuillez ne pas perdre de vue l'avantage d'avoir ici un Père de langue anglaise. Ce point me paraît le plus urgent et le plus grave pour le moment, c'est dans ce sens que bien des personnes me parlent du futur collège. La colonie, surtout dans la classe élevée, devient entièrement anglaise pour la langue... » (17 décembre 1844.)

« Il faut regarder Montréal comme une ville tout européenne sous le rapport des exigences, surtout depuis que le gouvernement vient d'y établir son siège. C'est pour cela que je trouve de plus en plus nécessaire d'avoir ici un Père de langue anglaise; la présence d'un sujet britannique parmi nous serait, dans les relations que nous aurons bientôt avec le gouvernement, d'une grande autorité. Il paraît que nous ne pourrions pas nous faire naturaliser avant sept ans... » (Octobre 1844.)

Quant aux conditions qu'il juge indispensables à la réalisation de son projet, les voici, tirées toujours de sa correspondance: « Je vous ferai observer qu'une maison d'éducation doit se présenter dès le commencement sous un aspect favorable. Il ne faut pas que son existence languisse pendant plusieurs années avant d'atteindre son développement complet. Sans cela le

coup est manqué. Les élèves ne nous attendent pas. Il y a plus de collègues qu'il n'en faut; nous ne pouvons vivre qu'aux dépens des élèves. Il faut qu'ils trouvent mieux chez nous. Si nous ne commençons pas solidement, nous serons de longues années avant de parvenir à un agrandissement complet... Il me semble que sans un local convenable, un commencement de maison capable d'être complétée un jour, quelque chose de ce qui constitue un mobilier de collègue (bibliothèque, cabinet de physique et d'histoire naturelle...), nous ne pouvons pas commencer sans nous jeter dans l'ornière. Au reste c'est la pensée arrêtée de Monseigneur qui vient de m'en parler longuement.» (28 octobre 1844.)

«Le T. R. P. Général me recommande aussi l'externat. On peut certainement commencer par là. Mais le peu d'élèves que nous aurons nous fera végéter longtemps. Un pensionnat, quand bien même on le rendrait bien limité pour le prix des pensions, lui donnerait toujours plus d'élèves... L'avis de nos Pères est toujours d'attendre encore, plutôt que de louer une maison pour commencer. Il est certain que c'est une grande dépense ici. Je doute fort qu'avec huit ou dix mille francs nous puissions trouver un local convenable. Il vaudrait beaucoup mieux acheter...» (17 décembre 1844.)

«Il me semble qu'il faudrait avoir devant nous de quoi pourvoir à la plus grande partie de la dépense. Je connais, je crois, assez l'esprit du pays pour pouvoir dire que l'oeuvre, une fois commencée, sera abandonnée à elle-même. Or, quelles sont nos ressources? Les élèves seuls... Tout le monde sait qu'il n'y a pas un seul collègue qui puisse se soutenir avec ce qu'il reçoit de ses élèves. Comment donc parvenir à un

agrandissement complet? Les dépenses pour les choses qui lui donneraient un peu d'éclat et qui contribueraient à sa réputation ne pourraient pas se faire. Pour qu'il puisse prospérer, il ne faut pas qu'il reste longtemps à l'état d'enfance...» Ceci était écrit en août 1844; au début de 1847 le Père reprend la même idée: « Monseigneur aurait voulu nous voir aller plus vite et ouvrir de suite quelque classe. Je crois qu'il faut faire la part du temps. Il ne s'agit pas ici d'une colonie naissante, mais d'une colonie toute développée et à la hauteur des contrées les plus civilisées, riche en institutions de tout genre et dans un état florissant. Il faut nous placer en leur présence et soutenir la concurrence avec quelque chance de succès. Nos amis croient trop facilement qu'il suffit que nous nous mettions à l'oeuvre... Nous avons à satisfaire à la très haute idée qu'on veut bien se faire de nous et on ne tiendra pas compte des difficultés de l'enfantement. Notre titre d'étrangers, dont nous serons longtemps à nous laver, n'est pas une recommandation...

« Un collègue n'est pas comme une institution de charité qui, par sa nature, parle toujours suffisamment de ses besoins, pour se recommander par elle-même. Même en grandissant, l'on sait qu'elles sont pauvres. Il ne peut en être ainsi pour le collègue que nous projetons et qu'on destine à la partie la plus élevée de la société. Quand l'établissement sera en chemin, nous ne devons pas nous attendre à ce qu'on nous offre des secours... De plus, un établissement de charité peut rester stationnaire sans éprouver de détriment. Il n'en est pas ainsi d'un collègue. Sa fin est en souffrance. Il n'est pas ce qu'il doit être, même dans le cercle des quelques classes qu'il embrassera d'abord. » (Janvier 1847.)

Le P. Martin avait une claire vue de la situation; il l'envisageait sans illusion. Aucune des données du problème ne lui échappait. Difficultés matérielles, exigences de ceux qui bénéficieraient du collège, enthousiasme passager des bienfaiteurs suivi d'un ralentissement des secours nécessaires à l'entreprise, il pesait tout et ne se prononçait qu'avec prudence, préoccupé bien plus d'asseoir une oeuvre solide que d'aller vite en besogne. « Il me semble toujours qu'il ne faut rien faire sans des chances assurées de succès, dira-t-il en 1845. J'aimerais mieux attendre encore deux ans. »

Il s'est d'ailleurs tracé comme ligne de conduite, dès le début de son administration, de ne rien entreprendre, ni à Montréal ni ailleurs, sans l'assentiment de l'évêque et sans avoir pris conseil. « Je n'ai pas fait un pas sans m'être concerté avec nos Pères et si, dans ce moment-ci, je ne fais pas de démarches par moi-même, c'est que c'est leur avis. Ils croient qu'il faut attendre le résultat des démarches que fait l'évêque. » (Au P. Boulanger, 28 octobre 1844.)

Déjà il avait eu l'occasion de se montrer fidèle à cette consigne. Une offre séduisante lui avait été faite au nom de celui qui devait donner son nom au village de L'Industrie, M. Joliette. La proposition fut déférée à Mgr Bourget. Le 13 octobre 1844, M. Manseau, vicaire général de L'Industrie, écrivait à son évêque : « À mon dernier voyage à Montréal, j'étais chargé par M. Joliette, de négocier l'établissement des Jésuites à L'Industrie. Ce monsieur offre de les pourvoir ici de toutes choses nécessaires pour les engager à s'y fixer. Je lui ai fait les objections qui peuvent militer contre ce projet, v. g. le dommage que ça ferait au collège de l'Assomption. À cela il répond que les Jésuites ne devant admettre dans leur pensionnat que des élèves

qui pourraient payer de 30 à 50 louis de pension, les autres collègues... ne perdraient pas un seul élève... Il donne bien d'autres raisons qui me paraissent plausibles et qui le paraîtraient aussi aux Jésuites, qui doivent désirer sortir de la position exceptionnelle où ils se trouvent. Ces Pères sont venus pour une fin qu'ils ne peuvent atteindre ailleurs. Pourquoi ne viendraient-ils pas ici vivre selon les règles de leur ordre? Un assez vaste édifice sera terminé cet hiver et des ailes y seront ajoutées avant le milieu de l'été, si elles sont jugées nécessaires. Celui qui les demande doterait même une telle maison, s'il ne fallait que cela pour atteindre son but. Il en a fait parler au P. Martin, qui n'a point fait de réponse positive, mais qui paraît disposé à traiter l'affaire quand des offres écrites lui seront faites... Enfin Votre Grandeur jugera si le plus grand bien demande que ce projet s'exécute. Quant à moi, je n'y mettrai point d'obstacle<sup>8</sup>. »

Dans sa réponse, Mgr Bourget apprécie l'excellent mérite de M. Joliette. Mais il voit de grands obstacles à ce plan. En plus du tort évident que ce nouveau collège causerait à celui de l'Assomption, et de la position fautive où il se trouverait vis-à-vis des gens de Laprairie dont il a refusé les offres quelques mois auparavant, l'évêque objecte ceci : « Les Jésuites, en consentant à faire un établissement chez vous, devraient renoncer au projet de s'établir en ville. Or toutes sortes de raisons que je ne puis détailler, les obligent à se fixer ici. Il faudra à la vérité attendre quelque temps; mais n'importe, on atteindra ce but avec un peu de patience<sup>9</sup>. »

8. Archives de l'évêché de Joliette.

9. Archives de la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur. Voir aussi, à l'appendice A, d'autres offres de collègues faites aux Jésuites.

Mgr Bourget était décidé plus que jamais à établir le collège à Montréal. Il s'était mis à l'oeuvre et avait déjà entamé des pourparlers. « Monseigneur a jeté les yeux sur un terrain situé à une des extrémités de la ville, en haut de la rue Saint-Laurent », écrit le P. Martin le 8 septembre, sans préciser davantage la situation de ce terrain. « Il espère l'obtenir de deux bonnes dames qui en sont propriétaires, mais je ne sais à quelles conditions. »

Dans le même temps, M. de Charbonnel, prêtre de Saint-Sulpice, qui devait succéder à Mgr Power comme évêque de Toronto, s'était mis en mouvement et travaillait de son côté à hâter la solution du problème. En plus d'avoir fait à la Paroisse, sur les Jésuites et l'éducation, deux prônes dans lesquels il indiquait les moyens de leur procurer un collège, il insistait pour qu'ils s'établissent à Notre-Dame-de-Bonsecours. Le supérieur du séminaire venait en effet d'offrir aux Jésuites cette chapelle et la résidence adjacente pour y installer leur noviciat. Là, pensait M. de Charbonnel, pourrait commencer, en attendant mieux, un petit externat.

Le 17 décembre 1844, le P. Martin constate que « les efforts de M. de Charbonnel, en chaire, ne laissent pas encore voir leurs résultats. Rien du moins n'est arrivé jusqu'à nous. Mais je crois qu'ils ont produit un accroissement de bienveillance publique. Nous pouvons conjecturer, ce que ceux qui connaissent le pays prévoyaient depuis longtemps, qu'il n'y aura pas en notre faveur un élan généreux et spontané. Il faudra se mettre en mouvement et solliciter le concours... »

Quant au plan de Monseigneur, « voici où il en est. L'affaire du terrain reste en arrière. La dame qui

devait en faire donation ne s'est pas encore rendue ici comme elle l'avait promis. Monseigneur est d'ailleurs moins pressé depuis l'arrivée (d'Europe) de M. Hudon avec le rapport de M. Vatimesnil. Il s'occupe activement de la démarche auprès des Chambres. On imprime le mémoire en anglais et en français. La pétition au nom des évêques de toute la Province est dressée. Le député qui doit la soutenir étudie la question. Sous peu de jours elle doit paraître en Chambre. Monseigneur a les plus grandes espérances et sa confiance toute surnaturelle commence aussi à m'en donner. Le partage de ces biens entre les évêques, s'ils leur sont accordés, sera une autre difficulté qui se videra entre eux. L'intention de Monseigneur est de rendre à la Compagnie. Si le cas arrivait, notre bon évêque mériterait bien que la Compagnie fondât son évêché avec une partie de ces biens...» Un mois plus tard, le 15 janvier 1845, le P. Martin écrit : « Le mémoire de M. de Vatimesnil s'imprime dans les deux langues et sera publié en même temps que la pétition. Un certain nombre de députés des deux Chambres ont déjà manifesté des opinions favorables. On n'a pas encore pu connaître l'opinion de la majorité dans le ministère. Quelques-uns se sont cependant déjà prononcés en faveur. Mais, malgré tout, bien habile serait celui qui pourrait prévoir le dénouement; c'est bien ici surtout qu'il faut tout laisser entre les mains de la Providence, en demandant avec ferveur que Dieu y trouve sa plus grande gloire. »

Il était en effet question de rien moins que de réclamer du gouvernement la remise aux mains des évêques du Bas-Canada de tous les biens des Jésuites. Un acte de 1832, avant l'Union des deux Canadas par conséquent, avait confié sans réserve à la Législature



provinciale l'appropriation des fonds provenant de ces biens, pour l'éducation exclusivement. Le grand vicaire Hudon, au cours d'un voyage en France, avait demandé, au nom des évêques, à un éminent juriste français, ancien ministre de l'Instruction publique sous Charles X, M. de Vatimesnil, un mémoire sur la question. Ce mémoire fut publié en brochure à Québec, en 1845, mais sans nom d'auteur. Il a pour titre : *Note sur les biens que les Jésuites possédaient au Canada, et sur l'affectation que ces biens doivent recevoir aujourd'hui*. L'auteur y étudie l'origine des biens des Jésuites, leur nature au moment de la conquête, et les effets de la conquête « qui n'a rien changé, dit-il, à la nature de ces biens, ni au droit exclusif que l'Église avait sur eux ». Il conclut donc que « c'est exclusivement à l'éducation catholique qu'ils doivent être employés aujourd'hui ».

Préparée pour 1845, la pétition des évêques ne fut cependant présentée que l'année suivante : conseil avait été donné d'attendre à une autre session. Le 14 mai 1846, le solliciteur général Sherwood déposait la demande sur la table de l'Assemblée législative. « Les pétitionnaires, y lisait-on, n'hésitent pas à prendre l'engagement solennel de fonder, à même les revenus de ces biens, un ou plusieurs établissements d'éducation supérieure, dans lesquels seront enseignées telles branches de sciences que pourraient requérir les besoins du pays, et même d'y établir des cours publics de médecine, de droit, d'économie domestique et même des beaux-arts, adaptés aux besoins de la société, dès qu'il se présenterait un nombre suffisant d'élèves pour suivre ces cours; et pour cela, un plan ou projet d'éducation est aussi annexé au mémoire susmentionné. » Chacun des membres des deux Chambres avait reçu une copie

du rapport Vatimesnil et, pour aider l'opinion, les *Mélanges religieux* le reproduisaient par tranches.

A l'Assemblée législative, la pétition des évêques n'obtint pas le succès escompté. C'est en vain que Louis-Hippolyte Lafontaine, Norbert Morin, Chauveau et d'autres rappelèrent que ces biens avaient été donnés « pour établir, étendre et perpétuer la religion catholique dans la Nouvelle-France, tant par la conversion des sauvages que par l'éducation des enfants des colons; que les collèges catholiques actuellement existants donnaient l'éducation et l'instruction aux enfants de toutes croyances religieuses et qu'un grand nombre de protestants, et plusieurs des plus brillants parmi eux, s'enorgueillissaient d'avoir reçu leur éducation dans ces collèges ». Rien n'y fit. De discussions en discussions, d'amendements en amendements, on finit par substituer à la pétition des évêques la résolution suivante: les revenus des Biens des Jésuites seraient divisés entre les catholiques et les protestants du Bas-Canada seulement, suivant le rapport de leurs populations respectives. Cela signifiait que, pour le Bas-Canada, les octrois accordés à l'éducation seraient payés à même les revenus provenant des biens des Jésuites au lieu de l'être comme par le passé, et comme pour le Haut-Canada, à même les fonds consolidés des Provinces-Unies. De cette décision, M. Chauveau disait le 28 mai: « Pour tout homme qui comprend que deux et deux font quatre, n'est-il pas clair que le résultat de cette opération est le même que si l'on prenait les biens des Jésuites et si on les jetait dans le fonds consolidé, et à quoi servent-ils alors si ce n'est à payer ces allocations pour l'éducation dans le Haut-Canada? Dans tous les cas on sait ce que veut dire le fonds consolidé. Le fonds consolidé, c'est la dette du Haut-Canada,

c'est le canal Welland, ce sont les améliorations publiques dans le Haut-Canada... Je demande en quoi l'éducation dans le Bas-Canada se trouve plus avancée. Je demande s'il y a un sou de plus donné à l'éducation, soit des catholiques, soit des protestants, dans le Bas-Canada...» Les évêques s'empressèrent d'adresser une requête au lieutenant-général, le comte Cathcart, pour le prier de ne pas sanctionner le bill. Mais, le 9 juin, le bill recevait la sanction de Son Excellence<sup>10</sup>.

\*  
\* \*

Pendant que le projet des évêques était à l'étude, les démarches pour le collège n'avaient pas cessé. En avril 1845, en même temps qu'il apprenait le renvoi à un an de la pétition, le P. Martin éprouvait une autre déception : «Le terrain que Monseigneur avait en vue pour le collège, et qui convenait bien, n'est plus libre. Il n'a pas été averti à temps de la disposition qu'on en a faite. Depuis lors nous cherchons ailleurs. C'est un retard pour toute notre affaire. Cependant Monseigneur vient d'écrire à ces Messieurs de Saint-Sulpice pour leur parler de ce collège. Aussitôt cette réponse reçue, il va convoquer une assemblée des principaux citoyens, pour leur exposer son projet et nommer un comité chargé de recueillir les souscriptions. Les esprits catholiques ne peuvent être, je crois, que bien disposés en notre faveur, il y a cependant encore loin de là à un élan généreux...» (5 avril 1845.)

La réponse des Messieurs de Saint-Sulpice ne se fit pas attendre. Le 11 mai, ils offraient, à des conditions très faciles, un magnifique terrain connu sous le nom

---

10. Voir les *Mélanges religieux*, mai-juin 1846.

de Croix-Rouge. C'est l'emplacement qu'occupe aujourd'hui, rues Guy et Dorchester, la maison-mère des révérendes Soeurs Grises. Il ne présentait qu'un seul inconvénient : son éloignement.

Montréal, en 1845, avec une population d'environ 45,000 âmes, n'avait pas encore commencé sa poussée vers l'ouest. La ville s'étendait en longueur depuis le Pied-du-Courant jusqu'à la place Richmond, située immédiatement au sud du terrain offert. Pour atteindre la Croix-Rouge, il n'y avait que la rue Saint-Antoine. Ni la rue Sainte-Catherine, qui s'arrêtait à l'avenue Union, ni la rue Dorchester, qui n'était pas ouverte entre les rues Bleury et de la Montagne, ne pouvaient y conduire.

L'on se représente aisément la difficulté d'accès d'un collège établi en cet endroit, pour les élèves résidant à l'est de la rue Bleury, et la longueur du parcours qu'ils auraient dû accomplir chaque jour pour s'y rendre. Pour ce motif, le terrain si généreusement offert ne put être accepté. Les recherches se poursuivirent donc.

L'attention se porta bientôt sur le terrain d'un M. Hubert Lacroix, rue Dorchester, près de la rue Saint-Hubert. L'hôpital de la Miséricorde se dresse aujourd'hui en cet endroit. Au début d'octobre 1845, les pourparlers sont suffisamment avancés pour que le P. Martin puisse écrire, le 7 de ce mois : « Le terrain du collège est enfin arrêté, quoique le contrat ne soit pas passé. De petites raisons de circonstances ont retardé l'affaire. Il est possible que l'on se mette à l'oeuvre même avant l'hiver; ce qui est bien à désirer. L'ouverture des classes pourrait, je crois, avoir lieu en octobre 1846. Il serait donc urgent de s'occuper déjà

du personnel. Nous n'aurions de cours que jusqu'à la quatrième inclusivement, ce qui suppose quatre professeurs. Il faudrait que deux d'entre eux, ou plutôt deux autres, fussent capables d'enseigner les éléments d'histoire naturelle, minéralogie, botanique, géologie... A leur tête il faudrait un préfet pour les diriger. Je crois qu'un seul surveillant suffira pour le petit nombre de pensionnaires que nous aurions... Il est certain qu'outre l'étude de la langue anglaise, plusieurs des cours devront se faire en anglais, pour satisfaire aux exigences locales... »

Quelques jours plus tard, le Père note « que le grand embarras est dans les moyens de paiement ». Pour y obvier, il fallait trouver des souscripteurs; mais ces derniers acquéraient par le fait de leur don un certain titre à exprimer leurs désirs et leur opinion. Le 24 octobre, le P. Martin expose ses nouveaux ennuis: « Il s'est élevé, parmi un certain nombre de citoyens, une désapprobation pour le terrain, qui peut faire naître une grande difficulté. Ils voudraient la montagne (*i. e.* le terrain offert par les Sulpiciens). Leurs raisons sont loin de m'avoir convaincu; mais ils trouvent la position convenable même pour un externat. Je crois que, sans parler de certains intérêts personnels, ils sont séduits par l'appât du beau terrain offert en don... J'ai demandé à Monseigneur une assemblée des citoyens destinés à concourir à cette oeuvre, pour nous assurer de leurs dispositions... »

L'assemblée eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1845, à l'évêché. Mgr Bourget la désirait depuis le mois d'avril. Mais la difficulté d'arrêter le choix d'un terrain et surtout les incendies survenus à Québec les 28 mai et 28 juin, incendies qui avaient provoqué à Montréal un élan de généreuse sympathie, et drainé en même

temps les dons de la charité, lui avaient fait différer la convocation de cette assemblée. Aux membres du clergé et aux laïques venus à son appel, l'évêque fit d'abord lecture d'une lettre pastorale qu'il se proposait de publier. Il y redisait son intention de confier un collège aux Jésuites et annonçait l'ouverture d'une souscription. Tous se prononcèrent à l'unanimité pour la fondation projetée. Quand on en vint ensuite à l'étude des moyens à prendre, le terrain Lacroix fut mis de côté, et l'un des assistants, M. de Charbonnel, prêtre de Saint-Sulpice, proposa que l'on fît des démarches auprès du Séminaire pour obtenir que la desserte de Saint-Patrice fût confiée aux Pères Jésuites; sur le terrain voisin de l'église ils construiraient un collège avec l'argent de la souscription, et prêteraient en retour les soins de leur ministère aux fidèles de langue anglaise. Une adresse fut rédigée dans ce sens et signée par les citoyens les plus marquants et même par des ministres de la Couronne.

Le projet n'agréait que médiocrement aux Jésuites. C'est ce qui ressort de la consulte qui fut tenue sur la question. Ils reconnaissaient bien que l'emplacement était des mieux choisis, mais l'administration de la desserte les effrayait, à cause des difficultés de la langue et de la pénurie où ils se trouvaient de sujets parlant anglais. Ils redoutaient de plus que les obligations du ministère, jointes à celles de l'éducation, ne nuisissent au bon fonctionnement du collège.

Le P. Martin, de son côté, ne cachait pas l'ennui que lui causait le rejet du terrain Lacroix: «L'assemblée a désapprouvé le terrain Lacroix: c'est un discrédit jeté sur lui, qui pourrait nous nuire... On a pris un autre plan dont je ne puis prévoir les résultats...» (Novembre 1845.)

Le premier résultat de l'assemblée convoquée par Monseigneur fut l'acceptation en principe d'une souscription, ce qui permit aux Pères d'envisager l'achat d'un terrain. Le second fut de déterminer dans quel quartier de la ville s'érigerait le collège. Des difficultés de toutes sortes, et qui durèrent assez longtemps, empêchèrent la réalisation du projet de Saint-Patrice. Monseigneur fit de nouveau l'offre de l'école de l'évêché. Il aurait voulu en faire don aux Jésuites, mais les titres de cette propriété ne lui permettaient que de donner toutes les garanties pour une paisible jouissance. L'on ne crut pas devoir accepter encore cette fois. « Je ne voudrais pas, écrivait le P. Martin, faire le moindre changement et donner tout l'embarras que va causer la suppression des deux écoles qui s'y trouvent, sans être sûr du personnel pour le remplir... Je penche pour le refus, non seulement à cause du personnel que nous n'avons pas, mais en outre : 1° le terrain est trop petit, lorsque le collège sera développé, on ne pourra plus s'y tourner; 2° il paraît trop éloigné de la population anglaise; 3° il est trop près de l'évêché, nous gênerions et nous serions gênés; 4° il y a toujours une certaine incertitude pour l'achat du terrain voisin, absolument nécessaire au complément de l'établissement. » (10 décembre 1845.) Ce terrain voisin appartenait à M. Jacques Viger; il ne pouvait être question de l'acquérir avant la mort du propriétaire. De plus, une rue le séparait du terrain de l'évêché, « qui ne réunira jamais tant de sympathie que celui de Saint-Sulpice », ajoutait le P. Martin.

Pour ajouter aux ennuis du P. Martin, voici que, en décembre 1845, décision est prise par les supérieurs de New-York, dont la mission du Bas-Canada dépendait, d'ouvrir en cette ville le collège Saint-

François-Xavier. «La fondation de notre collège est un peu compromise, écrit-il à cette époque au T. R. P. Général. Je bénis Dieu de l'établissement de New-York, car c'était là le poste le plus important et le plus avantageux. Mais on laisse le bon évêque de Montréal dans une fausse assurance. Je m'attends à entendre le reproche de manquer de droiture et de franchise, car la nouvelle de cette fondation ne peut pas tarder à arriver ici. New-York est à la porte de Montréal. Il est clair aussi qu'il n'est plus possible de trouver le personnel nécessaire. Nous ne pouvons avoir les sujets anglais du Kentucky, ils sont tous absorbés. Pour les sujets français, le R. P. Rubillon (provincial de France) me dit : *Je ne peux pas*. Le R. P. Boulanger, d'un autre côté, me presse... Les choses étant où elles sont, nous pouvions facilement avoir les classes l'année prochaine. Mais, dans l'état actuel de la société et les besoins et les exigences qu'elle fait sentir, ce serait, je crois, compromettre l'oeuvre que de nous présenter tels que nous sommes, surtout devant le public anglais...» (10 décembre 1845.)

La nouvelle de l'établissement de New-York ne ralentit en rien les démarches entreprises. L'attention, une fois attirée du côté de Saint-Patrice, ne devait plus s'en détourner. Il se trouvait justement, à proximité, un vaste terrain, un verger, dont l'emplacement et les dimensions répondaient à tous les désirs. Des démarches furent tentées auprès du propriétaire, M. John Donegani, dès le mois de janvier 1846. Elles se poursuivirent jusqu'à l'été<sup>11</sup>. Le 10 août, le P. Martin accompagne Mgr Bourget chez M. Donegani et celui-ci con-

---

11. En même temps que les démarches se poursuivaient pour le terrain Donegani, il était aussi question d'un terrain Roy situé près de l'hôpital anglais (*Montreal General Hospital*).



sent à céder le terrain pour six mille livres. Deux jours plus tard, le prix n'est plus que de quatre mille livres. Le 20 août, enfin, le contrat de vente est signé et le P. Martin peut écrire : « Voici enfin un grand pas de fait. Le terrain du collège est définitivement acheté... C'est à Monseigneur que nous devons la conclusion de l'affaire... Le terrain de M. Donegani est le plus central qu'on puisse désirer. Il forme un losange de trois cent quatre-vingts pieds par trois cent soixante-huit. Deux des côtés parallèles sont bornés par des rues (Saint-Alexandre et Bleury), les deux autres par des propriétés particulières. (La rue Dorchester n'était pas encore ouverte.) Il est comme divisé en deux parties, l'une forme un plateau élevé qui domine l'autre de près de quinze pieds. Sur cette élévation, l'édifice sera vu de toute la partie est de la ville. Le propriétaire avait refusé pour ce terrain, à ma connaissance, la somme de 192,000 francs comptant. Il nous le donne pour 78,000 francs (\$15,600), payables quand nous voudrons, pourvu que ce soit avant vingt ans... Dans le contrat, il a voulu cependant que le prix du terrain fût mentionné à sa valeur réelle (celle du moins qu'il s'était figurée), 300,000 francs. Il nous donne dans le même acte quittance de 222,000 francs, afin que la postérité sache un jour qu'il a été généreux<sup>12</sup>. »

Les *Mélanges religieux* du 28 août s'empressèrent de faire connaître l'heureux résultat dans la note suivante, au style pour le moins enthousiaste, qui fut publiée sous forme de lettre ouverte : « Il (Mgr Bourget) avait sollicité auprès du Supérieur général des Jésuites un collège pour sa ville chérie de Montréal; et il voit enfin par la générosité d'un noble citoyen, M. John

---

12. Voir appendice B : « Historique du terrain du collège ».

Donegani, ce dernier voeu, un des plus ardents de son coeur, commencer à s'accomplir; et nous souhaiterions qu'avant de se remettre à la merci de l'Océan (Monseigneur s'apprêtait à partir pour l'Europe) il eût la consolation de poser la première pierre de cet établissement important, mais nous craignons que la saison de l'automne, qui s'avance rapidement, ne le force à remettre au printemps l'ouverture des fondations de ce collège... Dans une assemblée de citoyens de cette ville, convoquée à l'évêché le 20 du courant (le jour même de la signature du contrat de vente, par conséquent)... on s'empressa de voter de justes remerciements à M. Donegani et on résolut d'ouvrir une souscription qui pût donner les moyens de commencer au plus tôt l'édifice projeté et nous avons tout lieu de croire, d'après l'expérience du passé, que les citoyens de Montréal répondront à ce nouvel appel à leur générosité, dont leurs enfants recueilleront plus tard les heureux fruits. »

Le P. Luiset écrivait de son côté vers le même temps : « ...Tous les efforts du zèle et de la bonne volonté demeuraient sans résultats, parce qu'on ne voyait aucune possibilité de trouver un emplacement convenable. Cet obstacle, qui paraissait invincible, décourageait les plus zélés et l'affaire était presque désespérée lorsque la divine Providence, qui se manifeste surtout quand les moyens humains sont épuisés, inspira à un riche propriétaire de Montréal, M. Donegani, de venir offrir, à des conditions très acceptables, un superbe terrain, situé sur un coteau, au centre de la ville, et offrant tous les avantages que l'on peut désirer. Cette offre généreuse fut acceptée, et maintenant que l'emplacement pour le collège est assuré, il ne nous reste plus qu'à trouver des ressources pour le

bâtir. Une souscription a été ouverte à cette fin et l'excellent M. Donegani, toujours généreux, s'est mis à la tête des souscripteurs pour 500 louis, sa femme et ses deux enfants pour une somme presque égale. Un autre habitant de Montréal a souscrit pour 1,600 louis. Quoique nous n'ayons pas à espérer de trouver un grand nombre de pareils souscripteurs, nous avons néanmoins confiance que la divine Providence ne laissera pas son oeuvre imparfaite<sup>13</sup>. »

La Providence trouvait à Montréal un merveilleux instrument dans la personne de Mgr Bourget. Le 13 septembre, l'évêque donnait lecture, dans sa cathédrale, d'une lettre pastorale « pour encourager les fidèles de cette ville à la fondation d'un nouveau collège ».

« Un des motifs qui nous engagea, N. T. C. F., à faire en 1841 le voyage d'Europe, fut de préparer les voies à l'établissement d'un nouveau collège dont l'objet principal serait de donner, dans cette ville, aux personnes appelées par la divine Providence à vivre dans le monde, une éducation qui serait adaptée aux besoins de diverses classes de la société, et qui serait en même temps religieuse...

« Nous pensons, N. T. C. F., que ce sera par ses charitables institutions plutôt que par ses somptueux édifices que notre ville parviendra à la prospérité qui semble lui être assurée...

« Mais ce qui fera surtout la force morale de cette importante cité, ce sera une éducation religieuse et développée selon le besoin de l'époque. En effet, ce sera l'éducation dirigée par la religion qui fera de ses citoyens des architectes intelligents, des négociants

---

13. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. I<sup>er</sup>, pp. 223-224.

habiles, de savants légistes, des orateurs distingués, des publicistes sages et expérimentés, en un mot, des hommes qui soient l'honneur de la patrie en même temps que la gloire de la religion.»

Et pour engager les fidèles à contribuer à la souscription qu'il annonce, l'évêque continue : « Nous aimerions à aller vous visiter personnellement, comme nous le fîmes en 1841 et 1842 pour une autre oeuvre que vous accueillîtes alors avec tant de bienveillance. Mais vous voudrez bien recevoir cette lettre comme vous nous recevriez nous-même.

« Elle vous dira qu'en participant généreusement à cette bonne oeuvre, vous aurez part à tout le bien qui se fera dans ce nouveau collège. Elle vous dira que vous procurerez à votre ville un établissement précieux dont toutes les grandes villes sont jalouses. Elle vous dira que vous fixerez dans votre ville des hommes appartenant à une Compagnie dont plusieurs membres arrosèrent autrefois cette terre de leur sueur et de leur sang, lorsqu'ils y vinrent planter la foi. Elle vous dira que vous seconderez vos vertueux pasteurs (les Messieurs de Saint-Sulpice) qui cherchent, dans ces hommes de Dieu, des collaborateurs zélés pour leur aider à porter le poids du terrible ministère qu'ils ont à exercer pour le salut de vos âmes; elle vous dira que vous comblez notre coeur de joie, parce que nous n'avons pas de plus grand bonheur ici-bas que de multiplier au milieu de vous les ouvriers évangéliques, afin de pouvoir mieux assurer votre bonheur éternel, tout en pensant à vos intérêts temporels. Elle vous dira enfin que vous aurez, dans l'enceinte de ce nouvel établissement, des hommes de prière à qui la reconnaissance imposera le devoir sacré de prier tous les jours pour leurs bienfaiteurs; des directeurs prudents de vos

consciences, des prédicateurs pleins de l'esprit de Dieu, des précepteurs habiles et savants pour vos enfants; et, pour tout vous dire d'un seul mot: des enfants de saint Ignace, des frères de saint François Xavier<sup>14</sup>. »

La voix de Mgr Bourget ne resta pas sans écho. Des souscriptions furent versées. Si elles n'étaient pas abondantes, elles étaient d'autant plus méritoires qu'une crise commerciale sévissait à ce moment à Montréal. De plus, une série de calamités s'étaient abattues sur le pays: nous avons déjà vu que, en 1845, deux incendies désastreux avaient ravagé la ville de Québec; le 4 août, c'était le tour de Laprairie. En une seule nuit, cent douze habitations et leurs dépendances avaient été détruites par les flammes, laissant près de mille personnes sans abri et sans pain. Les dons de charité se dirigèrent vers les besoins les plus urgents. Avant de songer à des entreprises nouvelles, il fallait relever les ruines.

Le P. Martin n'en écrivait pas moins à la fin d'août: « Nous allons continuer la souscription ouverte déjà, mais interrompue pour trouver un terrain convenable... Il est malheureusement trop tard pour que nous puissions jeter les fondements avant l'automne. Nous allons réunir les matériaux, préparer la pierre et le bois. Le terrain acquis n'a que deux mauvaises petites constructions en bois. Le reste formait un excellent verger dont nous conserverons ce que nous pourrons. La construction projetée coûtera 150,000 francs (\$30,000). Je crois que nous les trouverons par la souscription. Au reste, il nous faut deux ans pour achever et nous n'avancerons que suivant nos moyens... »

---

14. *Mélanges religieux*, 22 septembre 1846.

Le 1<sup>er</sup> décembre, les matériaux commencent à arriver sur le terrain: dix mille francs de bois, de la pierre, que seize tailleurs s'occupent à préparer. «La souscription avance lentement... à cause de la saison. Les fonds promis rentrent petit à petit, assez pour la dépense courante. Notre verger offre l'aspect d'un vaste chantier...» (9 décembre.) Le 18 février 1847, il y a dix-huit ouvriers à l'oeuvre. Le 15 mars, le P. Martin écrit: «Voici le moment où je sens le besoin d'un frère intelligent pour m'aider dans la direction des travaux. Je ne trouve pas de conducteur à moins de neuf francs par jour... J'ai conçu un projet: j'irais habiter, avec ce frère et un autre, la maison qui est sur le terrain du collège. Nous gagnerions à surveiller par nous-mêmes...» En mai, on ouvre la tranchée pour les excavations. Mais les travaux se ralentissent bientôt. À la disette des ressources en argent s'ajoute le fléau du typhus qui va pendant plusieurs mois accaparer les secours et les dévouements. Le P. Martin nous le décrit dans une lettre à son frère (27 juillet 1847):

« On ne s'occupe ici que du fléau que la divine Providence vient de nous envoyer. L'émigration irlandaise, qui était regardée comme une source de développement et de prospérité pour cette colonie, devient, cette année, une calamité désastreuse... Parlons de notre ville infortunée. Nous ne savons pas ce que le bon Dieu nous destine ! Aujourd'hui, on compte mille sept cents malades, au milieu desquels règne le typhus dans toute sa violence. Les prêtres de Saint-Sulpice, sur la paroisse de qui ils se trouvent, ont volé à leur secours avec une sainte intrépidité, un héroïsme vraiment admirable. Dieu les attendait sur ce champ de bataille pour leur donner leur récompense. Cinq

de ces Messieurs sont déjà morts, sept autres sont encore hors de combat. La ville, privée de plus de douze de ses ouvriers infatigables, est dans la plus grande désolation. Ceux qui restent sont accablés sous le poids d'une pareille douleur et par des travaux au-dessus de leurs forces. Ils ont été obligés de demander du secours à Monseigneur, ne pouvant plus suffire seuls au besoin de la paroisse. Déjà, quelques jours auparavant, notre saint prélat avait pris l'administration immédiate du service des émigrants malades, et il marche à la tête de ses prêtres pour leur porter secours<sup>15</sup>. »

Les Jésuites ne tardèrent pas à offrir leurs services. Deux Pères de New-York, les PP. Mignard et Henri du Ranquet, se trouvaient déjà à Montréal. Leur connaissance de la langue des malheureuses victimes rendait leur aide très précieuse. Quatre autres vinrent bientôt les rejoindre : les PP. Driscoll, du Merle, Férard et Schianski. « Ils ont été accueillis, continue le P. Martin, par ces Messieurs de Saint-Sulpice, avec une bonté toute fraternelle et, sans attendre un moment, ils se sont mis à l'ouvrage... On ne peut prévoir quand s'arrêtera le fléau qui paraît déjouer toutes les ressources de l'art. »

L'on ne pouvait prévoir, non plus, quand se poursuivraient avec régularité les travaux du collège, dont les retards semblaient aussi déjouer toutes les industries du zèle et toutes les bonnes volontés. Le plan était préparé. « Il est plus l'oeuvre des messieurs de la ville que de nous, prévient le P. Martin. Ils veulent quelque chose de somptueux... Les colonnes et les statues que

---

15. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. I<sup>er</sup>, p. 263.

vous voyez sur la façade peuvent rester longtemps en chemin... (Elles y sont encore !) Mais on voulait quelque chose de beau et de grand. La largeur du bâtiment donne plus de facilité pour remédier aux rigueurs de l'hiver. Nous aurons une vaste chapelle provisoire... »

Les travaux furent interrompus tout l'été.

Ce fut pourtant le typhus, « le bel épisode du typhus, beau au point de vue de la foi et du dévouement », écrira plus tard le P. Larcher, qui fut l'occasion dont Dieu se servit pour ramener vers les Jésuites et leur collègue l'attention de la population. Leur dévouement n'avait pas échappé aux yeux : les secours en argent qui recommencèrent à leur arriver en donnèrent la preuve. D'un autre côté, les vides creusés par le fléau dans les rangs des Messieurs de Saint-Sulpice, en leur enlevant surtout ceux de leurs sujets qui parlaient l'anglais, rendirent bien difficile l'exercice du ministère auprès des Irlandais de Saint-Patrice. Dès le début de 1848, ils demandèrent aux Jésuites de venir les aider, s'engageant à leur fournir une résidence. Cette offre, qui allait faciliter l'ouverture du collège, ne put être acceptée qu'au mois de juillet 1848.

Les travaux avaient repris au mois de septembre 1847, mais à une allure qui ne permettait pas encore d'entrevoir l'époque où le collège s'ouvrirait aux élèves. « Nous avons commencé la maçonnerie, écrit le P. Martin ; mais nous ne ferons avant l'hiver que la partie des fondements qui est dans le défaut de la côte (près de la rue Bleury). Je ne sais pas ensuite sur quel pied nous marcherons. » Il avait du moins trouvé un précieux auxiliaire dans la personne du frère Thomas Moreau, qui était arrivé de France à la fin d'avril, et



s'occupait depuis ce temps des achats de matériaux et de la surveillance des ouvriers.

À partir de janvier 1848, une lueur d'espoir commence à percer dans la correspondance du P. Martin. Malgré la dureté des temps, il entrevoit enfin une issue à l'impasse où il se débat depuis si longtemps. « J'amasse de la pierre de maçonnerie et j'espère élever de vingt pieds de haut. Les fondations jetées à l'automne ont quatorze pieds de haut. Toute la pierre de taille est prête. Si j'avais les fonds suffisants, je suis bien sûr que nous pourrions élever tout le bâtiment dans la campagne prochaine. Mais la crise commerciale est affreuse. Le frère Moreau est toujours mon factotum et m'exempte bien des courses... Je commence à penser que nous pourrions bien ouvrir quelques classes à l'automne prochain. » (11 janvier.)

« Quelques personnes recommandables nous présentent de prendre de suite quelques jeunes enfants. Je croirais la chose possible au printemps, lorsque j'irai demeurer sur le terrain du collège... Nous n'en prendrions que dix ou douze. » (31 janvier.)

« On se contenterait du français, de quelques accessoires et, peut-être, d'un peu de latin... Il faut prévoir le moment où nous aurons un Père anglais, ou du moins tout à fait anglicanisé (*sic*), à présenter à la société anglaise. Je regarde ce point comme la question vitale pour nous. Si cet avenir vous paraît trop reculé encore (l'arrivée d'un Père anglais), mieux vaut ne pas avancer et nous contenter de quelques élèves, sans nous annoncer comme ayant ouvert nos cours. » (2 mars.)

Le P. Martin n'alla pas, comme il avait pensé le faire, demeurer sur le terrain du collège, mais, en avril,

le P. Jean-Baptiste Falleur arrivait d'Europe et s'installait avec le frère Moreau, le frère Antoine Burger et Michel Hogan<sup>16</sup>, un jeune orphelin irlandais recueilli par les Pères, dans une des deux maisons qui s'y trouvaient. Il ouvrit même un commencement d'externat que fréquenterent trois élèves.

Dès la fin de juin la décision est arrêtée d'ouvrir au moins trois classes en septembre et l'on se demande s'il ne faudra pas élever une construction temporaire.

Le 7 juillet, les Messieurs de Saint-Sulpice communiquent la décision qu'ils ont prise de louer pour les Pères une maison aux environs de Saint-Sulpice. Le P. Martin exprime le désir qu'elle soit attenante au terrain du collège, « afin qu'on pût de là exercer la surveillance et jouir du jardin ». Le 21 juillet, la maison est définitivement choisie.

Cette maison se trouvait au numéro 57 de la rue Saint-Alexandre, à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Académie Saint-Patrice. C'était à quelque cent pas du terrain acheté pour le collège. Le P. Martin nous apprend aussi qu'en plus de fournir une résidence, les Messieurs de Saint-Sulpice assuraient aux quatre Pères attachés au service de Saint-Patrice une pension annuelle, « mais largement, de manière à pourvoir à toutes les dépenses. Ils supposent même une ou deux voitures au service de la résidence... Ils ont pris soin de faire nettoyer la maison et d'y placer les principaux meubles dont les Pères pourraient avoir besoin »...

Cette maison était composée de deux habitations : cela donnait assez d'espace pour loger plusieurs Pères,

---

16. Voir appendice C : « Adoption d'orphelins ».

en plus des quatre qui étaient destinés au ministère paroissial.

L'occasion était trop belle pour que le P. Martin la laissât échapper. Il décide donc d'installer son personnel de professeurs à la résidence et d'ouvrir sans retard le collège. Il est vrai qu'il manque un local pour les classes ; mais là, tout auprès, sur le grand terrain destiné au collège, pierres et planches attendent le moment d'être utilisées. Le P. Martin décide de construire. Ce ne sera qu'un local provisoire, une simple maison de planches, un rez-de-chaussée composé d'un large corridor et de quatre chambres; cela suffira amplement aux premières exigences. Les travaux commencèrent le 24 août.

Deux jours auparavant, un entrefilet avait paru dans les *Mélanges religieux* : « Nous apprenons que les PP. de la Compagnie de Jésus se proposent d'ouvrir à Montréal, un externat, vers le milieu du mois prochain, dans une construction provisoire qu'on élève rue Saint-Alexandre. Ils ne doivent commencer que par les cours préparatoires et les deux premières classes de latinité. »

Le 6 septembre, le P. Martin prenait possession de la nouvelle résidence. Son personnel l'y rejoignait les jours suivants. L'on se trouva un peu à l'étroit, au début. Une des deux habitations n'était pas libre ; le locataire avait droit de la garder jusqu'à la Saint-Michel. Mais qu'importe ! Provisoirement, la cuisine sert à la fois de cuisine et de réfectoire. Le P. Falleur, les deux frères et l'orphelin Michel Hogan continuent à loger dans la vieille maison de bois sur le terrain du collège, ne venant à la résidence que pour leurs repas. Entre temps, l'on a choisi le nom du nouveau collège.

La chose fut facile : dans la ville consacrée depuis son origine à la Mère de Dieu, quel plus beau nom donner à une maison d'éducation que celui de Sainte-Marie ?

\*  
\* \*

Six années d'attente, d'incertitude, de délais s'étaient écoulées avant que le rêve de Mgr Bourget ne se réalisât. Mais ce furent des années fécondes. En permettant ce long retard, la Providence avait ses vues. Les nombreuses démarches que, pendant toute cette période, le P. Martin dut s'imposer, tant auprès des laïques que du clergé, les ministères variés auxquels il s'occupa, contribuèrent à le rendre plus apte à sa tâche de fondateur. En prenant ainsi longuement contact avec la population de Montréal, il ajouta encore à l'expérience qu'il avait acquise dans les collèges de France, de Belgique, de Suisse et d'Espagne, où il avait séjourné avant son arrivée au Canada. Il apprit à mieux connaître le milieu où s'établirait son collège, connaissance bien importante pour un éducateur appelé à travailler en pays étranger, connaissance qui facilite singulièrement la tâche et rend le travail plus immédiatement efficace, en faisant éviter les tâtonnements et les faux pas.

Mais, dans toute cette période, une grande figure domine : celle de l'évêque de Montréal.

Dès son accession au siège épiscopal, il a formé le dessein de donner à son diocèse un collège dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Ce dessein, il l'a poursuivi sans défaillance, malgré les difficultés provenant des hommes et des événements. Depuis l'*Appel aux Jésuites* en 1841, jusqu'à la lettre pastorale de

1846, jusqu'à la décision de l'été de 1848, il a soutenu les courages, provoqué et ranimé les bonnes volontés, déployant un zèle infatigable pour mener à bout ce qui lui était apparu comme un dessein de Dieu.

À la Compagnie de Jésus, il a prodigué les marques de sa confiance, de son attachement, de sa charité.

Il n'est que juste, au moment où le beau rêve va devenir une réalité, de saluer le grand évêque, Mgr Ignace Bourget, et d'inscrire son nom à côté et même avant celui du P. Félix Martin comme fondateur du collège Sainte-Marie.

## " Le petit collège "

1848 à 1851

LE 5 septembre 1848, paraissait en belle place, dans les *Mélanges religieux*, une annonce qui devait se renouveler deux fois la semaine jusqu'au 3 octobre. Quatre autres journaux français et deux journaux anglais, le *Pilot* et le *Herald*, la publiaient en même temps. C'est ce que le P. Larcher devait appeler plus tard « un beau carillon d'annonces ». La voici textuellement :

### COLLÈGE SAINTE-MARIE

A Montréal (rue Saint-Alexandre, n° 17)

Les élèves trouveront dans l'établissement un cours complet, classique et commercial.

La première année sera un cours préparatoire anglais et français dans lequel on enseignera la grammaire dans les deux langues, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. L'anglais et le français seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe, et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure, jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

#### *Conditions provisoires*

\$2.00 par mois au cours préparatoire.

\$3.00 par mois pour les autres cours.

Payable d'avance et par trimestre.

L'italien, l'allemand et le dessin seront facultatifs et à la charge des parents. F. MARTIN, S. J., *président*.

Le personnel du nouveau collège comprenait, avec le P. Martin qui ajoutait à sa charge de supérieur les fonctions de procureur, de préfet des études et de professeur de dessin, deux prêtres, les PP. Arsène Havequez et Jean-Baptiste Falleur, respectivement professeurs de Méthode et de Syntaxe, et un scolastique, le P. Patrice Dealy, qui aura charge de la classe préparatoire et des cours d'anglais. Un auxiliaire laïque, M. Nicolas Sorg, viendra s'adjoindre à eux au début d'octobre, qui partagera son temps entre ses études personnelles et la surveillance.

Le matin du mercredi 20 septembre, jour fixé pour l'entrée des classes, le personnel est au poste, prêt à recevoir les élèves. Sur les figures, il y a bien un peu d'incertitude, d'inquiétude même. Les jours qui ont précédé ont été bien calmes. La résidence de Saint-Patrice, où loge le P. Martin, n'a pas été assaillie par les parents en quête d'un collège où placer leurs fils ; les demandes d'admission n'ont pas été nombreuses. L'on ne se décourage pas encore, cependant. Qui sait si ce n'est pas l'usage, au pays, d'attendre au dernier moment ?

Des élèves commencent à arriver.

C'est d'abord Peter Ryan, douze ans. Orphelin de père, il a trouvé un protecteur en Mgr Bourget, qui le loge à l'évêché. Il est inscrit en Syntaxe.

C'est Charles Curran, quatorze ans. Son père, forgeron, a sa boutique rue McGill. Charles est inscrit en Méthode ; il était l'année précédente au Collège de Montréal, d'où il arrive muni d'un bon témoignage.

C'est Daniel McGrath, quatorze ans. Comme Charles Curran, il vient du Collège de Montréal et est inscrit en Méthode. Il devait trouver une mort tragique, dès

1853, au cours d'une émeute provoquée par le passage à Montréal du prêtre apostat Gavazzi.

C'est Alfred Élie, quatorze ans, inscrit pour la Syntaxe. Son père est tonnelier et demeure rue Lagauchetière, près de la rue Campeau, partie de la rue Saint-André actuellement comprise entre les rues Dorchester et Notre-Dame.

En Syntaxe aussi, Émilien Dufort, onze ans, fils d'un marchand ; Émilien mourra au milieu de sa rhétorique, en janvier 1853. Un autre syntaxiste de quinze ans, Henry Clark, dut être des premiers arrivés. La demeure de son père, peintre, n'était qu'à quelques minutes, rue Saint-Alexandre, près de la rue des Jurés.

De la rue Sherbrooke descendent les deux frères de Lorimier, Louis-Verneuil et Tancrède, treize et onze ans, qui sont inscrits en Méthode et en Syntaxe. Leur père, Jean-Baptiste-Chamilly, est avocat. Leur cadet, Charles-Chamilly, le futur juge de la Cour Supérieure, viendra les rejoindre en 1851.

Arrivent encore pour la Syntaxe : Edmond Fréchette, onze ans, dont le père est entrepreneur et demeure rue Saint-Antoine ; Sinclair Stuart, qui n'a pas encore communiqué, malgré ses quatorze ans. Le fils du docteur Charlebois, âgé de quatorze ans, est inscrit pour la classe de Méthode.

C'est enfin un tout petit de neuf ans, Francis Coffin. Son père est protonotaire et habite rue Sainte-Catherine, près de la rue Saint-Hubert. Francis constituera à lui seul, pendant quelques jours, tout le cours préparatoire.

Sa liste d'inscription à la main, le P. Martin, tout en causant avec parents et élèves, fait le pointage des arrivants. Il les compte, ils sont treize ; tous ceux qui



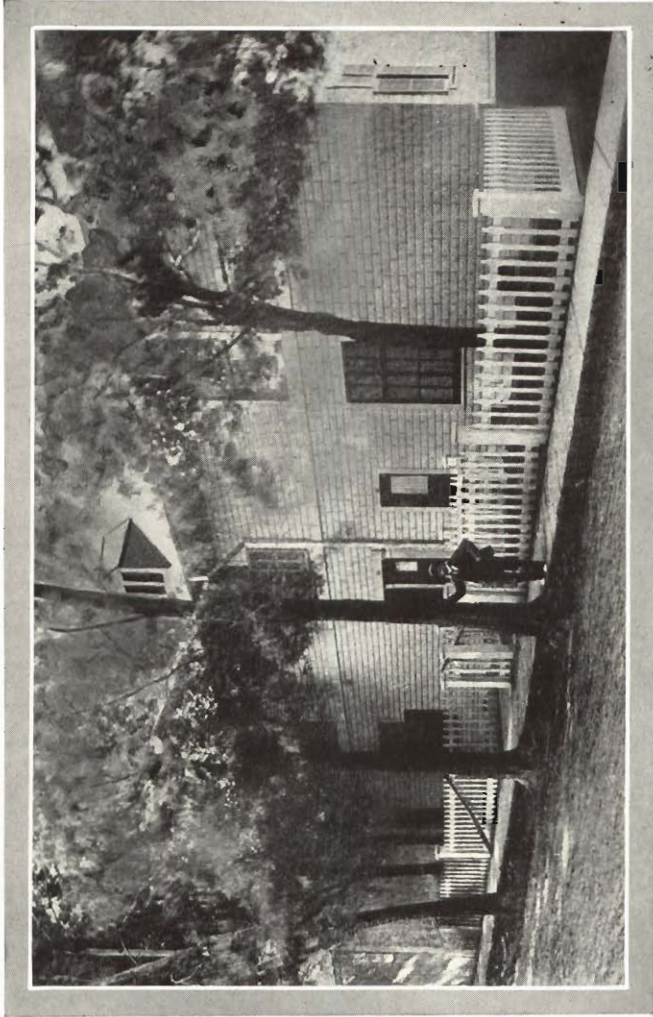
se sont annoncés sont présents. Cela donne, par classe, quatre méthodistes, huit syntaxistes, un élémentaire ; par race, six Irlandais, sept Canadiens français. C'est tout ce qu'a produit, jusqu'à date, « le beau carillon d'annonces ».

Tant d'annonces, et treize élèves ! Les Pères s'efforcent de faire bonne contenance et de ne rien laisser paraître de la déception qu'ils éprouvent. Après les échanges de civilités entre Pères et parents, après les premières présentations entre professeurs et élèves, sans messe du Saint-Esprit, faute de chapelle, sans aucune espèce de cérémonie d'ouverture, les élèves se retirent pour revenir à la *schola brevis* de l'après-midi.

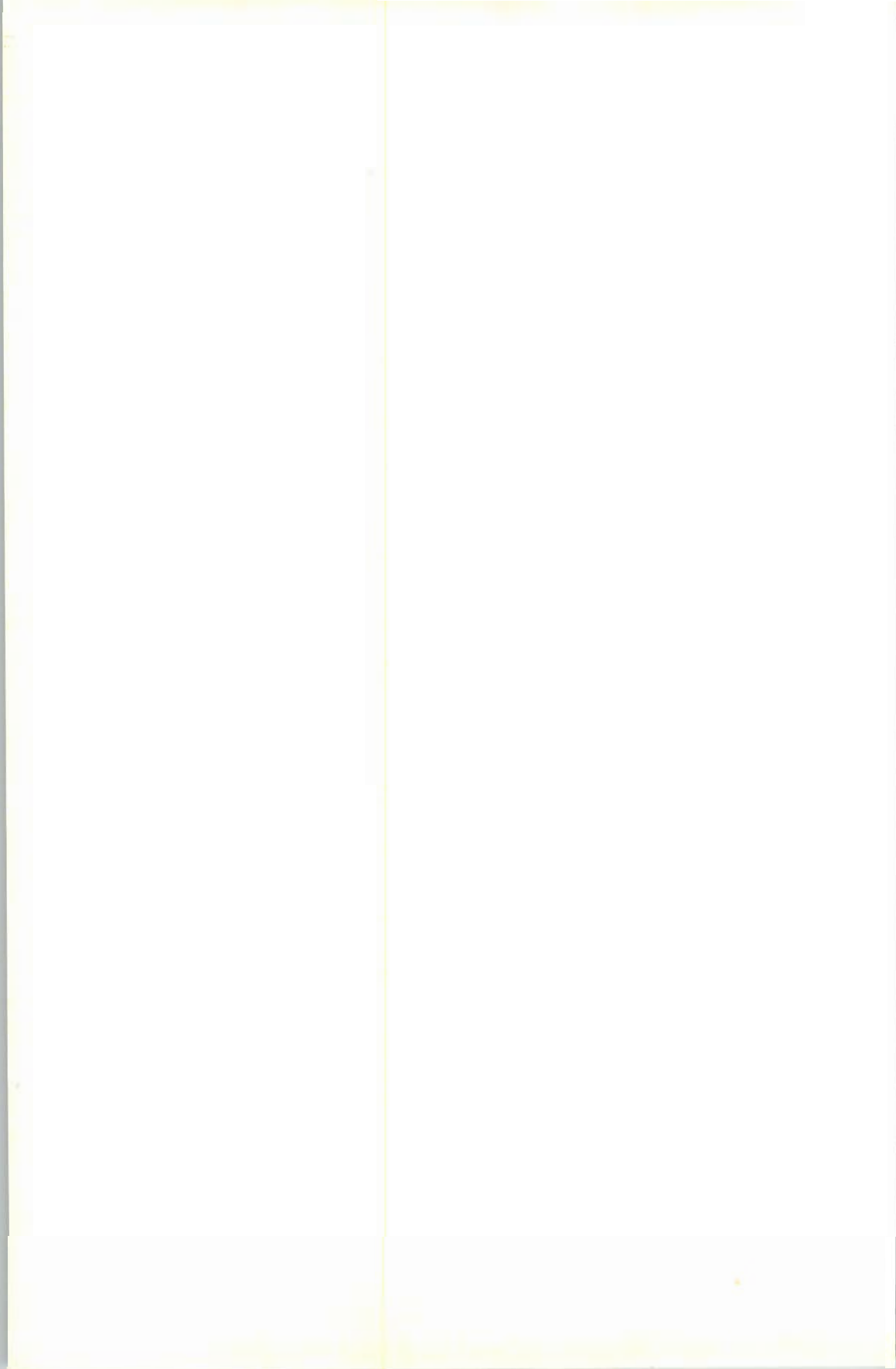
La construction provisoire, commencée moins d'un mois avant, n'était pas encore achevée. À l'heure de la classe, c'est donc vers la rue Bleury, par la rue Saint-Bernard (Carmichael), que le groupe des élèves se dirige. À l'angle nord du terrain acheté de M. Donegani, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la cuisine du collège, s'élève une vieille construction de bois, une masure à demi délabrée. C'est là que, pendant les dix premiers jours, se feront les classes ; c'est là que le supérieur fondateur donnera aux élèves du collège Sainte-Marie ses premières directives : Bethléem avant Nazareth.

Ce que furent les premières heures du collège, on ne peut que l'imaginer. Très peu de détails nous sont restés. On se contentait alors de vivre l'histoire, sans songer à l'écrire. Le P. Larcher, un des premiers annalistes, se borne presque à dire que « l'année se passa laborieuse et silencieuse ».

Si nous ne savons rien des impressions des élèves au soir de cette première journée, ni des réactions de leur



« LE PETIT COLLÈGE »



première prise de contact, nous pouvons tout de même nous tenir assurés qu'ils ne manquèrent pas, avant de quitter le collège, d'aller explorer un peu le terrain : c'était un verger, il s'y trouvait de nombreux pommiers, et l'on était en septembre... Ils allèrent aussi se rendre compte de l'état des travaux à la construction de la rue Saint-Alexandre. La jeunesse de tous les temps a aimé à flâner en regardant des ouvriers au travail. Ce n'est qu'après avoir recueilli ces premiers fruits de leur séjour au collège, et pris cette leçon de choses, qu'ils retournèrent joyeux à la maison. Joyeux, oui, car on leur avait annoncé congé pour le lendemain, tout en les invitant à venir après dîner se promener avec leurs professeurs. Quelques-uns répondirent à l'invitation.

Une fois les élèves partis, les Pères durent sans retard se communiquer leurs impressions : le P. Havequez et le P. Falleur vantent les qualités discernées chez leurs méthodistes et leurs syntaxistes ; c'est tout ce que l'on remarque dans les premiers jours. Le P. Dealy concentre toute son admiration sur son unique élève. Puis, insensiblement, la conversation s'aiguille sur le piètre résultat de la campagne d'annonces. Un peu de mélancolie se glisse dans les coeurs. « C'était un vrai désappointement, un véritable échec », confiera à son Provincial, en France, le P. Martin quelque peu inquiet de la situation financière. « Aujourd'hui (26 octobre), nous avons assez d'élèves pour vivre, mais non pour payer nos dettes. Le collège provisoire nous a coûté près de cinq mille francs : c'était trop pour nous. » Et la pensée lui revient, qu'il avait exprimée trois ans auparavant. « Quand nous parviendrions à savoir assez d'anglais pour satisfaire aux besoins de l'éducation, nous aurons toujours la tache du nom

français... Il faudrait un Anglais, en tête... J'ai été souvent obligé de recourir à des interprètes. Sans les Pères de la Résidence, je serais dans un étrange embarras.» Longtemps après, la correspondance des Pères portera trace de la déception de ces premiers jours. C'est le 7 août 1849 que le P. Havequez écrira : « Le Seigneur nous ménageait une épreuve, nous n'eûmes à l'ouverture que treize élèves et, pendant près de trois mois, ce nombre ne s'accrut que de deux ou trois. C'était une affaire manquée, mais il paraît que notre collègue n'était pas encore connu, malgré les annonces publiées dans tous les journaux, anglais et français<sup>1</sup>. »

Plus d'un an plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 1850, le P. Larcher revient sur le sujet : « La clôture et la rentrée des classes se fait toujours ici avec un grand bruit d'annonces dans les journaux. Une partie de ces manifestes reparait même quelquefois pendant le cours de l'année, et, à les en croire, les plus petits établissements seraient toujours les premières écoles du monde<sup>2</sup>. Le public, accoutumé à ces parades littéraires, n'y fait plus attention ; aussi un avis répété à grands frais dans les journaux, pendant un mois entier pour annoncer...

1. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. I<sup>er</sup>, p. 433.

2. *Les Mélanges religieux* publiaient le 2 mars 1847, à propos d'un article reproduit de *l'Univers*, une note qui confirme la remarque du P. Larcher : « Nos lecteurs ont dû remarquer le morceau de littérature que nous avons donné dans notre dernier numéro, où il s'agit du style de préférence de l'Académie française et du style de Racine et de Boileau. Nous avons cru que cet article mettrait à l'avenir sur leurs gardes les compositeurs de correspondance sur les missions, retraites et autres fêtes religieuses; le récit en est si souvent outré, le style si ampoulé et le tout enfin si exagéré, que le public est fatigué de les lire et saute par-dessus pour voir l'article suivant. Nous sommes donc résolu, quand on nous enverra de semblables productions, d'annoncer tout uniment qu'une retraite, mission, etc., a eu lieu en tel endroit; et comme toutes les cérémonies religieuses font du bien nécessairement, le reste s'entendra bien de soi-même, sans qu'il y ait besoin de tant d'amplifications. On pourrait bien en dire autant de plusieurs correspondances au sujet des examens d'écoles : ces productions donneraient à croire aux pays étrangers, que tout nous est encore nouveau et que nous ouvrons de grands yeux aux moindres choses que nous voyons. »

l'ouverture de notre collège et la nature de notre enseignement, avait-il attiré le modeste chiffre de treize élèves<sup>3</sup>. »

Dans la soirée de ce premier jour du collège, Mgr Bourget vient rendre visite et s'informer. Sa seule présence ramène la sérénité dans les coeurs. Il trouve dans son inébranlable confiance en Dieu les paroles qui relèvent les courages. Et la journée s'achève sur une pensée analogue à celle que le P. Chazelle avait exprimée, six ans auparavant : « Dieu bénit les humbles commencements pourvu qu'ils soient appuyés sur la prudence, aussi bien que sur une sainte confiance en Lui. »

\*  
\* \*

Le 30 septembre, l'on quitte la vieille maison de la rue Bleury. Deux élèves nouveaux se sont adjoints aux treize. L'un d'eux, un petit homme de neuf ans : Aldéric Deschamps, est venu doubler la tâche du P. Dealy et fournir à Francis Coffin un élément d'émulation. Le troisième élémentaire, Édouard de Bellefeuille, qui demeure à Saint-Eustache, et habite, pendant l'année scolaire, chez son grand-père, M. Leprohon, n'arrivera que le 1<sup>er</sup> octobre.

C'est donc au lendemain de la Saint-Michel, date alors consacrée au pays pour toutes les grandes affaires, que l'on prit possession du local nouveau. Ce petit collège, — c'est le nom sous lequel il sera toujours désigné, — s'élevait à l'angle nord-est des rues Dorchester et Saint-Alexandre, avec entrée sur cette dernière rue. Le P. Martin nous le décrit comme « une

---

3. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. II, p. 43.

construction en bois assez grande pour y faire les classes d'ici à deux ans environ. Le travail a été poussé avec activité. Cette maison, à quelques pieds de la rue, dont elle est séparée par une barrière, ne forme qu'un rez-de-chaussée. En entrant, on trouve un corridor qui communique avec quatre salles destinées aux classes. Elles peuvent contenir chacune vingt-cinq à trente élèves. Les mansardes pourront aussi être rendues habitables. Une cheminée à deux foyers, placée au milieu, permettra d'y entretenir la chaleur ». La maison mesurait soixante-cinq pieds sur vingt-cinq. Après avoir servi pendant trois ans de local pour les classes, elle fut aménagée en quatre logements. Les divisions primitives avaient depuis longtemps disparu au moment où elle fut démolie, en novembre 1935. Aucun plan n'en a été conservé. Il n'en reste, avec la photographie de l'extérieur, que quelques humbles débris, conservés au musée du collège actuel.

La vie collégiale s'organise de jour en jour plus régulière. Horaires, prescriptions disciplinaires, répartition du temps entre les différentes matières, adaptation du programme aux besoins des élèves, besoins mieux connus avec le temps, tout cet ensemble de détails dont se forme un règlement de collège s'ébauche peu à peu pour établir la tradition. Car, pour un collège, comme pour toute institution, c'est dans la tradition que repose la garantie de durée. C'est par elle, par le respect qu'on porte à l'idée plus qu'à la lettre, que l'esprit se maintient, malgré les changements opérés dans le personnel.

De son séjour en des collèges de différents pays le P. Martin apportait, avec une expérience étendue de son métier d'éducateur, la largeur de vues et la souplesse d'esprit nécessaires pour bien remplir son rôle de

fondateur. Ces qualités étaient encore accrues des précieuses observations qu'il avait recueillies sur le milieu canadien, pendant les six années qu'il y avait consacrées à l'exercice du saint ministère.

Au début d'octobre, le Supérieur de la Mission, le P. Boulanger, donnait au personnel du nouveau collège ses premières directives : elles ne manqueraient pas d'actualité même de nos jours. Il recommande que le Préfet général de discipline donne par écrit, aux parents de chaque enfant, l'heure du commencement et de la fin des classes, afin qu'ils sachent à quelle heure leurs enfants doivent partir de la maison paternelle et y être de retour ; que chacun des professeurs fasse avec soin, à chacune des classes, le relevé des présences, et avertisse aussitôt, chaque fois qu'un élève sera absent. Le Préfet doit alors en donner avis aux parents, « de vive voix ou par écrit », et, si l'absence se prolonge, il ne doit pas hésiter à se transporter chez les parents. Le téléphone a, depuis, dispensé le Préfet de ce transport !

Aux professeurs, il rappelle qu'ils doivent se mettre en garde contre l'impatience, et plus encore contre la colère, de manière à éviter tout geste et toute parole regrettables. « Qu'ils n'infligent, d'ailleurs, aucune punition quand ils sont émus. » Comme il faut avant tout songer au bien des âmes, le Supérieur prescrit de fixer des époques où les élèves devront se confesser, le Préfet devant s'assurer si tous se sont exactement approchés du sacrement de Pénitence. Il n'oublie pas qu'une étroite collaboration entre la famille et le collège est nécessaire au succès de l'éducation : le P. Préfet devra donc, « chaque semaine, aller voir les parents de plusieurs élèves (à moins qu'ils ne viennent eux-mêmes), de manière qu'il les voie tous à peu près



une fois par mois, pour savoir d'eux-mêmes quelle est la conduite de leurs enfants ».

Assiduité, ponctualité, régularité, chez les élèves, douceur et fermeté, souci du surnaturel, chez les professeurs, collaboration, de la part des parents, telles sont les assises sur lesquelles s'édifiera le règlement.

Sur les relations entre maîtres et élèves, le P. Larcher nous a transmis ce qu'il appelle « un trait des mœurs patriarcales de cette époque. Comme on était dans un verger, quand un enfant avait fait un beau devoir ou bien récité une leçon, il avait quelquefois comme récompense la permission d'aller cueillir une pomme sur l'arbre voisin. Cela ne valait-il pas bien la fêrule ? »

Rien ne nous dit si la fêrule existait alors, mais nous savons fort bien que les pommes ne durent qu'une saison. Nous savons aussi que les nerfs des écoliers, à mesure qu'avance l'automne, deviennent plus facilement excitables. Leur application est moins aisément soutenue, leur conduite réclame plus fréquemment des rappels à l'ordre. Ils ont besoin de se faire dire de temps à autre comment l'on apprécie et leur conduite et leur travail : les notes hebdomadaires répondent à ce besoin.

C'est le samedi 4 novembre 1848 que fut inauguré, au collège Sainte-Marie, le système des notes. Malgré les modifications apportées avec le temps, par l'ouverture du pensionnat et par l'organisation de salles d'études et de récréation, c'est le système encore en vigueur aujourd'hui, et rien ne fait prévoir un changement. On aurait pu dès lors écrire, comme on l'imprimera vers 1924 dans l'Annuaire des élèves : « Chaque semaine, comme appréciation de son travail et de sa

conduite, des notes sont données à chacun de nos élèves. »

Mais, en 1848, ces élèves sont tous externes. S'ils prennent au collège études et récréations, — le P. Havequez nous a révélé qu'ils pouvaient rester au collège pour étudier et prendre leurs récréations à des heures fixées entre les classes, — deux notes, l'une pour l'application, l'autre pour la conduite, suffisaient à leurs professeurs-surveillants pour les juger intégralement. Chacune des cinq voyelles reçoit une valeur d'appréciation : *a* marque *très bien* ; *e*, *bien* ; *i*, *médiocre* ; *o*, *mal* ; *u*, *très mal*. Un professeur plus consciencieux désire-t-il nuancer davantage son jugement, il joint deux voyelles voisines, et obtient ainsi une appréciation intermédiaire, entre *très bien* et *bien*, entre *mal* et *très mal*.

Le cahier des notes de cette première année, parfaitement conservé, manifeste qu'on se mit consciencieusement à la tâche, dès le début. À la première lecture de notes un malheureux méthodiste recevait déjà un *i* d'application et un *io* de conduite. Cependant, la note *u*, la plus infamante, ne fut attribuée que deux fois dans toute l'année, le même méthodiste, qui avait si mal débuté, en récoltant une à la dernière lecture de notes, le 21 juillet 1849.

Cette lecture de notes se faisait régulièrement à la dernière demi-heure de la classe du matin, le samedi. Tous les élèves se réunissaient à ce moment dans le corridor entre les classes pour un cours de déclamation que présidait le Préfet des études. Celui-ci profitait de la réunion pour donner les avis sur la discipline et pour lire les notes de conduite et d'application de la semaine.

Sur la durée des classes, sur le temps alloué à chacune des matières, sur les manuels en usage, il ne nous est resté presque aucune indication, pour la première année. Tout au plus savons-nous qu'il y avait des examens trois fois l'an : à Noël, à Pâques et aux derniers jours de l'année. L'examen, qui consistait uniquement en une épreuve orale, était précédé d'une série de compositions écrites, dites préparatoires à l'examen. Aux trois examens de 1848-1849, chacun des élèves fut interrogé devant toutes les classes réunies. Le P. Martin nous apprend que, pour la circonstance, « les élèves sont habillés très proprement » : histoire d'impressionner favorablement le jury, sans doute. A l'examen de Pâques, il ajoute même « qu'ils offrent un coup d'oeil intéressant ». Aucun ordre n'avait été déterminé à l'avance ; chacun était interrogé à l'improviste, un élémentaire succédant aussi bien à un syntaxiste qu'à un méthodiste. Le P. Recteur préside, entouré de tous les professeurs ; les Pères de la Résidence sont présents et interrogent eux aussi. A Pâques, le maître des novices, le P. Schneider, vient y assister aussi avec ses deux novices « qui, à cause de leur solitude, avaient besoin de distraction ».

Chacun des élèves est appelé à répondre au moins deux fois, en français et en anglais. S'il est au cours latin, il subit un troisième interrogatoire, sur ses connaissances en cette langue. A l'examen de latin, les questions portent sur la grammaire, sur l'explication des auteurs vus en classe, sur la mémoire ; en français, en plus de la grammaire, il faut être prêt en histoire ; l'anglais comprend, à part la grammaire et des exercices de traduction, les mathématiques et la géographie, qui s'enseignent dans cette langue.

Il est aisé d'imaginer combien ce mode d'examen était intimidant. L'épreuve est déjà impressionnante, au moins les premières fois, quand il n'y a pas d'autres témoins que les examinateurs. Mais la subir en présence de tous les élèves, si renseignés sur la valeur réelle d'un condisciple, et si prompts à saisir tout ce qu'il y a de moins heureux dans une réponse !... Le P. Martin note à l'examen de fin d'année que « les enfants ont le défaut général de parler beaucoup trop bas : à part la géographie qui était bien sue, les autres matières n'ont pas été brillantes. Les notes ont été moins bonnes qu'à Pâques. La déclamation est médiocre ». Il avait déjà signalé à Noël : « Les parents n'ont pas été invités, et cela valait mieux. » Mais à Pâques et en juillet, quelques parents viennent assister, sans invitation. « Comme il n'y avait pas de choix parmi les élèves, de noter le P. Martin, il eût mieux valu qu'il n'y eût pas eu d'étrangers ! »

Pour exprimer leur appréciation sur la valeur de l'examen, les examinateurs ne se servaient pas de chiffres, mais de lettres, les voyelles encore. Ils jugeaient d'après le code suivant : « la note *a* suppose des réponses exactes, bien qu'avec quelques hésitations ou fautes très légères ; *ae*, réponses exactes encore, mais avec hésitations et fautes légères plus nombreuses et plus marquées ; *e*, des réponses exactes auxquelles se mêlent quelques *nescit* ou erreurs plus importantes ; *ei* marque un mélange de bien et de mal, où cependant le bien domine ; *i*, un semblable mélange, mais avec prédominance du mal »...

Les jours fixés pour le premier examen trimestriel furent les 27, 28 et 29 décembre : il n'y avait pas de vacances de Noël en ces années lointaines. Si, cette année-là, les élèves eurent quatre jours de congé con-

sécutifs, c'est simple coïncidence : un dimanche et une fête d'obligation se sont intercalés entre le congé de l'examen, 30 décembre, et le congé du nouvel an, 2 janvier. Le P. Martin le fait remarquer : « Quoiqu'il y ait ainsi plusieurs jours de congés continus, il ne faut pas les envisager comme des vacances. Ils ne sont ainsi placés que par les circonstances. » Le nombre des candidats à passer ce premier examen fut de vingt-neuf : c'est du moins ce que permettent de conjecturer les notes hebdomadaires du 23 décembre ; les résultats de l'examen n'ont pas été conservés. La liste des élèves comprend alors cinq méthodistes, douze syntaxistes, douze élèves du cours préparatoire. Les treize sont plus que doublés ! Au second examen, qui se passa le mardi de la Semaine Sainte, 3 avril, le chiffre des examinés sera de quarante-huit ; il s'élèvera à cinquante-six à la fin de l'année, en juillet. En joignant à ces cinquante-six les neuf élèves retirés par leurs parents au cours de l'année, partis sans avertir, invités à se retirer ou « renvoyés pour paresse, inexactitude ou conduite », cela donne, pour l'ensemble de la première année, une somme totale de soixante-cinq élèves inscrits. « C'était un vrai succès qui surpassait même notre attente », écrira le P. Havequez, le 7 août.

Nous sommes redevables au P. Havequez d'un supplément de renseignements sur ce que furent les premiers mois de 1849. Grâce à sa lettre du 7 août, grâce surtout à son *ordo*, ce petit calendrier qui indique aux prêtres l'ordre à suivre dans la récitation du bréviaire et la célébration de la sainte messe, nous pouvons suivre la marche des événements. La correspondance du P. Martin et le journal qu'il rédige comme préfet des études compléteront les renseignements.

Dans son *ordo*, le P. Havequez avait l'habitude d'inscrire de brèves notes en regard de la date du jour. Tantôt c'est l'intention pour laquelle il célèbre la messe, tantôt c'est le degré de température, tantôt un incident d'intérêt personnel ou un événement de portée plus générale.

Nous apprenons ainsi que, si le 17 février marqua le plus grand froid de l'année 1849 ( $-22^{\circ}$  Réaumur), le dégel n'en commença pas moins dès le 21 du même mois.

Cette première partie de l'année 1849 fut marquée par toute une série d'incidents tragiques. Du 1<sup>er</sup> mars, « où pour deux incendies on a sonné quatre fois les grosses cloches pendant la nuit », jusqu'à la fin d'octobre, le P. Havequez n'a pas compté moins de trente-cinq incendies. Mais il y a plus grave. Pendant presque un mois, dans toute une partie de la population de Montréal, les esprits sont surexcités, les passions en effervescence, et de violentes manifestations éclatent. De tous ces troubles la cause principale fut le vote d'une indemnité en faveur des citoyens du Bas-Canada qui avaient subi des dommages dans leurs biens, au cours de l'insurrection de 1837. La même mesure votée auparavant pour le Haut-Canada n'avait soulevé aucune difficulté. « Le 25 avril, nous citons le P. Havequez, émeute : le parlement est brûlé. Le 26 avril, l'émeute continue, la maison de M. Lafontaine est brûlée, celle de M. Hincks pillée. Le 27 et le 28, émeute. Le 30, le Gouverneur (lord Elgin) est insulté, maltraité ; le soir émeute. » Émeutes encore les 9, 10 et 18 mai. Il y eut même un moment d'inquiétude à la résidence de la rue Saint-Alexandre.

« A l'occasion des derniers troubles à Montréal, écrit le P. Havequez, nous avons eu quelques instants

d'alerte : on craignait l'incendie des églises et des maisons religieuses. Une nuit, pendant une émeute, des amis vinrent nous avertir qu'on avait formulé quelques menaces contre nous en particulier ; mais ces menaces n'eurent aucune suite. Les Irlandais, qui veillaient assidûment autour de leur église, promettaient de nous défendre énergiquement contre ceux qui auraient tenté de nous molester. Ce bon peuple, avec sa résolution bien hautement manifestée de défendre tout ce qui appartient à la religion, est sans doute la barrière que n'ose franchir la fureur révolutionnaire<sup>4</sup>.

Mais toutes ces violences n'entraient pas au collège la marche régulière des classes. C'est le 28 avril, un jour d'émeute, que le P. Martin note dans son journal : « Pendant la dernière demi-heure de la classe du matin, le P. Recteur réunit chaque jour tous ceux qui ne savent pas lire ni même épeler, et les exerce. Le soir, pendant une demi-heure, il fait le catéchisme aux enfants qui se préparent à la première communion. »

La cérémonie de la première communion avait été fixée au jour de l'Ascension, 17 mai. Onze élèves

4. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. 1<sup>er</sup>, p. 438. Sur ces mêmes incidents, le P. Martin a noté de son côté : « 25 avril. — Vers 9 heures du soir, une troupe de mécontents partis du Champ-de-Mars, viennent au Parlement, près des Soeurs Grises, et y mettent le feu pendant que les membres siégeaient. En peu de temps tout devient la proie des flammes. La Province y perd une belle bibliothèque riche surtout en ouvrages sur l'Amérique. Le mécontentement venait à cause de quelques bills que le Gouverneur est venu sanctionner dans l'après-dîner. Son Excellence fut insultée dans les rues à son retour. »

« 26 avril. — Le P. Recteur va visiter et consoler les Soeurs Grises qui avaient couru la veille de très grands dangers. Il leur offre le service des Pères pour rester avec les hommes qui devaient veiller chez elles, la nuit suivante. L'agitation continue en ville. Le soir on saccage ou on brûle quelques maisons de Ministres. On avait fait courir le bruit qu'on viendrait brûler Saint-Patrice. Les Irlandais viennent en grand nombre veiller pendant la nuit. Nous restons aussi en alerte jusqu'à 11 heures et demie.

« 27 avril. — Classe comme à l'ordinaire. Le soir l'agitation règne encore. Un de nos frères reste à veiller pour que nous ne soyons pas surpris. « 30 avril. — Dans l'après-midi, le Gouverneur est encore indignement insulté au milieu des rues de la ville, malgré son escorte de cavalerie. On lui jette des pierres et des oeufs pourris. »

étaient en âge de la recevoir : on ne communiait pas avant l'âge de dix ans à cette époque. Les trois jours précédant le 17 mai furent consacrés à une petite retraite préparatoire. Le P. Martin profite de l'occasion pour inviter tous les élèves à suivre les exercices. La pénible mise en marche du collège n'avait pas permis jusque-là de leur en procurer les avantages.

Chaque matin, il y a messe dans la petite chapelle de la Résidence. Au collège, une classe a été ornée en forme de chapelle. Les élèves, divisés en deux groupes, s'y rendent tour à tour, français puis anglais, pour y entendre les instructions. C'est le P. Bernard O'Reilly qui les donne. Ce Père a quitté, déjà prêtre, le diocèse de Québec, il y a à peine un an, pour entrer au noviciat des Jésuites ; « c'est un orateur distingué dans les deux langues », dit de lui le P. Martin. Dans quelques années, il reviendra au collège comme professeur de rhétorique.

Au matin de l'Ascension, les onze premiers communians se rendent à l'église Saint-Patrice, accompagnés de tous les autres élèves. C'est Mgr Bourget qui célèbre la sainte messe. « Ils s'approchèrent de la sainte table sans autre éclat que la présence de Monseigneur, qui voulut bien les communier de sa main », nous dit le P. Havequez. Le P. Martin remarque, de son côté, que « la cérémonie a paru à tous trop peu solennelle pour une première communion. Les enfants étaient perdus dans la vaste nef »...

En ouvrant le petit collège, le P. Martin ne songeait qu'à un externat. Dans sa pensée, le pensionnat ne devait commencer qu'au moment où le grand collège serait en état de recevoir les élèves. Mais dès la première année, devant les instances qui furent faites



auprès de lui, il lui fallut modifier ce projet. A la fin de décembre il parle déjà d'un petit pensionnat qui s'ouvrirait à Pâques. « Plusieurs parents, nous dit le P. Havequez, demandaient un pensionnat pour leurs enfants. On s'y refusa d'abord ; mais ce fut une nécessité d'y consentir ensuite, pour répondre à la confiance publique. Nous louâmes à cet effet une maison assez étroite près de la Résidence, capable de loger une vingtaine d'enfants. Nous ne voulions pas en avoir davantage jusqu'à ce que le grand collège soit bâti. »

Cette maison « assez étroite » était située sur le côté sud de la rue Saint-Bernard (Carmichael). Elle appartenait à la Banque du Peuple et fut retenue pour deux ans. « Elle nous coûte 30 louis par an (environ \$120.00), nous confie le P. Martin, mais nous nous sommes chargés des réparations qui ont monté à 15 louis environ... Elle a été mise en très bon état et peut contenir douze à quinze élèves. » Le terrain communiquait par l'arrière avec celui de la Résidence.

Louée au début de mai, la maison ne fut occupée qu'au mois de juin : avant d'en prendre possession, il fallut attendre la sortie du locataire et y aménager, au rez-de-chaussée, un réfectoire, une cuisine et une salle qui servait à la fois pour l'étude et pour la récréation. Le dortoir était à l'étage. Le 5 juin, les PP. Falleur et Dealy viennent s'y installer avec le frère Joset, « qui est chargé des enfants et de l'ordre de la maison ». Le lendemain soir, deux pensionnaires y font leur entrée : Francis Coffin, notre élémentaire de neuf ans, qui constitua à lui seul, pour quelques jours, tout le cours préparatoire, et Eustace Pratt, qui comptait huit années d'âge. Trois autres vinrent les rejoindre les jours suivants : Alfred Pinsonneault, huit ans, Louis-

Adolphe Boyer, dix ans, Richard Devins, douze ans. C'était bien un petit pensionnat et pour l'âge et pour le nombre des élèves ! On a consigné que le 10 juin les pensionnaires allèrent voir la procession de la Fête-Dieu et que le 14 ils eurent un grand pique-nique. « Les Pères Dealy et Louis Schneider, nous raconte le P. Martin, conduisent nos pensionnaires dîner dans le bois, le frère Joset leur porte la nourriture. Quelques externes choisis surtout parmi les petits avaient été invités à apporter leur dîner et à se joindre à eux. Le temps est excellent et les enfants s'amuse beaucoup... Un des externes a été blessé pendant le jeu, mais légèrement. »

Juin s'achève et l'année scolaire continue : la jeunesse d'alors avait plus d'endurance que celle d'aujourd'hui. Ce n'est qu'au début de juillet que commencent les compositions pour les prix : le 2, thème latin ; le 3, version latine. Le 5, un jeudi, il y a grand congé comme à l'ordinaire, et le pensionnat se transporte à l'île Saint-Paul pour y prendre le dîner : la chaleur excessive gêne un peu, cependant, le plaisir de cette excursion. Les 6 et 9 juillet, compositions en géographie, catéchisme et mathématiques.

Le 20 juillet, dans la chapelle de la Résidence des Pères, les premiers communians du 17 mai se rassemblent pour recevoir le sacrement de Confirmation. Ils sont onze ; les autres élèves n'ont pas été invités, le local étant trop étroit. Ils sont onze comme les Apôtres dans le Cénacle, le jour de la Pentecôte. Mgr Bourget a voulu lui-même faire descendre le Saint-Esprit sur la tête des confirmands, prémices d'une oeuvre longtemps désirée, et dont la vitalité, à la fin de cette première année, lui permet d'entrevoir le développement futur.

Quelques jours plus tard, le 23, l'évêque reviendra encore pour présider à la distribution des prix. Les *Mélanges religieux* du 31 juillet nous en donnent le compte rendu, en y joignant un mot de réclame :

« La distribution des prix du Collège Sainte-Marie, à Montréal, s'est faite sans éclat le 23 du courant, dans une des salles de l'externat des RR. PP. Jésuites. Quoique la séance ne fût pas publique, Mgr de Montréal a bien voulu l'honorer de sa présence et distribuer lui-même les récompenses.

« Les élèves Laurent Charlebois, Peter Ryan, John Conlon et Emmanuel Robichaud se sont fait remarquer par le succès qu'ils ont obtenu.

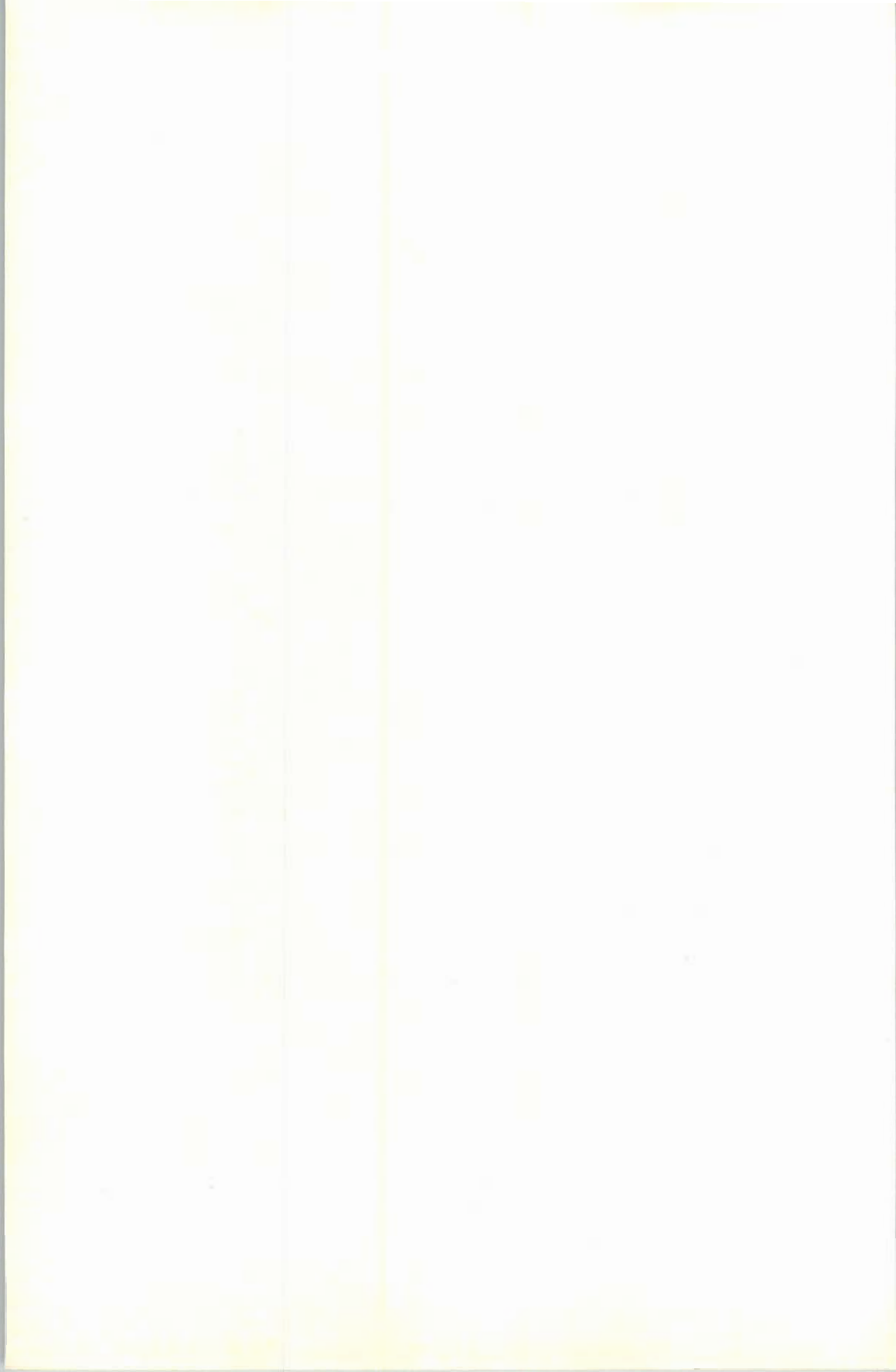
« Cet établissement, bien que naissant, compte déjà cinquante-sept élèves et paraît dans un grand état de prospérité. L'année prochaine, deux nouvelles classes vont s'ouvrir, l'une pour le cours latin, l'autre pour le cours commercial.

« Les RR. PP. ont commencé un petit pensionnat près de leur collège, mais il est à regretter que l'exiguïté du local ne leur permette de recevoir qu'un très petit nombre de pensionnaires. »

Dans le journal du préfet des études, nous trouvons quelques détails supplémentaires : « La séance a lieu le soir et commence par l'examen de trois de nos meilleurs élèves. Quelques enfants canadiens déclament assez bien en anglais. Mgr de Montréal avait été invité. Il vient avec trois prêtres de l'Évêché. Quelques parents s'y trouvent, mais sans invitation. Le P. Recteur lit la liste des prix et Monseigneur distribue les récompenses. Nous n'avons donné que des livres, sans couronnes. Nous avons attendu trop tard pour



LE PETIT PENSIONNAT  
démoli au printemps de 1911



faire ces préparatifs. A la fin de la séance le P. Recteur dit un mot de remerciement à l'Évêque et d'encouragement aux enfants, pour les inviter à bien profiter des vacances et à revenir bien disposés, le 6 septembre. »

\*  
\*  
\*

La rentrée des classes était donc fixée au 6 septembre.

La veille, le personnel est désigné. Le P. Martin, tout en demeurant supérieur, garde la direction générale du collège, la préfecture des études, la procure et les cours de dessin.

Le P. Havequez quitte la Méthode et cumule les charges de ministre de la maison, directeur spirituel des élèves et professeur d'instruction religieuse. Le P. Adolphe Larcher inaugure la classe de Versification. Le P. Thomas Ouellet prend la Méthode et assume la fonction de Préfet de discipline. La Syntaxe est confiée au P. Louis Schneider, les Éléments au P. John Gilmary Shea, le futur historien de *l'Histoire de l'Église aux États-Unis*, le cours préparatoire au P. Michel Mc Keon.

Quant au P. Patrice Dealy, il partagera son temps entre les mathématiques, les cours d'anglais et d'instruction religieuse.

Cette rentrée de septembre 1849 présente un aspect tout autre que celle de l'année précédente. Le P. Larcher en trace le tableau suivant : « Notre rentrée offrait à l'esprit et au cœur un coup d'oeil délicieux : sur les débris d'un ancien verger couvert encore de pelouses et de quelques vieux arbres, d'un côté étaient étendues les premières pièces de l'édifice matériel,

pourrissant à terre faute d'argent pour les remuer, de l'autre, étaient les pierres vivantes, une jeunesse ardente, des enfants d'une physionomie heureuse, dont quelques-uns avaient obtenu de leurs parents, à force d'instances, d'être envoyés chez les Pères, tous surpris et heureux de se trouver réunis si nombreux. Jamais peut-être distribution de prix ne fut plus joyeuse que cette rentrée. Cette satisfaction mutuelle des maîtres et des élèves a continué en général jusqu'à la fin de l'année<sup>5</sup>. »

Il n'y avait pourtant pas eu, comme en 1848, carillon d'annonces payées à grands frais dans les journaux. On avait perdu, semble-t-il, toute confiance dans ce genre de réclame. Le P. Larcher nous indique qu'on avait trouvé plus efficace : « On n'a pas jugé à propos, nous dit-il, de répéter l'avis cette année ; nos élèves, sans recommandation, se sont chargés de nous faire connaître eux-mêmes : leur joie, leur gaieté, leur affection pour nous et pour notre mode d'éducation, l'ont fait plus efficacement que tous les prospectus. Au moment où j'écris, il arrive encore que tel père de famille venant en ville pour retenir ailleurs une place à son fils, rencontre un de ses amis qui lui dit : « Venez avec moi, je sais ce qu'il vous faut » ; et il nous l'amène. Cette manière de laisser faire les choses réussit, et de plus, elle a l'avantage de n'éveiller aucune susceptibilité. »

A l'ouverture des classes qui se fit à huit heures, sans messe du Saint-Esprit cette fois encore, faute de chapelle, soixante-quatre élèves étaient présents. Ils seront quatre-vingt-neuf le 24 septembre : vingt et

---

5. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. II, p. 45.

un pensionnaires, trois demi-pensionnaires, soixante-cinq externes.

Les pensionnaires se levaient à 5 heures 30. Après la prière du matin et une courte lecture spirituelle, qui se faisaient toutes deux en anglais, ils s'occupaient à étudier jusqu'à 7 heures, heure du déjeuner. A 7 heures 45, ils quittaient le pensionnat de la rue Saint-Bernard pour se rendre au collège de la rue Saint-Alexandre, à quelque cent pas, et y revoir leurs leçons pendant l'entrée des externes. De 8 heures à 10 heures 30, classe. Une étude de trois quarts d'heure précédait le dîner qui se prenait à 11 heures 30. A une heure, il y avait étude jusqu'à la classe, qui durait de 2 heures à 4 heures. Les pensionnaires prenaient alors le goûter et se délassaient pendant quarante-cinq minutes avant d'aller entreprendre, rue Saint-Bernard, une solide étude de deux heures consécutives. Le souper était fixé à 7 heures, et précédé d'une lecture spirituelle, en français cette fois, comme la prière du soir. Il n'y avait pas de récréation après souper. Les pauvres moyens d'éclairage dont on disposait alors, chandelle de suif, lampe à pétrole ou becs de gaz, invitaient plus à dormir qu'à veiller. Les journées, d'ailleurs, étaient bien remplies.

Le P. Martin nous renseigne sur le régime alimentaire, au pensionnat : « Pour le déjeuner, café au lait et beurre ; trois fois la semaine, viande. Pour le dîner : potage, deux plats de viande, un légume, un dessert. Pour le souper : thé au lait, sucré d'avance, et beurre ; viande trois fois la semaine. Au goûter de 4 heures 30 : un petit pain sans beurre ni fruits. »

Depuis leur arrivée le matin jusqu'à la fin de la classe de 4 heures, les externes suivaient le même règlement



que les pensionnaires : classes, études, récréations, ils partagent tout avec eux. Vers le milieu d'octobre, l'on se demanda s'il n'y avait pas lieu de leur faire prendre leurs récréations à part, ainsi que la chose se pratiquait dans les collèges d'Europe. Une grave délibération se tint sur le sujet le 16 octobre : « Conviendrait-il de permettre aux élèves externes de prendre leurs récréations avec les pensionnaires, comme la chose s'est pratiquée jusqu'à maintenant, ou faut-il les séparer ? » Mais sans hésitation et à l'unanimité, tous les consultants se prononcèrent en faveur de la fusion des deux groupes, alléguant comme principal motif, non pas de procurer aux pensionnaires un élément de variété dans leur vie, mais cette raison pour le moins imprévue : déterminer chez les externes, par la société des pensionnaires sans doute, l'amour de leur collègue, ... *ut continuaretur fusio ad conciliandum majorem in externis amorem in Collegium.*

Dès l'ouverture, le collège Sainte-Marie fut bilingue et il le demeurera pendant près de cinquante ans. La direction était française, françaises aussi les méthodes d'éducation, mais les programmes étaient agencés de manière à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des familles d'origine anglaise et française. La population catholique de langue anglaise augmentait rapidement ; l'immigration irlandaise était à son plus fort. Les catholiques anglais ne seraient pas en mesure, avant plusieurs années, d'organiser des établissements indépendants, et il fallait sauvegarder leur foi. C'est ce qu'avait compris Mgr Bourget ; c'est son ardent désir de pourvoir au plus tôt à cette nécessité, qui l'avait incité à presser l'ouverture du collège. Cette préoccupation de l'évêque nous apparaît clairement dans la correspondance du P. Martin de 1844 à 1848. L'insis-

tance qu'il met à réclamer des Pères sachant bien l'anglais et l'inquiétude qu'il manifeste à la pensée de se présenter, lui Français, comme directeur d'une institution ouverte à des Anglais, — il va jusqu'à suggérer de faire venir un Père d'Angleterre pour prendre la direction du collège, — sont comme l'écho des conversations qu'il échangeait avec Monseigneur et avec les autres promoteurs de l'entreprise. L'emplacement du terrain fut déterminé en grande partie par le souci de se rapprocher du milieu anglais, tout en restant accessible à la population française. On acceptait donc indifféremment des enfants de langue française ou anglaise. Mais tous suivaient les mêmes cours, sauf peut-être dans la classe préparatoire.

Le P. Larcher nous renseigne un peu sur le temps alloué à chacune des matières, sans cependant nous faire connaître le détail du programme des classes. « Pour répondre aux exigences de notre position, écrit ce Père, nous devons faire une large part à l'étude de la langue anglaise. Le temps de la classe est divisé en deux parties égales : la première, matin et soir, est pour le cours latin ; les cinq derniers quarts d'heure du matin sont pour l'anglais ainsi que pour la géographie et les mathématiques qui s'enseignent dans cette langue ; la deuxième heure de l'après-midi est pour le français et l'histoire. Le cours de commerce est tout en anglais et, dans le cours préparatoire, chacun bégaye comme il peut. Grâce à cette division, chaque élève, même du cours de commerce, peut, dans la seconde partie de chaque classe, passer dans un cours d'accessoires proportionné à sa force ou à ses besoins, sans égard aux autres études. On y trouve encore l'avantage que chaque professeur peut enseigner dans la langue qu'il sait le mieux... Notre cours d'étude se compose de

trois classes de grammaire, suivies de la Seconde et de la Rhétorique, et précédées d'un cours préparatoire où l'on a commencé cette année (1849) à effleurer légèrement le latin à Pâques<sup>6</sup>. » Ce cours préparatoire deviendra avec le temps la classe d'Éléments latins.

Chaque semaine, cinq jours pleins sont consacrés à la classe. Il y a congé toute la journée le jeudi, et, le dimanche, les élèves sont convoqués pour une classe de catéchisme à 2 heures 30. Au début de la première année, on avait essayé de les réunir pour la grand'messe et les vêpres. Liberté était laissée aux parents, cependant, de les conduire eux-mêmes aux offices. Ceux qui venaient au collège y assistaient, sous la surveillance du P. Dealy, dans le jubé de Saint-Patrice. Mais après quelques mois on y renonça. « La plupart des enfants, note le P. Martin, ne viennent plus à la messe avec nous, ils vont avec leurs parents. La place où nous les gardons à Saint-Patrice est d'ailleurs très inconmode, et pour suivre les offices et pour entendre la prédication. »

C'est du dimanche 4 octobre 1849 que datent les congés de sortie. Une fois par mois, généralement le premier jeudi, les pensionnaires qui ne demeurent pas trop loin vont passer la journée dans leur famille. Le retour au collège est fixé à cinq heures. Une condition est requise pourtant : les bonnes notes. Les externes eux-mêmes n'échappent pas à la sanction et doivent, si le bulletin n'est pas satisfaisant, venir méditer au collège sur les inconvénients de l'indiscipline et de la paresse. Dès le premier congé, deux pensionnaires furent privés de sortie : preuve que la loi ne restait pas lettre morte.

Le collège n'avait pas de chapelle. « Il nous manque encore, écrivait le P. Havequez le 7 août 1849, une chose

---

6. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. II, pp. 46-47.

essentielle pour donner à nos enfants tout le soin désirable dans l'intérêt de leur âme; c'est une chapelle. Nos embarras financiers dans ces pénibles commencements ne nous ont pas permis de nous en occuper. Impossible par conséquent de réunir nos élèves externes pour la messe... » Déjà, au mois de mai 1849, le P. Martin déplorait cette lacune : « Je sens le grave inconvénient de n'avoir pas de chapelle pour donner toute son extension à la culture spirituelle des enfants ». Un moment il songea à utiliser à cette fin un apprentis qui se trouvait auprès du pensionnat de la rue Saint-Bernard. La première année s'acheva sans qu'il fût donné suite au projet.

A l'été cependant, encouragé par l'heureux développement qu'a pris le collège et par la perspective d'une rentrée plus nombreuse, on entreprend de pourvoir sans retard à ce besoin. Le P. Martin avait prévu un an plus tôt que les mansardes du petit collège pourraient être rendues habitables. Mais l'accroissement inespéré du nombre des élèves lui fait juger l'espace trop étroit. C'est un étage complet qu'il décide d'ajouter. Le 25 juillet, deux jours après le départ des élèves pour les vacances, les travaux commencent et l'on entreprend de surélever le toit. De la sorte le collège s'enrichira de trois nouveaux locaux pour des classes, en plus d'une chapelle assez grande pour recevoir en même temps tous les élèves du collège; ils seront près d'une centaine avant que le grand collège ne soit prêt à les abriter.

La chapelle fut inaugurée le mardi 16 octobre. Mgr Demers, évêque de Vancouver, vient la bénir et la dédie à saint Joseph. Il y célèbre ensuite la messe « et dit un mot aux enfants qu'il intéresse beaucoup en

leur parlant des missions. Tous nos élèves, pensionnaires et externes, s'étaient réunis... L'évêque était assisté par le P. Recteur et par M. Édouard Fabre, diacre, de l'évêché. Quatre enfants étaient habillés en soutane rouge. Les élèves ont attendu l'évêque à sa sortie et le P. Recteur l'a remercié en leur nom. Monseigneur leur a dit un mot des missions et donné quelques exemples des différentes langues sauvages. Les élèves se sont ensuite réunis dans leurs classes respectives pour recevoir du devoir. Il y a eu ensuite congé... »

Désormais il sera pourvu avec plus de facilité à la formation religieuse des élèves. Chaque dimanche après-midi, après la classe de catéchisme, ils se réuniront dans leur chapelle pour entendre l'instruction, chanter les vêpres, assister au salut. Il n'avait pas été possible, l'année précédente, de leur procurer l'avantage d'une retraite régulière. Ils en auront une cette année. Elle s'ouvre le 8 novembre. Elle ressemble à celles qui se font encore aujourd'hui, à cela près que les instructions sont réparties sur quatre jours au lieu de trois; la retraite ne se termine qu'après la bénédiction du T. S. Sacrement, dans l'après-midi du jour de clôture. Le P. Havequez prêche aux élèves français et le P. John-Gilmary Shea, aux anglais. Les plus jeunes ne suivent pas les exercices de la retraite mais continuent la classe en compagnie des quelques élèves protestants qui ont été admis au collège.

À la messe de clôture, le dimanche 11 novembre, c'est le P. Martin qui donne le sermon et, comme il convient que le corps ait un peu sa part des joies de l'âme, l'annaliste nous avertit, pour que la coutume s'en perpétue sans doute, « qu'on a donné un plat de plus au réfectoire des élèves ».

Ce même jour, le P. Havequez, directeur spirituel des élèves, jette les bases de la Congrégation de la Très Sainte Vierge, en admettant neuf candidats comme approbanistes. L'établissement officiel, et définitif, puisque cette congrégation existe encore aujourd'hui, s'en fit le jour de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1849 : à la messe de sept heures, en présence de tous les élèves réunis, quinze congréganistes prononcèrent leur acte de consécration.

Sur la piété des élèves, après qu'ils eurent une chapelle, sur les industries employées pour la favoriser, le P. Larcher nous donne d'intéressants détails.

« La piété a été satisfaisante surtout parmi les plus jeunes, c'est-à-dire parmi ceux qui des mains de leurs parents sont passés immédiatement dans les nôtres. Les petites industries d'usage, la congrégation, la dévotion à l'Enfant Jésus au temps de Noël, le mois de Marie ont été employés avec succès. Au temps de Noël on voyait chaque jour de jeunes enfants aller d'eux-mêmes prier devant la crèche après la classe; l'usage de ces prières toutes spontanées devint beaucoup plus général au mois de Marie. Tous les élèves, quatre ou cinq exceptés, donnèrent alors leur nom pour le Rosaire vivant. Pendant le mois de saint Joseph, un jeune enfant demanda au P. Havequez, chargé de la congrégation, la permission de faire brûler deux cierges devant l'image du saint; il voulait par cette offrande obtenir la conversion de son frère qui avait été renvoyé du collège; il lui écrivait en même temps une lettre touchante, pour l'engager à se mieux conduire et à mettre pour cela dans ses intérêts saint Joseph, dont il porte le nom. La messe qui se dit tous les jours pour les pensionnaires, était offerte à la piété libre des externes; peu y manquèrent. Un de nos protestants externes, le

seul qui commence à être en âge de penser, y alla quelquefois par curiosité; mais le plus ordinairement il profitait des circonstances où il se trouvait dans la classe, seul avec son professeur, et provoqua amicalement des éclaircissements ou des discussions sur la religion. Cet enfant, qui appartient à une famille honorable, paraît singulièrement content de fréquenter notre collège; il a fait lui-même sentir à ses parents, toute la différence qu'il mettait entre notre éducation et celle de ses anciens maîtres protestants. Nous avons eu encore, vers la fin de l'année, un autre protestant parmi nos pensionnaires; celui-ci devait, bien entendu, assister à tous les exercices religieux; bientôt il voulut avoir un chapelet, apprit le catéchisme, demanda même à ses parents la permission de se faire catholique<sup>7</sup>. »

A la fête de Noël 1849, il n'y eut pas de messe de minuit. La coutume ne s'en établira qu'au grand collège, en 1857. Les pensionnaires n'en assistèrent pas moins aux trois messes, dans leur chapelle. Comme la première de ces messes fut dite à l'heure plutôt matinale de 4 heures 30, les cantiques où sont évoquées la douce nuit et la grotte obscure ne perdirent rien de leur sens pour eux, d'autant que, pour l'éclairage de la chapelle, l'on ne disposait que de chandelles et de lampes à pétrole; le gaz n'était pas installé. Ils communierent à la seconde messe, à six heures et demie, et prolongèrent jusqu'à la fin de la troisième messe, à sept heures, leur action de grâces, un peu distraits peut-être par la présence de quelques externes qui vinrent y communier, « malgré la température affreuse », et aussi par l'approche du déjeuner...

---

7. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. II, pp. 45-46.

Pas plus que l'année précédente il ne fut question de vacances. La semaine de Noël fut consacrée, en partie, aux examens du premier trimestre. Cette fois, les élèves ne sont pas tous réunis. Chaque classe reste dans son local et y attend patiemment la venue des examinateurs. Le 30 décembre, un dimanche, la Congrégation élit ses premiers officiers; le 31, classe matin et soir !...

Le 1<sup>er</sup> janvier 1850, les pensionnaires passèrent la journée au collège. Les externes vinrent se joindre à eux pour les vêpres à la fin desquelles se fit la proclamation officielle des dignitaires de la Congrégation. Comme étrennes, on donna aux pensionnaires un gâteau et des bonbons. Le lendemain, ils eurent congé de sortie.

La seconde partie de l'année s'écoula, selon la formule du P. Larcher, « silencieuse et laborieuse, dans la satisfaction mutuelle des maîtres et des élèves ».

Tout au plus trouve-t-on à signaler la première bénédiction des rameaux dans la chapelle des élèves, et l'érection d'un chemin de la croix, au matin du Vendredi Saint. Le P. Havequez dit un petit mot à chacune des stations..., mais quatorze petits mots équivalent en fin de compte à un bon sermon. L'on a consigné que la cérémonie dura près de deux heures.

« Nos études, comme tout le reste, écrit le P. Larcher, sont encore jusqu'ici restées dans l'ombre. À Pâques, cependant, une petite exhibition, comme on dit dans le pays, préparée par la seconde classe de grammaire (la Méthode), et à laquelle assista Monseigneur l'Évêque coadjuteur (Mgr Prince) et quelques amis, fut accueillie avec beaucoup de bienveillance et produisit sur les élèves mêmes le meilleur résultat. Le concours fut



nombreux et bien des personnes regrettèrent leur absence. Un journal qui en rendit compte termine son article en ces termes : « Cet exercice donne les « plus belles espérances pour l'avenir du collège des « RR. Pères, qui n'est encore qu'à son début. Nous « faisons des vœux bien sincères pour que le nouveau « collège en voie de construction s'achève au plus vite, « afin de permettre aux habiles instituteurs d'ouvrir le « cours complet, ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent « à cause de l'exiguïté du local actuel. Puissent nos « vœux se réaliser bientôt et puissions-nous voir un « jour la Compagnie de Jésus reprendre ici dans la « haute éducation la place qu'elle y occupait jadis avec « tant d'honneur pour elle, et tant d'avantage pour le « pays<sup>8</sup> ! »

C'est le mardi de Pâques, 2 avril, que se donna cette première académie publique : c'est le nom dont on qualifiait alors les séances de classe. Le P. Recteur profita de la présence de Mgr Prince pour donner le résultat de l'examen du second trimestre, qui s'était passé la semaine précédente. Sa Grandeur remit à chacun des élèves son bulletin d'examen, après que le P. Recteur en eut fait lecture à haute voix; ce dernier eut soin cependant de taire les plus mauvais résultats. Monseigneur n'oublia pas d'accorder la gratification accoutumée d'une visite épiscopale, et, le mardi suivant, les élèves eurent grand congé.

La journée du 2 juin fut une journée particulièrement bien remplie. Le matin, Mgr Bourget vint, comme l'année précédente, célébrer la sainte messe pour la première communion de dix jeunes élèves. Comme c'était le dimanche dans l'octave du Très Saint Sacre-

---

8. *Lettres des Nouvelles Missions*, t. II, p. 47.

ment, tous les élèves allèrent ensuite se joindre à la procession de la Fête-Dieu. Présidée par Monseigneur de Montréal, cette procession se déroula « par la rue Saint-François-Xavier et la rue du Port jusqu'à l'église des Soeurs Grises, rue Saint-Pierre, de là, par la rue McGill jusqu'à l'église Saint-Patrice, et, enfin, revenait à l'église paroissiale par la rue Craig ». Les *Mélanges religieux*, qui donnent ces détails, ajoutent encore : « Le Dieu Pacifique parcourait au milieu des hymnes pieuses, cette même partie de notre cité qui, l'an dernier, retentissait de tant d'horribles vociférations... La procession offrit une magnificence particulière lorsqu'elle se déploya dans les larges rues McGill et Craig, mais surtout sur le versant de la riante colline que couronne aujourd'hui la somptueuse église Saint-Patrice. L'oeil se reposait bien agréablement sur ces riches ornements qui reflétaient au loin les rayons du soleil; sur ces vêtements blancs qui couvraient de jeunes clercs si habilement exercés à offrir au Seigneur l'encens de toute la ville; sur tant d'étendards et de bannières qu'agitait un vent doux et léger... » (*Mélanges religieux*, 4 juin 1849.)

Mais en dépit du vent doux et léger et de toute la magnificence déployée, les élèves n'allèrent pas plus loin que Saint-Patrice. Il était une heure passée, et il était bien légitime de songer à dîner avant la cérémonie religieuse que comportait encore, comme complément à la première communion du matin, le programme de la journée.

Vers quatre heures, pendant que Mgr Bourget, infatigable, se rend au Coteau Saint-Louis présider une autre procession, celle de l'Institut du Saint-Enfant-Jésus récemment fondé pour les sourds-muets, les

élèves, dans la chapelle du collège, renouvellent les promesses du Baptême, se consacrent à la Très Sainte Vierge et assistent à la bénédiction du Très Saint Sacrement. On avait alors le sens de la sanctification du dimanche !

La fin de l'année scolaire avait été fixée au 23 juillet. « Ce jour-là, lisons-nous dans le journal du Préfet des études, il n'y a pas réunion des élèves, le matin. Les externes ont rendez-vous pour deux heures. Tout est préparé pour la distribution dans la grande salle des écoles, près de l'Évêché, que Monseigneur avait offerte. (Ce sont ces mêmes écoles dont il avait été question par deux fois pour y établir le collège.) Nous n'avons pas fait par nous-mêmes d'invitations, si ce n'est au Maire (M. Édouard-Charles Fabre), au Séminaire et au Collège de Montréal, à M. Rodier et à M. Donegani. Les enfants avaient invité leurs parents. La séance commence à deux heures. Monseigneur Prince y préside. Le Supérieur de Saint-Sulpice et plusieurs de ces Messieurs s'y trouvent. Il y a en outre une assez grande réunion de parents. Les élèves de Versification font les frais d'une petite séance académique qui est très bien goûtée. Les pièces étaient bien choisies. Aussitôt après la séance, qui dura une heure et demie, on fit la distribution des prix. Le P. Ouellet en fit la lecture. Le P. Recteur remettait tous les livres à Monseigneur, qui seul les distribuait. M. le Supérieur (de Saint-Sulpice), qui était à la droite de l'évêque, donnait les couronnes. En terminant, Monseigneur dit un petit mot d'encouragement aux élèves. Nous n'avons pas invité de bande de musique. Il aurait été bon que quelque élève eût fait, après la distribution, un petit discours d'adieu ou de remerciement. »

La troisième année du collège débuta le 4 septembre, un mercredi, avec quatre-vingt-un élèves présents.

Dans le personnel, quelques figures nouvelles : le P. Joseph Durthaller succède, en Versification, au P. Larcher qui monte en Belles-Lettres avec ses élèves, et remplace le P. Martin comme préfet des études; le P. Anatole Dandurand est au cours préparatoire, avec l'enseignement des sciences; le P. Philippe Chopin, en Méthode, à la place du P. Ouellet, dont la préfecture de discipline prend de l'importance en raison du nombre plus grand des élèves.

La messe du Saint-Esprit fut dite le premier dimanche par Mgr Prince, qui fit une instruction aux élèves et leur octroya un congé. Ce congé fut fixé à l'après-midi du mardi suivant, « mais sept ou huit enfants, nous dit le nouveau préfet des études, qui n'avaient pas satisfait pour leurs devoirs de vacances, sont tenus à l'étude des externes pour y travailler; ils devront y satisfaire entièrement ». Voilà qui lance sérieusement une année scolaire !

Pour le reste tout se passe pratiquement comme l'année précédente. Déjà les coutumes sont établies; les jours, les semaines, les mois, avec leurs alternances de classes et de congés, de fêtes religieuses et d'exams, vont se succéder d'après le rythme imprimé au cours des deux premières années. Dans le même décor, les scènes accoutumées se déroulent; chez les acteurs seulement des changements se sont opérés, par l'arrivée de nouveaux professeurs et de nouveaux élèves, par la promotion des anciens.

Un changement de décor se préparait cependant.

Depuis le mois d'août 1849 et surtout depuis le printemps de 1850, les travaux se poursuivaient active-

ment au grand collègue. Grâce à un emprunt, l'on avait entrepris d'élever au moins la plus grande partie de l'édifice, et l'on s'était mis à l'oeuvre sur une longueur de cent quatre-vingt-dix pieds. « On espère pouvoir le couvrir avant l'hiver et le rendre habitable l'an prochain », pouvait écrire le P. Larcher, le 7 octobre.

« L'emplacement spacieux sur lequel il est assis, continue le même Père, est, de l'avis de tout le monde, un des plus beaux et des plus avantageusement situés qu'on pût choisir, en eût-on eu la liberté. Si l'on comprend dans l'enceinte de Montréal, les faubourgs futurs dont les rues toutes tracées s'embellissent tous les jours de nouveaux édifices, notre collègue s'élève au milieu de la ville, sur un tertre, d'où vous voyez les rues et les maisons de la cité se dérouler à ses pieds comme un véritable panorama. De la cour même de récréation, mais surtout du haut des étages qui commencent à s'élever, l'oeil plonge par-dessus les toits des édifices, par-dessus la belle nappe d'eau du Saint-Laurent, jusqu'aux frontières des États-Unis, à travers une campagne de trente à quarante milles de rayon, où les pics gracieux de quelques petites montagnes isolées dans le vaste bassin du fleuve, forment sans fiction : *un horizon à souhait pour le plaisir des yeux.*

« Un accident de terrain qui a nécessité à l'est, une fondation profonde, présentera sur la rue, à l'aile gauche, les quatre étages de l'édifice sur un socle assez élevé, avec une façade d'entrée au-dessus de laquelle brillera le Saint Nom de Jésus. Si la vue de cette masse imposante réjouit l'oeil catholique, il paraît, par une épithète singulière, qu'elle commence aussi à blesser celui de l'envie : un journal protestant l'appelait l'autre jour *la Bastille des Jésuites.*

« Au nord-ouest de la construction, vers un quartier plus calme se trouve le jardin, d'où l'on a une vue, à quelques pas, de la petite montagne qui donne son nom à la ville et à l'île, le Mont-Réal, toujours couronné de verdure en été, et qui, en hiver nous met un peu à l'abri des vents du nord<sup>9</sup>. Par devant, sur le haut du plateau qui présente à la partie centrale de la ville son versant sud-est, se trouve la cour des enfants, d'où, comme d'un théâtre tout dressé, se présente trois ou quatre fois par jour la scène animée d'une bruyante et joyeuse récréation. »

La description, malgré sa longueur, mérite d'être conservée. Si elle excite en nous un regret de tout l'horizon perdu depuis, elle nous permet de vérifier la justesse de l'observation qui situe l'emplacement du collège au centre même de la ville en voie de développement.

Le 17 septembre, les *Mélanges religieux* annonçaient pour le lendemain, à dix heures, la bénédiction de la première pierre du nouveau collège. « Les citoyens de Montréal s'y trouveront sans doute en grand nombre. Ils ont déjà témoigné de l'intérêt qu'ils portent à l'érection du nouvel édifice, en souscrivant, nous dit-on, pour à peu près un tiers du coût de sa construction. » Les Pères s'étaient décidés à suivre « cette coutume du pays », sur les instances de Mgr Bourget.

Mais à la date du 18, le P. Havequez consigne dans le journal qu'il rédige, de par sa fonction de ministre : « Il devait y avoir aujourd'hui bénédiction solennelle de

---

9. Du vent d'ouest, plutôt, si l'on consulte la boussole au lieu de s'en tenir à la coutume quasi générale de désigner comme étant le nord ce qui est le nord-ouest de la ville, et cela d'après la direction des rues perpendiculaires au fleuve, alors qu'en réalité elles pointent au nord-ouest.

la pierre angulaire du collège par Monseigneur de Montréal, et Monseigneur de Toronto (Mgr de Charbonnel) devait faire le discours. Une lettre d'invitation dans les deux langues avait été envoyée à plus de quatre cents personnes, la bande de musique de la Tempérance était déjà arrivée et tous les préparatifs disposés, lorsqu'une pluie battante, survenue au moment où la cérémonie allait commencer, a fait décider Monseigneur à la remettre à un autre jour. Mais Mgr de Toronto devant partir le lendemain, nous ne pouvions plus espérer de le posséder pour cette cérémonie. »

La bénédiction eut lieu le dimanche 6 octobre, après les vêpres, à cinq heures. Mais ni Mgr Bourget ni Mgr de Charbonnel n'y assistèrent. Le P. Havequez nous en donne le détail.

« L'invitation avait été renouvelée dans tous les journaux anglais et français. Mgr de Montréal devait y présider et faire le discours, mais, par un nouvel accident, Sa Grandeur était absente, obligée d'aller aux obsèques de l'Archevêque de Québec, décédé vendredi dernier, le 4 octobre. C'est Monsieur le Supérieur de Saint-Sulpice qui a fait la cérémonie au nom de Monseigneur, et qui a fait le discours. Monsieur O'Brien, prêtre sulpicien de Saint-Patrice, a bien voulu aussi dire un mot en anglais, sans avoir été invité. Le temps était froid et humide, il avait plu abondamment pendant les vêpres. Cependant il s'y trouvait un monde assez considérable, mais peu des personnes invitées. Tout le collège était pavoisé; un drapeau blanc à chaque fenêtre du troisième étage et, au-dessus de la bâtisse déjà arrivée au toit, quatre grands drapeaux de couleur. On avait dressé pour le clergé, un pavillon de verdure surmonté à chaque angle et au sommet de petits drapeaux rouges et blancs, et une estrade pour les

prédicateurs, à côté de la pierre angulaire. Le clergé, avec quelques-unes des personnes invitées, partirent de la résidence (rue Saint-Alexandre), musique en tête jusqu'au collège. Le clergé prit ses ornements sur un autel dressé dans la grande salle qui doit servir de salle de récréation pour les élèves (salle de la 2<sup>e</sup> division, dont la porte de sortie donnait alors sur la rue Saint-Alexandre); on entonna le *Veni Creator* et l'on se rendit processionnellement au pavillon; vinrent ensuite les deux discours avec les cérémonies accoutumées. Pendant l'offrande, la musique exécuta plusieurs motets. »

Cette pierre angulaire n'est visible actuellement que de la cour de récréation de la deuxième division, à la ligne de séparation d'avec la cour des grands. L'aile de la rue Saint-Alexandre n'était pas encore construite. Seule une partie des fondations avait été préparée pour recevoir cette pierre. C'est à l'angle sud-est de cette aile qu'on peut l'apercevoir, à quelques pieds du sol. Elle ne porte aucune inscription, aucun autre signe extérieur que celui d'être une pierre taillée au lieu d'être simplement bosselée, comme ses voisines<sup>10</sup>.

Jusqu'à la fin de décembre, rien ne vient briser la régularité de la vie du collège, sauf deux demi-congés imprévus. Le 6 décembre, un verglas *affreux* produit des retards et des absences si nombreuses, que l'on doit dispenser les élèves de la classe de l'après-midi; le 23, une poudrière extraordinaire oblige à la même mesure : « on a, sans fiction, à la porte du collège, affirme le P. Larcher, de la neige jusqu'à la poitrine ».

Après un jour de Noël partagé entre la prière, l'étude et la récréation, après le triduum des examens

---

10. Voir appendice D.



du premier trimestre qui se termine, sans préméditation, le jour où l'Église rappelle à la mémoire des fidèles le massacre des saints Innocents, — les pensionnaires eurent de la *bouillie* au souper pour célébrer la fête, — les classes reprennent et se poursuivent jusqu'à trois heures et demie, le 31 décembre.

Le 1<sup>er</sup> janvier, après déjeuner, le groupe des pensionnaires va à la résidence Saint-Patrice présenter au R. P. Recteur et aux Pères les voeux de bonne année; un dîner plus soigné « avec gâteaux et sucreries » leur est servi et, pour le goûter de quatre heures, on distribue des pommes. Le lendemain soir, au retour du congé passé en famille, ils assistent à une fantasmagorie, séance de projections lumineuses, à laquelle ils ne prennent pas un moindre plaisir que les élèves d'aujourd'hui à une représentation de cinéma.

Le jour de la Saint-Félix, 14 janvier, est consacré à fêter le R. P. Recteur. Le matin, à huit heures, tous les élèves se sont réunis dans le corridor du collège. Comme ils sont soixante-dix à avoir reçu des notes, cette semaine-là, on peut se faire une idée des dimensions de ce corridor, qu'on appelle aussi parfois grande salle. Le R. P. Recteur, invité par le P. Préfet, arrive alors et, aux souhaits que lui présente un des Pères au nom des élèves, répond en accordant congé. Le journal ajoute : « Tous sont allés en classe chercher du devoir, et un quart d'heure après la récréation commençait. »

Comment se passaient les congés en ce temps-là ? On ne nous indique pas encore à quels jeux s'adonnaient les élèves, exception faite du patin qui est mentionné le 18 décembre 1849 : ce jour-là « les élèves demandent et obtiennent un demi-congé, à cause du temps favorable pour patiner ». L'on sait, toutefois,

que les pensionnaires avaient fréquemment promenade et que des externes venaient parfois se joindre à eux : on était bons marcheurs, à cette époque, et les buts de promenade ne manquaient pas. Vers le nord, la montagne toute proche invitait à l'escalade. Vers l'ouest, c'était la campagne : les Pères connaissaient bien, pour y être souvent invités, la maison de campagne des Messieurs de Saint-Sulpice, établie à la montagne, non loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui le Collège de Montréal; ils y conduisirent sûrement leurs élèves pour leur montrer les vieilles tours du fort de la Montagne. Au sud, il y avait le fleuve dont les rives étaient plus dégagées que de nos jours; on y allait au printemps surtout, guetter les progrès de la débâcle. On mentionne même, au mois de mai 1850, une excursion de pêche, où les enfants s'amusaient beaucoup. Un jour de janvier, c'est « une visite de l'Enfant Jésus et des salles des Soeurs Grises »; plus tard, les élèves sont conduits rue Saint-Pierre, à l'ancienne église écossaise de Saint-André, pour y admirer le *panorama des bords du Mississipi*, spectacle instructif et ingénieux que décrivent les *Mélanges religieux* du 16 mai 1851.

Les congés de sortie avaient lieu le premier jeudi du mois. Au mois de mars 1851, cependant, on l'avança de deux jours. Il coïncidait ainsi avec le mardi gras, mais le véritable motif du changement était d'éviter de faire voyager les externes par la ville le jour des élections municipales. Des parents en avaient fait la demande. Il est vrai qu'on s'était trompé d'une journée, les élections ayant eu lieu la veille, le lundi 3 mars. On l'avait appris sans doute trop tard pour changer la décision prise. Mais l'idée était excellente : les élections s'accompagnaient souvent de violences... en ce temps-là. En mars 1851, il n'y avait d'opposition que dans

trois quartiers, mais c'étaient Saint-Laurent, Saint-Antoine et Sainte-Anne. *La Minerve* du 3 mars nous apprend que « dans ces quartiers la lutte est extrêmement *chaleureuse*. Les bâtons et les manches de haches sont en réquisition, et les environs des polls sont menacés de tumulte, par intervalles. Les troupes ont été appelées ce matin pour rétablir l'ordre dans le quartier Saint-Antoine et cet après-midi, dans le quartier Saint-Laurent. L'irritation a été créée d'abord, nous dit-on, par des coups de feu, de fusils ou de pistolets de dedans une maison »...

Malgré la méprise, rien de fâcheux ne se produisit pour les élèves, et les externes se tirèrent indemnes de leurs voyages par la ville, ce jour-là.

\*  
\* \*

Les travaux du grand collège s'étaient poursuivis sans interruption depuis l'été. Un emprunt contracté au mois de juillet avait permis de les pousser avec activité, et d'utiliser les soixante mille francs de matériaux (environ \$12,000) qui gisaient sur le terrain. Le 17 novembre, le P. Martin pouvait écrire : « Notre dôme est monté..., il est d'un bon effet. » L'édifice était entièrement couvert avant les neiges et l'aménagement intérieur marchait bon train. Au mois de janvier, les plafonneurs, — nous disons maintenant les plâtriers, — se sont mis à l'oeuvre. Le 14 mars, les deux classes de Syntaxe peuvent utiliser la grande salle de récréation des élèves, pour la séance de classe qu'ils offrent à leurs parents. Mgr Bourget, naturellement, ne perd pas l'occasion de donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'il porte au collège et vient encourager de sa

présence maîtres et élèves. Le préfet des études, le P. Larcher, ne semble pas avoir été enthousiaste de l'exécution : « On trouve trop longues certaines matières qui se suivent sans variété; les lectures ne sont pas toutes assez préparées par l'exercice; une déclama-tion de Molière, *Scapin et Oronte*, et un dialogue sur la géographie sont ce qui réussit le mieux. La salle n'était pas assez chauffée, les murs sans crépi, et tout l'extérieur est rebutant; le bruit des ouvriers nous enveloppe : le tout a paru froid. »

L'on ne se décourage pas pour cela. Quelques jours après Pâques, le 23 avril, la Versification vient à son tour, dans cette même salle, faire montre de ses connaissances : « Petite scène en anglais, consigne le P. Larcher, une autre en français; celle-ci, et surtout le rôle de M. de Pourceaugnac par Bourgeau (le fils de l'architecte), réussit très bien. »

Ces deux séances constituaient déjà une première prise de possession du nouveau collège. La question de l'établissement définitif avait été examinée en con-sulte dès le début d'avril. Le 28, un lundi, les classes abandonnent le local de la rue Saint-Alexandre et s'installent au grand collège. « Les classes s'ouvrent au grand collège, inscrit à son journal le préfet des études, dans les salles revêtues seulement de la pre-mière couche de crépi, au milieu du fracas et des coups de marteau. On achèvera l'enduit pendant les vacances. »

Quant aux pensionnaires chez qui le moindre changement prend toute l'importance d'un événement, ils vécurent alors des heures intenses. Dans cette même journée du 28 avril, pour une raison qui n'est pas mentionnée, — question de libérer la place pour un

nouveau locataire probablement, — ils quittent la maison de la rue Saint-Bernard et se transportent corps et biens rue Saint-Alexandre, dans le local que viennent de quitter les classes. Ils y camperont jusqu'à la fin de l'année.

Le petit collège ne fut donc pas immédiatement abandonné. En plus de servir de résidence aux pensionnaires, il continua d'accueillir tous les élèves dans la petite chapelle dédiée à saint Joseph. On avait bien aménagé une chapelle provisoire au grand collège, dans la salle qui devait, en septembre, servir de réfectoire au personnel; la première messe y fut célébrée le 30 avril. Mais ce n'était qu'un oratoire aux dimensions restreintes. Jusqu'à la fin de l'année, pour les exercices religieux, les élèves se réuniront au petit collège. Jusqu'à la fin de l'année, la sainte messe y sera dite chaque jour; la congrégation de la Très Sainte Vierge y tiendra ses réunions et, le 22 juin, dans la petite chapelle, une fois encore des premiers communians s'approcheront de la sainte table.

Le 2 juin, le P. Martin avait réuni son conseil pour déterminer la date des vacances et examiner s'il y avait lieu de décerner dès cette année un prix de sagesse, et d'imprimer un palmarès. Le prix de sagesse et l'impression du palmarès furent remis à une autre année; pour les vacances, on arrêta qu'elles dureraient du 17 juillet au 3 septembre.

La distribution des prix se fit dans la chapelle du nouveau collège, non encore ouverte au culte. Cette chapelle, haute de deux étages, occupait le réfectoire actuel des Pères et ce qui est aujourd'hui la salle d'étude de la deuxième division. Elle comprenait une tribune et pouvait contenir de cinq à six cents personnes.

Elle sera bénite le 31 juillet, en même temps que le collège, par Mgr Bourget et, dès le dimanche suivant, 3 août, s'ouvrira au public.

Comme les années précédentes, la distribution des prix fut précédée de quelques exercices littéraires dont le thème était : les études littéraires, leur importance, leur but, les moyens d'y atteindre. « Les élèves choisis, nous apprend le P. Larcher, ont résumé dans de petits discours les motifs d'encouragement qu'on leur avait suggérés pour les amener au travail, et les réflexions qui semblent naître naturellement des matières qu'ils avaient étudiées pendant le cours de l'année. » Il y eut aussi la représentation d'une comédie, premier essai de théâtre en public, mais le titre n'en a pas été conservé.

A part les prix d'excellence et de diligence donnés dans chacune des classes, des récompenses étaient attribuées aux matières suivantes du cours classique : en Belles-Lettres, narration latine, version et vers latins, langue grecque et histoire; en Versification, le thème remplace la narration et il y a en plus un prix de style épistolaire; en Méthode et en Syntaxe, on trouve le thème latin et la version, l'orthographe, l'histoire, mais il n'y a pas trace de grec; aux Éléments latins, trois prix : latin, français, histoire. Le cours de commerce ne comporte aussi que trois matières dans la liste des prix : grammaire anglaise, arithmétique et tenue des livres.

L'instruction religieuse, sous le nom de doctrine chrétienne, et l'anglais groupaient les élèves en trois sections spéciales, d'après leur force, indépendamment de leur état d'avancement dans les matières du cours classique. Au premier cours de doctrine chrétienne, par exemple, un méthodiste se classe *ex aequo*, pour le prix, avec un versificateur. Un *nota bene* nous

avertit de plus, pour l'anglais, que « cette branche de l'enseignement consiste en cours spéciaux de géographie, de mathématiques et d'histoire naturelle, jointes à l'étude de la langue anglaise ». Laurent Charlebois, de Belles-Lettres, décroche un prix de minéralogie, et cela en 1851, bien des années avant la modernisation du vieux cours classique, par l'introduction des sciences dans les classes de lettres-grammaires.

Comme de nos jours, il y avait des *accessits* en plus des prix, et l'élève qui en avait mérité quatre recevait, s'il n'avait pas déjà obtenu de récompense, un *prix d'accessits*.

Tous ces prix étaient accordés d'après le résultat d'un concours écrit, tenu dans les premiers jours de juillet. Les examens oraux ne passaient pas inaperçus à la distribution, cependant. « Chaque élève, proclame le palmarès, a subi un examen oral de vingt à vingt-cinq minutes sur les différentes matières qu'il a étudiées pendant le cours de l'année : la meilleure note collective donne le prix. » Des *mentions honorables* étaient accordées, en outre, à tous les élèves qui avaient obtenu comme résultante la note *très bien* ou *presque très bien*.

...Et la distribution se termine par cette formule, écrite de la main du P. Martin au bas du palmarès, et qui est devenue traditionnelle : « La rentrée aura lieu le mercredi 3 septembre, à huit heures, et s'ouvrira par la messe du Saint-Esprit. Il y aura sermon. »

\*  
\* \*

Nous nous sommes attardés aux détails de ces trois premières années : ce sont les plus révélatrices, les plus fécondes et, à un certain point de vue, les plus

intéressantes. Elles portent en germe tout l'ensemble des traditions et des disciplines dont le collège Sainte-Marie vit encore après plus de quatre-vingt-dix ans passés. Les retouches que le temps va apporter ne modifieront rien de l'esprit primitif.

Pour les premiers élèves, ces trois premières années furent les plus riches en souvenirs. Tous, après avoir quitté le petit collège, et les pensionnaires, la modeste maison de la rue Saint-Bernard, ils durent éprouver les impressions que ressentiront, quelque quatre-vingts ans plus tard, les élèves de Sainte-Marie transplantés à Jean-de-Brébeuf. Malgré le confort plus grand que leur procure la construction neuve, pendant bien des mois ils ne pourront se défendre d'un peu de nostalgie pour le premier abri de leur vie de collégiens. Ils retournent par le souvenir dans ces humbles locaux aux minces parois de bois, où la vie des classes voisines venait se mêler à la leur; ils revoient la petite chapelle, bien à eux, où chaque dimanche ils se réunissaient pour leurs offices religieux, où ils entendaient des sermons faits pour eux seuls, où Mgr Bourget et son coadjuteur Mgr Prince sont venus, aux jours de première communion et de confirmation, et pour la messe du Saint-Esprit. La chapelle du grand collège sera plus vaste, mieux décorée; mais le public viendra parfois se mêler à eux : ils n'y trouveront pas la même intimité <sup>11</sup>.

11. En 1885, à l'occasion d'une fête intime, un rimeur, plus en veine de malice que soucieux d'exactitude, évoquait ainsi devant le P. Larcher, premier professeur d'éloquence, le *Vieux Collège de bois* :

Or sus, écoutez l'histoire  
Du vieux collège de bois,  
Et vous verrez qu'autrefois,  
Malgré qu'on en puisse croire,  
On y vécut, oui vraiment,  
On y vécut fort gaîment.

La maison logeait sans peine  
Au besoin cinquante enfants;  
Mais dans les cas très urgents,  
On y fourrait la centaine,  
Sur ce principe fameux :  
*La part d'un suffit pour deux.*



Pour les oeuvres comme pour les hommes, l'enfance ne dure qu'un temps; il faut grandir, c'est une condition de la vie.

Le collègue a grandi.

Sous la poussée de ses deux fondateurs, Mgr Bourget et le P. Martin, il marche de l'avant. La pensée du P. Chazelle s'est réalisée : « Dieu bénit les humbles commencements, pourvu qu'ils soient appuyés sur la prudence aussi bien que sur une sainte confiance en lui. »

---

Il fallait avec l'enfance  
Mettre aussi la Faculté :  
Or, dans cette extrémité,  
Le Professeur d'Eloquence  
Se trouva tout le premier  
Dans un des coins du grenier.

En ce temps, point de fournaise  
Qui réchauffât la maison;  
Mais dans la froide saison,  
On se chauffait à son aise  
Près des gros poêles ardents,  
S'il était du feu dedans.

Les mêmes cours où nous sommes  
Etaient pleines de pommiers :  
Or, de tous ces écoliers,  
Pas un ne touchait aux pommes,  
Pas plus que les surveillants,  
... Excepté quelques gourmands.

Tous, une fois à l'étude,  
Travaillaient avec ardeur :  
Aucun d'eux n'était flâneur,  
Du moins, flâneur d'habitude,  
Excepté peut-être ceux  
Qu'on traitait de paresseux.

Si quelqu'un par aventure  
N'avait pas fait son devoir,  
On lui disait : « Au revoir,  
Vous le paierez en nature ! »  
Puis, au milieu du tracas  
S'oubliait vite le cas.

Pourtant le Recteur lui-même  
Donnait au besoin le fouet;  
Or, il frappait à souhait,  
Tout en disant : Je vous aime !  
Et, comme l'on pense bien,  
Le patient n'en croyait rien.

Un jour vint où la fortune  
Meilleur gîte prépara;  
Mais, hélas ! on y trouva  
La règle plus importune,  
Et l'on regretta parfois  
Le vieux Collège de bois.

## Le rectorat du P. Félix Martin au grand collège

Août 1851 à août 1857

LE P. Larcher écrivait à la fin de 1850 : « Vous savez que notre collège de Sainte-Marie, auquel se trouvent annexés le noviciat et la résidence de La Prairie, occupait cette année cinq maisons : 1° *la résidence dite de « Saint Patrick »*, ainsi appelée parce qu'elle est auprès de l'église de ce nom et qu'elle sert de logement aux Pères qui y travaillent; 2° *le pensionnat*, autre maison louée, et qui communique à la première par des cours intérieures; 3° *l'externat*, c'est-à-dire une maison en planches que nous avons bâtie sur le terrain où s'élève actuellement le collège en construction; 4° *le noviciat*, à l'extrémité sud-ouest de la ville, dans une partie de maison prêtée depuis longtemps par l'excellent M. Rodier; 5° enfin, le *presbytère de La Prairie*, à trois lieues, au sud, de l'autre côté du fleuve. Ces cinq maisons, en y comprenant le P. Tellier et le P. Durthaller, qui ont passé une partie de l'année, l'un au collège de Kingston<sup>1</sup>, l'autre à la mission iroquoise du Sault-Saint-Louis, renfermaient 12 Pères, 7 scolastiques et novices, 10 coadjuteurs, plus un auxiliaire

1. Voir l'appendice A.

(M. Nicolas Sorg), qui est entré au noviciat à la fin de l'année. »

De ces cinq maisons, quatre se seront fusionnées à la fin de l'été 1851. Seule la résidence de Laprairie subsistera jusqu'au 22 juillet 1854, presque jusqu'à la fin dépendante du Collège Sainte-Marie. Le pensionnat de la rue Saint-Bernard s'était d'abord transporté, aux derniers jours d'avril, dans l'ancien local des classes; puis ce fut, vers le 31 juillet, la résidence Saint-Patrice qui ferma ses portes. « Je suis venu habiter le collège le 31 juillet, écrivait le P. Martin, le 6 août,... mais nous tenons le réfectoire dans l'externat, à cause des ouvriers. » Le *petit collège* continuera donc de servir jusqu'en septembre.

Le 4 août, c'est le noviciat qui vient s'établir au Collège Sainte-Marie.

Le noviciat existait depuis 1843. Le 15 janvier de cette année, en la fête du saint Nom de Jésus, Mgr Bourget avait solennellement proclamé le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans son diocèse. À la messe que le P. Martin célébra ce jour-là dans la cathédrale, « le P. Luiset, nous rapportent les *Mélanges religieux*, fit un excellent sermon sur le saint Nom de Jésus, notre lumière, notre force, notre consolation en cette vie. Ces deux Pères doivent présider au noviciat de Montréal. Ils font de ce jour acte de résidence religieuse en cette qualité. Mais le noviciat ne sera régulièrement ouvert que le printemps prochain ».

L'évêque offrit aussitôt une partie de son évêché pour y installer temporairement le noviciat : personne ne se présenta. Le P. Chazelle, de son côté, loua à Laprairie, près du presbytère, une modeste maison où il s'empressa d'établir une petite chapelle. Le 31 juillet,

il proclama le noviciat ouvert. Mais ce projet du P. Chazelle ne réussit pas mieux que celui qu'il avait formé d'établir un collège à Laprairie : aucun candidat ne vint demander son admission.

Vers la fin du mois d'août, un généreux citoyen de Montréal, M. Charles-Séraphin Rodier, offrit aux Pères de mettre à leur disposition, en pleine jouissance, sans aucune charge et pour cinq ans, la moitié de la solide maison qu'il habitait à l'un des angles de la place Richmond, près de la rue Saint-Antoine. A l'époque, c'était l'extrémité ouest de la ville. L'asile de Bethléem s'élève actuellement à l'endroit qu'occupait cette maison.

Le P. Luiset, maître des novices, s'y installa le 4 septembre avec le P. Martin et le F. Jennessaux, coadjuteur. Cinq jours plus tard, le 9, Augustin Régnier, le premier novice, se présentait, suivi bientôt de Henri Hudon et, quelques mois plus tard, de Thomas Ouellet, que nous avons déjà rencontré comme professeur de Méthode et préfet de discipline (1849).

Les cinq années si libéralement octroyées par M. Rodier se prolongèrent jusqu'à 1851, sans que les conditions généreuses du contrat fussent en rien modifiées.

Le 4 août de cette année-là, les novices arrivèrent au Collège Sainte-Marie, au nombre de quatorze : huit scolastiques, six coadjuteurs. Pendant tout le temps de leur séjour au collège, ils formèrent une communauté entièrement à part. Ils logeaient sous les combles, dans l'aile de la rue Bleury, où l'on avait aménagé à leur usage un petit oratoire. Leur vie ne se mêlait en rien à celle des élèves. Tout au plus assistaient-ils, les dimanches et les jours de fête, aux offices religieux et aux

sermons, dans la chapelle publique du collège. Leur ministère de catéchistes, c'est auprès des enfants pauvres du quartier Saint-Henri, désigné alors sous le nom des *Tanneries de Rolland*, qu'ils l'accomplissaient.

Le 10 mai 1853, après un peu moins de deux ans de séjour à Sainte-Marie, le noviciat se transportait au Sault-au-Récollet.

De cette fusion des maisons, l'annaliste de 1851-1852 se réjouissait. La vie de communauté s'en trouvait grandement améliorée. « Jusqu'à maintenant, écrit-il, distribués en diverses maisons comme nous étions, nous ne pouvions guère, pour aller en classe ou à la chapelle, pour vaquer à nos différents exercices, remuer un pied sans avoir à sortir sur la rue : ce qui nuisait beaucoup à la régularité. Nos récréations se prenaient en deux groupes; l'accès auprès des supérieurs était des plus difficile; toutes nos habitudes étaient bouleversées. Aussi nous éprouvons actuellement toute la vérité du mot du Prophète : « Comme il est doux et agréable pour des frères d'habiter ensemble ! »

\*  
\* \*

Le personnel du collège pour l'année 1851-1852 fut désigné le 29 août. Depuis le 3 décembre 1850, le P. Martin avait reçu de Rome sa nomination officielle comme Recteur; il conservait en plus le soin de la procure et les cours de dessin. À la direction générale des études, le P. Larcher joignait l'enseignement de la Rhétorique, classe dont il sera chargé pendant vingt-trois ans, presque sans interruption. Le P. Thomas Ouellet demeurait préfet de discipline. Le P. Joseph

Durthaller prenait la classe de Belles-Lettres, remplacé en Versification par le P. Philippe Chopin. En Méthode, Syntaxe et Éléments latins, étaient nommés les PP. Patrice Dealy, Louis Schneider et Théophile Durocher. Le cours de commerce était aux mains du P. John Cunningham; les Éléments anglais et français, entre celles du P. Anatole Dandurand, qui était en plus chargé de l'enseignement des sciences naturelles. Le P. Michel McKeown présidait à la classe des débutants, le cours préparatoire.

Au matin du 11 septembre, les élèves pensionnaires et externes reviennent se mettre au travail. Pendant plusieurs années, les pensionnaires ne seront pas tenus d'entrer plus tôt que les élèves des autres catégories. Ceux-là seulement qui demeurent au loin et que n'accompagnent pas leurs parents coucheront au collège la veille de l'ouverture des classes.

La messe du Saint-Esprit, célébrée par Mgr Prince, qui donne aussi le sermon, marque le commencement de l'année scolaire. Des parents ont répondu en grand nombre à l'invitation qui leur a été faite, et viennent, dans la nouvelle chapelle aux dimensions plus vastes, se joindre à leurs enfants pour implorer la bénédiction du ciel sur l'année qui commence. L'après-midi, c'est la composition de thème latin et la dictée française ou anglaise : composition de classement, pour connaître la force des nouveaux admis. Comme première composition d'excellence mensuelle, ce sont les devoirs de vacances qui comptaient; malheur à ceux qui les avaient omis !

Et le défilé des jours commence, suivant le rythme imprimé les années précédentes : classe, cinq jours pleins par semaine, congé toute la journée de jeudi.

Le seul élément de nouveauté est apporté par l'ouverture de la chapelle publique. Les offices religieux y sont célébrés avec plus de solennité que dans la petite chapelle Saint-Joseph. Des étrangers viennent se mêler aux élèves. Désormais il y aura, chaque dimanche, grand'messe et sermon en plus des vêpres. Pendant la Semaine Sainte, pour la première fois, il y aura Ténèbres, le mercredi et, les trois jours suivants, les grands offices liturgiques seront célébrés dans toute leur ampleur. Mgr Bourget viendra même faire une ordination dans cette chapelle, au mois de février.

Il est intéressant de lire, dans le règlement de l'époque, l'article qui traite de la tenue à la chapelle. Les avertissements donnés nous permettent de juger un peu si la jeunesse de 1851 était bien différente de celle d'aujourd'hui : « Pendant les offices religieux, les élèves doivent se tenir avec le plus profond respect et observer un parfait silence... Lorsque tout le monde chante, ils doivent faire tous leurs efforts pour chanter avec convenance et piété. Ils éviteront dans le lieu saint tout ce qui peut être contraire aux bienséances et à la bonne éducation, *v. g.* s'appuyer avec nonchalance, s'étendre, bâiller, cracher sur le plancher, tourner la tête çà et là, se placer les pieds sur le banc voisin, jeter du papier, pousser des cris discordants, etc... » Les dimensions du sanctuaire permettaient à un petit groupe d'élèves d'y prendre place pendant les cérémonies. Le règlement prescrit que « tous ceux qui sont admis au chœur pour les offices solennels, doivent édifier par leur piété, leur modestie et leur bonne tenue ». Plus tard, quand les élèves auront vieilli, on précisera qu'ils doivent avoir « la barbe rasée ».

La régularité n'implique pas nécessairement l'idée de rigidité et de monotonie. Les événements qui

marquent la vie de la ville ne sont pas sans apporter un peu de variété à la vie du collège. Ainsi, en octobre 1851, de grandes célébrations se préparent pour commémorer « l'ouverture du *Rail-Road* entre Montréal et Richmond ». Plusieurs jours à l'avance, les journaux donnent le programme de la fête. « Le quarré du marché au foin, aux extrémités des rues Craig et McGill, sera décoré de drapeaux portant des devises appropriées aux circonstances et, au coin des grandes rues Saint-Jacques et McGill, s'élèvera un grand arc de triomphe, portant les emblèmes des améliorations dans le commerce et les *rail-roads*. Les différentes compagnies de pompiers de Montréal formeront une grande procession et passeront par les principales rues de la Cité, accompagnées d'une splendide bande. Après quoi elles se formeront en une procession aux flambeaux et se rendront en corps à la grande démonstration de feux d'artifices. » Le 16 octobre était un jeudi. Le but de promenade est tout indiqué pour les pensionnaires. Après avoir admiré dans l'après-midi les décorations de la ville et la grande parade des pompiers, ils s'installent après souper aux fenêtres du dortoir, d'où ils ont une vue directe sur le marché à foin, pour assister au feu d'artifice.

En décembre, ce sont les élections qui procurent aux élèves un congé supplémentaire. « Gare aux manches de haches ! » note le P. Larcher. Ces élections étaient fixées aux mercredi et jeudi de la première semaine, les bureaux de votation restant ouverts deux jours consécutifs. Si les pensionnaires voient remettre à la semaine suivante leur sortie mensuelle, ils n'en jouissent pas moins de deux jours de congé au collège, et les externes, par mesure de prudence, sont dispensés d'y venir.



À l'intérieur même du collège, les éléments de variété ne manquaient pas. Pour occuper les longues récréations d'automne, où l'inclémence de la température empêche si souvent les jeux en plein air, un cours de gymnastique est inauguré en novembre. Dans la plupart des classes, des camps sont organisés, et l'enjeu d'un drapeau que l'on se dispute avec ardeur, dans des combats singuliers sur les leçons et les devoirs, dans les mêlées générales sur les déclinaisons et les conjugaisons, provoque une fructueuse émulation. Quand vient le temps de la séance de classe, ou académie, devant le P. Recteur, l'animation redouble; chacun tient à faire bonne figure; chaque classe s'efforce de bien réussir, de mériter peut-être l'honneur d'une répétition publique devant les parents. Les capitaines des camps se font alors les collaborateurs zélés des professeurs pour stimuler l'indolence des moins diligents.

Le 14 janvier, au jour de la Saint-Félix, c'est le P. Recteur que l'on fête : tout le monde se met de la partie. En 1852, la célébration fut même honorée d'une vigile. L'après-midi du 13, la classe fut écourtée, professeurs et élèves se réunirent et, consigne le Préfet des études, « après une fanfare assez jolie composée par le P. Schianski, Conlon, élève de Rhétorique, délivre une petite adresse au R. P. Recteur ». Le texte de la petite adresse a été conservé, c'est la plus ancienne qui nous reste : à ce titre, nous croyons intéressant de la reproduire. De toute évidence, le professeur de Rhétorique y a mis la main; elle révèle cependant, à travers les formules convenues, l'esprit de famille qui régnait alors au collège :

« Il faut avouer que s'il est un nom heureux pour une fête c'est le beau nom de Félix.

« Oui ! mon R. P., il est heureux pour nous tous, surtout en ce moment, parce qu'il nous fournit le moyen d'exprimer en un seul mot, tout ce que nous vous devons et tout ce que nous vous souhaitons en retour de vos bienfaits.

« Ce que nous vous devons, c'est notre bonheur. Nous vous devons notre bonheur présent et nos espérances d'avenir, puisque nous vous devons, avec une instruction large et solide, l'inestimable bienfait d'une éducation chrétienne et religieuse.

« Mais, outre ce que nous vous devons comme des élèves à tout bon Recteur, que de titres personnels, mon R. P., n'avez-vous pas encore à notre amour et à notre reconnaissance : non seulement c'est vous qui avez posé les fondements de ce sanctuaire élevé à la science et à la vertu; non seulement c'est vous qui en avez tracé et qui en exécutez si heureusement le plan : mais vous l'avez porté, ce collègue Sainte-Marie, et vous nous avez porté avec lui dans votre tête et dans votre coeur, attendant et préparant les moments marqués par la divine Providence.

« Ce collègue où nous avons enfin le bonheur d'étudier aujourd'hui, vous en êtes encore plus l'âme que l'architecte. C'est vous, nous le savons, qui inspirez à tous nos Pères cet amour, ce zèle, cette patience, ce dévouement de tous les instants, dont nous recueillons les heureux fruits; c'est vous qui tenez les rênes de cette discipline douce et forte tout à la fois, qui, sous un régime paternel, en nous apportant l'ordre et la régularité, nous procure bien plus de jouissances qu'elle ne nous demande de sacrifices; c'est sous votre oeil et votre direction que se déroule ce plan d'études qui a reçu des éloges séculaires et que les résultats ont consacré.

C'est à votre longue expérience que nous devons d'y voir ajouter ces mille petites industries, cette émulation, cette vie qui, pour nos plus jeunes condisciples surtout, font souvent de la classe, et au profit de la science, une véritable récréation. C'est à votre burin que nous devons encore ces gracieux dessins<sup>2</sup> où, aux symboles de la Science et des Arts, s'enlacent les emblèmes de l'émulation et de la vertu, ces charmantes vignettes où le Castor canadien, en se jouant dans les feuilles d'érable, va porter à nos parents le témoignage flatteur de notre application et de nos succès. Oui, mon R. P., nous vous devons notre bonheur présent, et nous vous devons un jour notre avenir : c'est en reconnaissance de tant de bienfaits que nous vous souhaitons à notre tour tout ce qu'il y a de bonheur sur la terre et dans le ciel... »

La réponse toute naturelle d'un recteur à une telle expression de sentiments de la part de ses élèves, c'est l'octroi d'un congé. La chose était si bien prévue qu'une petite saynète de circonstance avait été composée et préparée pour le lendemain : *l'Atelier de Rubens*. Mais l'atelier de Rubens ressemblait grandement aux classes du professeur de dessin, qui n'était autre que le P. Martin. À plus d'un endroit de la saynète, il dut se reconnaître, comme il reconnut ses élèves à leur bonne humeur, à leurs espiègeries et, aussi, à leur reconnaissance, quand un des acteurs, présentant les travaux de ses condisciples en hommage au professeur de dessin, accompagne le cadeau d'un dernier compliment : « Je vous prie d'agréer, à l'occasion de votre fête patronale, ces fruits des talents que nous devons à vous seul. »

---

2. Allusion aux bulletins mensuels, que le P. Martin avait lui-même dessinés.

Dans les *Lettres annuelles* de cette première année passée au grand collège, l'annaliste a noté : « Parmi les causes qui nous concilient la faveur des familles, il y a celle-ci qui ne se peut bien exprimer que par le mot anglais, *the comfortable*. La nourriture, sujet de plaintes si fréquentes dans les collèges, donne pleine satisfaction à nos élèves. Entre les élèves et les professeurs il existe une parfaite entente. » Comme indice de bonne volonté à observer la discipline, il signale encore que les arbres fruitiers de la cour de récréation ont conservé leurs fruits intacts jusqu'à pleine maturité. « Partout, ajoute-t-il, il règne une atmosphère de famille qui a vivement frappé un petit anglo-protestant venu d'un collège non catholique. Peu de temps après son arrivée, cet enfant écrivait en anglais au P. Recteur, une petite lettre dont voici la traduction : *Je serais bien ingrat, si je ne faisais pas tout mon possible pour vous montrer ma reconnaissance, après toutes les peines que vous vous donnez pour mon éducation. J'ai fait de grands progrès sous tous les rapports depuis que je fréquente votre collège; j'aime la langue française, j'aime aussi le dessin; il me semble que sous votre direction j'y ferai de rapides progrès. Quant aux élèves et aux maîtres, je les aime beaucoup et je voudrais qu'il fût en mon pouvoir de leur rendre tout le plaisir qu'ils m'ont fait. Il en est parmi ces enfants qui sont véritablement bons et tout à fait obligeants.* »

Cette même année, un journaliste anglo-protestant de Montréal, après une visite au collège, envoyait à un quotidien de New-York un long article qu'il intitulait : *Un chapitre sur les Jésuites du Bas-Canada*. Le Père à qui nous sommes redevables de la traduction souligne que « ce morceau, écrit je ne sais dans quel

esprit, renferme beaucoup de vrai, mêlé à de nombreuses erreurs et à de fortes exagérations ». Après lui, nous en donnons quelques extraits, sans commentaires, ne serait-ce que pour montrer quelle idée l'on se faisait alors des Jésuites, en certains milieux.

« Depuis ces dernières dix années, une silencieuse mais grave révolution vient de succéder à cet état de stagnation et de torpeur d'autrefois (dans l'éducation du Bas-Canada), et cette révolution a été accomplie par l'infatigable énergie d'un Ordre qui s'est posé en conquérant sur toutes les plages et sous tous les climats, qui a remporté des victoires plus éclatantes et subi des humiliations plus profondes que tout autre corps religieux : ces hommes, ce sont les Jésuites... Leur organisation est si parfaite et leur politique si soigneusement voilée à tout membre inférieur de l'Ordre, qu'il serait téméraire à l'observateur le plus attentif de se prononcer sur les causes qui les ont amenés ici, et engagés à se charger de l'éducation de notre peuple. Pour moi, s'il m'est permis d'exprimer là-dessus mon opinion, j'assignerai pour cause de leur invasion parmi nous, les efforts mêmes de nos religieux évangéliques pour détacher du catholicisme et convertir les Canadiens français, par le moyen des ministres calvinistes qu'on a fait venir à cet effet de France<sup>3</sup>.

« Il existe ici, sous le titre de Grande Mission, un centre actif de prosélytisme; les conversions nombreuses qui en sont le résultat ont été senties par le clergé catholique romain sous le rapport pécuniaire, non moins qu'au point de vue religieux. D'un côté, la perspective d'échapper aux droits de la dîme, est pour les esprits

---

3. Ces ministres calvinistes de langue française étaient originaires, non pas de France, mais de Suisse, d'où le nom de *Suisses* qui leur fut longtemps donné.

flottants un puissant aiguillon, et nos convertisseurs ne ne le leur cachent pas... De l'autre, la Grande Mission est en pleine activité et, au rapport de nos journaux, les bazars, les soirées et tous les autres moyens d'usage pour tirer de l'argent des mondains zélés, sont mis en oeuvre avec succès dans le but avoué d'augmenter les conversions. Il est donc tout naturel que le clergé catholique éprouve des craintes bien fondées à la vue d'une telle levée de boucliers humains et religieux, et l'on aura fait appel à ces intrépides champions du catholicisme romain que nous avons vus apparaître au milieu de nous, tant sous la forme de Frères Chrétiens que de Jésuites déclarés.

« Il n'entre pas dans les habitudes des membres de cette société de laisser apercevoir, soit en public, soit en particulier, leurs instructions, leurs intentions, leurs ressources; arrivés dans un pays, ils s'avancent sans bruit et en bon ordre dans toutes les directions; dans chaque hameau, ils ménagent à leur cause quelques protecteurs choisis et bien disciplinés; dans chaque bourgade plus considérable, ils postent quelques hommes d'une habileté incontestable, de bonnes manières, d'un grand savoir; ils combinent toutes ces forces, ils en concentrent toute l'énergie et la dirigent vers un but spécial, qui est de s'emparer de l'éducation de la jeunesse.

« On ne peut faire un pas dans toute l'étendue de cette vaste province, sans s'apercevoir qu'une puissance nouvelle vient d'y surgir. De même que ces petits animaux qui travaillent sous terre dans la campagne, trahissent leurs progrès par les petits monticules qu'ils y soulèvent, ainsi les Jésuites attestent leur présence par de massives constructions qui s'élèvent dans chaque hameau. Toutes ces bâtisses sont d'un

style uniforme, dépouillées de tout ornement, mais fortes, compactes et visiblement faites pour le service. D'une solidité à braver les siècles, elles sont un symbole de la conviction de l'Ordre entier, et cette conviction, que bien des personnes qui n'appartiennent pas à l'Église catholique partagent avec eux, c'est que les Jésuites ont pris possession du sol et qu'ils y resteront.

« S'ils ont pris soin au dehors, d'imprimer l'idée de la stabilité de leurs établissements, en frappant l'imagination du spectateur par la forme substantielle des édifices, ils y ont à l'intérieur, pourvu par le plan de leurs institutions, par la plus habile combinaison de science, d'économie, d'éducation religieuse et séculière. Tout autre système d'éducation n'existe que soutenu par le gouvernement, ou comme spéculation privée; dans toute hypothèse, soit que les maîtres soient rétribués par le gouvernement, soit qu'ils se livrent à l'enseignement par spéculation, c'est en vain qu'on chercherait en eux ce zèle plein d'une infatigable abnégation qui anime invariablement le Jésuite. Leur philosophie ou, si vous voulez, leur système religieux leur apprend à vivre pour une modique somme dont ne se contenterait pas le plus mince valet de cuisine; c'est absolument le strict nécessaire : la nourriture, le vêtement, et encore de la plus simple espèce. Aussi leurs élèves ne paient pas pour leur pension la cinquième partie d'une pension de cinquième classe à New-York.

« Leur principal établissement en activité à Montréal, où il vient d'être mis au complet, est situé rue Bleury. Éclairés au gaz, chauffés par un système de calorifères, les bâtiments peuvent contenir plusieurs centaines d'enfants. La nourriture est abondante et excellente. Le cours d'étude embrasse les langues vivantes, les classiques, la littérature moderne, les mathématiques

et les sciences. Pour une éducation si variée, le prix de la pension est de 120 dollars par an, 10 dollars par mois, et les élèves peuvent rester au collège l'année entière; car les Jésuites ne s'accordent à eux-mêmes ni congé, ni repos. Il est possible que quelques-uns de vos lecteurs s'imaginent qu'il y a erreur dans les chiffres, quand ils apprendront que des enfants de seize ans sont logés, nourris et reçoivent une éducation supérieure pour 10 dollars par mois. Cependant le fait est réel... et qu'on le sache, ceux qui sont à la tête de cette Académie ne sont pas des pédagogues avides, ni des banqueroutiers de réputation douteuse; mais des hommes saturés de science, zélés pour l'oeuvre à laquelle ils se dévouent, des hommes qui posent large et solide la base de leur puissance future... Ils ont tellement l'art de s'attacher l'affection de leurs élèves, que les enfants attendent avec impatience, comme un objet d'espérance, le jour où il leur sera donné de rentrer au collège des Jésuites.

« Il n'y a point sur le continent américain de système analogue à celui que nous venons d'esquisser; il n'en peut être de mieux calculé pour obtenir l'effet que se propose la politique des Jésuites. Presque tous Français, parlant par conséquent la langue de la colonie, catholiques bien entendu, et prêtres la plupart, ils ont tout ce qu'il faut pour capter la confiance des simples habitants; leur prudence habituelle, leur profond savoir, leurs bonnes manières étendent leur influence sur ceux mêmes qui, dans d'autres circonstances, les regarderaient comme des intrus. Cette peinture de l'état social de la colonie sous l'influence des Jésuites doctrinaires, est un tableau fidèle de la naissance et des progrès d'un système d'éducation qui justifie l'Église romaine de la calomnie qui l'accuse de retenir



ses partisans dans les chaînes de l'ignorance. Jusqu'à quel point cette Église peut-elle exister sur le sol américain..., c'est à l'avenir seul à résoudre ce problème. Les Jésuites ont hardiment jeté le gant et lancé les Canadiens dans l'arène d'une civilisation pleine de vie; quelle qu'en doive être l'issue, l'effet immédiat de leur initiative sera d'élever le Canada à une haute position et de le mettre, sous le rapport de la culture intellectuelle, au niveau de ce qu'il y a de plus distingué sur ce continent<sup>4</sup>. »

En lisant cet article, le P. Martin dut sourire, au souvenir des six pénibles années d'attente qui avaient précédé « la prise de possession du sol », avec une pointe de mélancolie cependant, à la pensée de la dette qui grevait l'établissement « en activité à Montréal », le seul dont il eût la responsabilité, parmi tous ceux que la fantaisie du journaliste attribuait aux Jésuites.

\* \* \*

Pour clore dignement la première année scolaire au grand collège et pour célébrer en même temps l'apôtre des esclaves noirs, Pierre Claver, béatifié par Pie IX au mois de septembre précédent, l'on s'était proposé d'accompagner la distribution des prix d'une séance solennelle. La fête était fixée au 14 juillet. Les préparatifs allaient bon train; musique, éloquence, théâtre, avaient été mis à contribution. Pour la première fois, l'on avait fait la dépense d'un programme imprimé. La séance comportait d'abord un débat en anglais sur la question de l'esclavage. Les quatre élèves qui y prenaient part, rhétoriciens et humanistes, auraient pu

---

4. *New York Herald*, 5 février 1852.

tout aussi bien le donner en français, car leurs travaux, qui sont conservés, étaient rédigés dans les deux langues. Après un exposé historique de la question par McPherson Lemoine, Henri Vallières devait développer les raisons en faveur de l'abolition de l'esclavage, tandis que George Collins ferait ressortir les raisons opposées et que John Conlon apporterait la solution « en faveur de la charité chrétienne et de la religion ». De leur côté, les plus jeunes élèves préparaient une comédie du P. Ducerceau : *Ésope au Collège*.

Mais, au matin du 8 juillet, un incendie se déclare dans la boutique d'un pâtissier, rue Saint-Charles-Borromée, qui s'étend bientôt vers l'est et ravage en quelques heures tout le quartier Saint-Laurent; la cathédrale, le palais épiscopal et cette école de l'évêché où il avait été plus d'une fois question d'établir le collège, deviennent la proie des flammes; les *Mélanges religieux* perdent leur atelier d'imprimerie et cesseront de paraître. Le soir, c'est le faubourg Québec qui est réduit en cendres. « Trois de nos Pères, note le P. Havequez, sont allés aider les Messieurs de l'Évêché à sauver ce que l'on a pu arracher aux flammes. Nous avons recueilli à la maison deux de nos élèves qui logeaient à l'évêché et un troisième externe qui n'avait plus d'asile. » « On parle de plus de 1,500 maisons, ajoute le P. Larcher; toute la ville est bouleversée. On dresse des tentes. Vingt-cinq à trente de nos élèves ont leur maison incendiée. »

Le 14 juillet, « c'est à huis clos, sans éclat, sans plaidoyers, sans étrangers, à cause de la désolation causée par l'incendie », que se fait la distribution des prix, et les élèves partent pour les vacances presque sans joie, les yeux encore remplis des scènes lamentables dont ils ont été témoins.

A l'automne de 1852, la grande préoccupation des Pères fut la pétition faite aux Chambres de l'incorporation civile du collège. Une École de Droit, dont nous raconterons l'histoire en son temps, venait de s'affilier au collège Sainte-Marie et nécessitait cette démarche. En effet, pour jouir des privilèges concédés en 1849 par une loi destinée à favoriser l'étude du droit, l'affiliation à un collège civilement incorporé était requise.

Ce n'est pas sans appréhension que les Pères formulaient leur demande. Ils n'avaient pas perdu souvenir de l'échec éprouvé en 1845 par les Pères Oblats. Le P. Martin, dans une lettre du 5 avril 1845, communiquait déjà ses inquiétudes au P. Boulanger : « Voici un autre embarras qui peut devenir bien grave. Il ne nous regarde encore qu'indirectement, mais nous le rencontrerons. Les RR. PP. Oblats ont été les premiers à le sentir. Ayant reçu quelques biens-fonds, ils ont demandé aux Chambres législatives le droit d'acquérir comme communauté. La Chambre basse laissa passer cette pétition sans opposition; à la Chambre haute, elle en a rencontré une assez forte pour la faire tomber. C'est moins encore ce refus que je considère, que le triomphe des idées qui l'ont appuyé, sans qu'aucune voix se soit élevée pour les rectifier : *Ce sont des étrangers. Ils dépendent d'un supérieur étranger. Ils admettent l'obéissance passive. Pouvons-nous confier l'instruction de nos familles et de nos enfants à des hommes dont nous ne connaissons pas les doctrines, et qui peuvent en avoir d'opposées aux intérêts de l'État? Ils sont ultramontains..., etc.*

« Je ne vois pas ce qu'ils diront de plus quand il s'agira de nous? Du reste, un des membres nous mêla à

la discussion par un mot qui en valait cent autres : *Après tout, dit-il, ces prêtres-là ont l'air de ne pas être autre chose que des Jésuites !*

« Cependant, l'objection qui a eu le plus d'influence, c'est qu'ils n'étaient pas sujets britanniques. Ainsi un supérieur anglais aurait arrêté toutes les difficultés, car ils n'ont pas eu égard à plusieurs membres de cette communauté, qui sont Canadiens. Cette difficulté, quoique encore à l'horizon pour nous, me paraît grave. Ne serait-il pas prudent de prendre des mesures pour la prévenir. Le plus grand secours me paraît être la présence d'un Père anglais, capable d'acquérir un peu d'influence, et il en aura s'il est Supérieur, ou du moins prédicateur, car la ville est dans la plus grande pénurie de prédicateurs dans cette langue.

« En attendant autre chose, nous allons nous faire naturaliser, si un bill passé cette année en Chambre obtient la sanction royale. Le Gouverneur général aura alors le droit de nous donner ce titre. Sans cela, il faudra nous hasarder à le demander aux Chambres, au risque de voir une levée de boucliers contre nous.

« On m'avait pressé de faire cette demande cette année. Après ce qui vient d'avoir lieu, je bénis la Providence de m'avoir fait attendre. »

Au mois d'octobre 1845, cependant, les circonstances avaient paru favorables à une demande de naturalisation. On la tenta. « Nous avons enfin l'espérance de nous faire naturaliser, écrivait, le 24, le P. Martin. Les pièces essentielles viennent d'être préparées. La pétition doit être présentée aujourd'hui ou lundi au Conseil... mais si quelqu'un éveille le nom de Jésuites, je crois que nous échouons. » Quelqu'un éveilla-t-il le terrible nom ? Il faut le croire, car, le

10 décembre, le Père déplorait un échec : « Voici une nouvelle preuve de la susceptibilité du gouvernement colonial. Il vient de nous refuser les lettres de naturalisation. Notre nom sans doute a fait peur. Il faut attendre la fin des cinq ans. » Le P. Martin réussit tout de même à obtenir, mais pour lui seul, le 18 février 1846, les lettres désirées. Cela lui permit du moins, l'été suivant, d'acquérir en son nom, et non pas à celui de la Compagnie de Jésus, la propriété du terrain Donegani.

C'est l'esprit plein de ces sombres souvenirs que l'on entreprit de demander l'incorporation civile du collège. À peine se sentait-on rassuré en voyant en tête de la liste des pétitionnaires le nom de Mgr Bourget. Le 27 août 1852, le bill est déposé à l'Assemblée législative par un membre du ministère, l'honorable John Young, commissaire des Travaux publics et député de Montréal. Trois jours plus tard il subit sans discussion la première lecture. Mais le 13 octobre, quand le bill parut en Chambre pour la seconde lecture, les choses n'allèrent pas aussi bien. George Brown était membre de la députation. D'abord sympathique aux Canadiens français et ardent partisan de Lafontaine et de Baldwin, ce député avait soudain changé, en 1851, l'orientation de ses amitiés. « Il commença, nous dit Turcotte, sa célèbre croisade religieuse, et inscrivit sur son nouveau programme : point de distinction ecclésiastique, de corporations religieuses, d'allocations sectaires ni d'écoles séparées. Ce démagogue passionné et ambitieux, qui avait jusqu'alors parlé des catholiques avec respect, ne cessa, depuis cette époque, de les injurier, et d'outrager leur clergé et leurs institutions. Il représenta les Français du Canada comme des hommes

ignorants, haineux, se laissant conduire par leur clergé et conspirant la chute du protestantisme<sup>5</sup>... »

Quand George Brown apprit que le collège à incorporer était sous la direction des Jésuites, il fit feu et flamme; le fougueux orateur y alla d'une belle envolée, étalant tout ce que la littérature a imaginé contre les membres de la Compagnie de Jésus. A cette explosion de fanatisme vint se mêler une question d'opportunité. Un ministre, l'honorable L.-T. Drummond, présentait en même temps un projet de loi pour régler d'une manière générale l'incorporation de toutes les institutions d'éducation et de charité. L'intention du gouvernement, en présentant cette mesure générale, était précisément, comme le fit remarquer un député, de prévenir les discussions regrettables qui ne manquaient jamais d'être soulevées, dans l'enceinte de la Chambre, chaque fois que l'incorporation d'une association religieuse était demandée. On voulait éviter ainsi les dissensions entre les diverses dénominations religieuses du pays.

L'honorable Drummond demandait en conséquence à son collègue du ministère, de reporter l'étude de la demande d'incorporation du collège Sainte-Marie après celle du projet de loi dont il s'était fait le parrain. Peut-être cette mesure générale suffirait-elle, et dispenserait-elle d'un bill privé. M. Young consentit. La deuxième lecture fut remise à plus tard.

*La Minerve* du 16 octobre 1852, à qui nous avons emprunté les détails précédents, ajoute encore: « M. Drummond prit aussi occasion de répondre à M. Brown, et de lui montrer combien sont chimériques les craintes

---

5. *Le Canada sous l'Union*, 1882, p. 188.

qu'il entretient au sujet de l'influence que peuvent exercer dans ce pays les Jésuites, ou toutes autres institutions religieuses. M. Louis-Joseph Papineau parla dans le même sens et défendit les Jésuites presque aussi bien qu'aurait pu le faire le P. Martin lui-même. » Il serait intéressant de lire ce discours. Malheureusement, les délibérations de la Chambre n'étaient pas imprimées à cette époque.

Le 3 novembre, bien que la mesure générale de M. Drummond ne fût pas encore votée, M. Young demanda la seconde lecture du bill pour incorporer le collège Sainte-Marie. La fin de la session d'automne avait été fixée au 10 novembre, et le ministre ne voulait pas que son projet trainât jusqu'au printemps suivant. Sans laisser à la discussion le temps de s'amorcer, on recourut au vote et la Chambre se divisa, trente contre dix, en faveur de l'incorporation. Parmi les opposants, à part l'irréductible George Brown, se trouvaient trois ministres du Haut-Canada : MM. Francis Hinkcs, Malcolm Cameron, John Rolph. Ils avaient vainement tenté de donner une explication de leur attitude; la mise aux voix ne leur en avait pas donné le temps.

Le lendemain, dans *le Journal de Québec*, le député de Montmorency, Joseph Cauchon, manifestait, en bon oppositionniste, son indignation de la conduite des trois ministres. « Non content de blâmer, lisons-nous dans *la Minerve* du 9 novembre, un vote qu'il pouvait raisonnablement croire répréhensible, vu que par économie de temps, tous les voteurs n'avaient pas pu s'expliquer à leurs collègues, il attaquait en même temps ces ministres avec violence, leur supposait des motifs détestables et tirait des conclusions aussi étranges qu'odieuses, du silence que les circonstances leur

avaient imposé. Il allait même jusqu'à dire qu'ils avaient ainsi voté, par haine pour nos institutions religieuses... »

A la séance du 5 novembre, quand M. Young proposa la troisième lecture du bill, MM. Hincks, Cameron et Rolph profitèrent de l'occasion pour rectifier les faits, et désarmer la calomnie en donnant la raison de leur vote. « Le député de Montmorency, ajoute *la Minerve*, n'est pas sorti blanc de cette affaire, M. Hincks lui en ayant donné sur les doigts pour ses calomnies dans la Chambre et dans la presse. Ces explications l'ont tout déconcerté, et il fut forcé d'avouer sur-le-champ qu'il avait eu tort. Le lendemain, il fut forcé de dire que M. Rolph se montra même excessivement libéral à l'endroit des corporations religieuses, et que M. Hincks est généralement en faveur des institutions Bas-Canadiennes. La plus grande preuve possible que MM. Hincks, Rolph et Cameron n'étaient pas hostiles à l'objet de la mesure, c'est-à-dire à l'incorporation du collège Sainte-Marie de Montréal, c'est qu'ils ont voté pour la troisième lecture du bill de M. Young... »

L'incorporation fut en effet accordée et, le 10 novembre, le bill reçut la sanction royale.

En 1889, dans le discours qu'il prononça à l'occasion du débat sur les biens des Jésuites, sir John-A. Macdonald rappellera qu'il était déjà député en 1852 et qu'il vota en faveur du bill. « Remarquons, dira-t-il, qu'il y a trente-sept ans que la législature des provinces-unies du Canada, où la majorité des députés était protestante, constituait civilement le collège Sainte-Marie en lui accordant des pouvoirs étendus... Qu'on me permette



maintenant de faire remarquer le vote qui a été donné à cette occasion. On remarquera que la majorité en faveur du bill a été de cinquante-quatre, et que sept députés seulement se sont opposés à la troisième lecture. L'opposition avait été plus vive à la deuxième lecture, mais, après une discussion approfondie, à la troisième lecture, le bill fut adopté par le vote que j'ai indiqué. Des cinquante-quatre députés qui ont voté pour la constitution civile du collège Sainte-Marie, vingt-neuf étaient protestants, et vingt-cinq étaient catholiques. Je vais mentionner quelques noms, pour démontrer que, bien que le collège que l'on voulait constituer civilement dût être une institution des Jésuites, et que l'on soulevât des objections à peu près semblables à celles que l'on soulève aujourd'hui, cependant, on ne craignit pas alors de voir les Jésuites faire quelque tentative insidieuse pour ébranler la constitution du pays, de voir la couronne du Canada tomber de la tête de Sa Majesté, ni le pays souffrir d'aucune façon... » Et il ajoute, après avoir énuméré une longue liste de noms : « Pas un seul député protestant de la province du Bas-Canada, — la province de Québec, — ne vota contre le bill... J'ai voté cette loi... et je n'ai pas encore eu l'occasion de le regretter. Cette institution a continué son oeuvre utile. Nous n'entendons pas formuler une seule plainte au sujet de son enseignement, nous n'entendons pas dire qu'elle pervertit la jeunesse, qu'elle enseigne des doctrines déloyales ou des doctrines de nature à jeter du discrédit sur le collège. Nous entendons dire, au contraire, que cette institution a continué et continue encore à se dévouer à sa mission, qu'elle remplit avec succès<sup>6</sup>. »

---

6. Débats de la Chambre des Communes, 28 mars 1889, p. 928.

L'année scolaire 1852-1853 avait débuté dès le premier jour de septembre. Le terrible incendie du mois d'août précédent n'avait pas affecté le nombre des élèves : ils étaient plus de cent quatre-vingts le jour de la rentrée, dont cinquante-cinq pensionnaires. On ne les attendait pas si nombreux. Le P. Henri du Ranquet, nouvellement arrivé au collège comme préfet de discipline, avoue qu'il y a eu « quelque confusion dans la distribution des classes... Neuf pensionnaires n'avaient pas de lit ni de literie et on a été embarrassé pour les pourvoir. » Le préfet des études, le P. Larcher, note de son côté : « Les classes n'étaient pas prêtes en nombre suffisant, ni pour les bancs, ni pour l'encre, etc... Les renseignements sur les élèves nouveaux n'étaient pas suffisants, d'où erreurs dans le classement; les erreurs en ce genre sont difficiles et pénibles à corriger. Il faut prévoir les arrangements pour que les nouveaux aient du papier, des plumes..., si l'on veut qu'ils écrivent quelque chose en classe, l'après-midi... »

Le surcroît d'élèves était tel que l'on se trouvait à l'étroit dans le collège. « Nous sommes obligés de refuser des pensionnaires, écrivait le P. Martin; notre chapelle intérieure nous met dans un trop grand embarras. Je ne sais si nous obtiendrons de bâtir l'année prochaine. » De plus, le P. Recteur n'avait pu obtenir, pour le personnel, autant d'hommes qu'il le le désirait. « Il a fallu renoncer à la philosophie, faute de professeur », soulignait-il à son Provincial en France, le P. Studer. « Nous avons déjà deux auxiliaires... Pour soulager nos professeurs qui sont nos seuls surveillants, j'ai dû me charger d'une étude chaque jour. »

Ceci était écrit en septembre. Au mois de décembre, le P. Martin constate que le préfet de discipline, malgré

son dévouement, sa bonne volonté, et toutes les précieuses qualités qui feront de lui plus tard l'apôtre si hautement apprécié des prisons de New-York, manque du dynamisme nécessaire pour gouverner le petit monde collégial. Le bon ordre s'en ressent. « Les enfants en parlent et blâment, constate le P. Martin,... cependant les pénitences abondent... et peut-être trop ! » Tant il est vrai que le bon effet des sanctions réside moins dans leur multiplicité que dans la manière de les imposer !

Les mois finissent tout de même par passer et, en janvier, la fête du R. P. Recteur ramène le sourire sur les lèvres et la sérénité dans les coeurs. La pièce principale de la fête, nous confie le P. Larcher, « fut un plaidoyer dans le genre plaisant, au sujet d'une aigle enlevée dans une classe ». Cela demande quelques explications qui vont nous ramener pour un instant au *petit collège*, et nous montrer en même temps la lointaine origine des industries encore en usage aujourd'hui pour susciter l'émulation au travail.

Les détails nous sont fournis dans *l'exposé des faits* du plaidoyer prononcé par McPherson Lemoyne, avocat des élémentaires latins. « Il y a quelques années, alors que l'établissement naissant était encore tout entier dans ce que nous appelons aujourd'hui *l'ancien collège*, le nombre des élèves, déjà grand en proportion de la petitesse du local, amena, si vous vous rappelez, une division de classe. Il y eut deux Syntaxes : de là, émulation; cela ne pouvait manquer. Bientôt on n'entendit plus parler que de défis et de victoires, de caisses et de caissiers. La section Schneider s'était mise dans le commerce, la section Dealy se jeta dans le militaire; l'une avait une banque, il fallut à l'autre un drapeau. Ce drapeau portait au sommet de sa hampe,

un aigle aux ailes éployées. Dès lors, le collège divisé en nations se trouva tout un monde. Il ne fut plus question que de Grecs et de Romains, d'Hébreux et de Philistins; il y eut même, je crois, des Hurons et des Iroquois. N'attendez pas, messieurs, que je suive notre aigle dans toutes ses campagnes, que j'énumère les combats, les victoires et les défaites dont elle fut témoin : n'attendez pas que je vous retrace son histoire, et que je vous dise par quelle suite d'événements elle s'est trouvée dans l'état où l'ont prise ces débats actuels. Hélas ! Telle est la destinée des empires et des collèges, tel est le sort des armes... et des études : le temps dans sa course rapide emporte tout, capitaines et professeurs... Voilà les vacances qui arrivent : sauve qui peut ! les combattants s'enfuient, et l'aigle reste sur le champ de bataille. Les vacances passent, et la rentrée se fait au grand collège; un an passe, et l'on semble avoir perdu le souvenir de l'aigle. Pendant ce temps nous vivions des jours bien tranquilles : plus de défis, plus de ces concertations qui ébranlaient la maison. Il fallait qu'elle fût bien solide pour tenir ! Mais voici qu'un beau jour on retrouve l'enseigne : la hampe d'un côté, en Syntaxe, et l'oiseau accroché à un clou en Méthode. On réclame par en haut, on refuse par en bas. Un défi est lancé, un combat se prépare, il va s'engager quand l'aigle disparaît : là-dessus, grand tapage. Les deux vieilles Syntaxes devenues la Versification font valoir leurs prétentions, et disputent la possession de l'aigle à la Méthode, pendant que les élémentaires, prenant en queue la Syntaxe, cherchent à la supplanter... »

Quel fut le résultat de tous ces combats ? Peu importe. Mais, pendant plusieurs semaines, l'ardeur au travail a été stimulée dans quatre classes par l'enjeu

d'une enseigne, et tout un groupe de rhétoriciens y a trouvé un intéressant exercice d'éloquence. Si, au début de l'année, on eut à déplorer une baisse momentanée du côté de la discipline, un regain d'application l'a un peu compensée.

Le 25 janvier 1853, une modification était apportée au congé hebdomadaire. Depuis l'ouverture du collège, la journée du jeudi lui était consacrée tout entière. À cette journée pleine, on substitua deux demi-congés : le mardi et le jeudi après-midi. C'est le régime encore en vigueur aujourd'hui. L'initiative du changement venait du préfet des études, le P. Larcher. Il avait sans doute constaté qu'un arrêt un peu prolongé des classes énerve chez un grand nombre d'élèves l'application au travail. L'ardeur avec laquelle plusieurs se livrent au jeu provoque chez eux une telle fatigue physique, qu'ils n'ont pas trop de la journée du lendemain pour se reposer d'un congé. Ils viennent en classe, mais l'esprit n'y est pas. Les demi-congés ménagent une détente suffisante et apportent à la semaine scolaire un élément de variété plus grande. Ils offrent aussi l'avantage de n'être pas aussi facilement tous deux gâchés par la température.

Cette même année 1853, il fut aussi question de supprimer les congés de sortie mensuels; leur existence remontait aux premiers jours du pensionnat. « Le 3 mars, premier jeudi du mois, pas de sortie », porte le journal du préfet de discipline, qui ajoute que la mesure ne suscita aucune difficulté, bien qu'on l'appliquât pour la première fois. Il est vrai qu'on avait mis en avant, comme prétexte, que l'on était en carême. La vraie raison, — le P. Larcher nous la donne sans trop entrer dans les détails, — résidait « dans les dangers et les abus » qui accompagnaient ces sorties. Les pension-

naires, en effet, ne se recrutaient pas uniquement à Montréal; il en venait de toute la province de Québec, du Haut-Canada, des provinces maritimes et même des États-Unis. Tous n'avaient pas dans la ville des parents chez qui se retirer pendant les jours de congé.

S'il ne fut pas donné suite au projet de sa suppression, il fut toutefois décrété que ceux-là seulement sortiraient les jours de congé qui avaient des parents en ville. Il fallait occuper les autres. L'on s'ingénia alors à organiser pour eux des promenades attrayantes. En juin, pour ne citer qu'un exemple, c'est une excursion à Laprairie. « Le 2 juin, note le préfet de discipline, congé de sortie. Une vingtaine d'élèves nous restent sur les bras. Le P. Archambault, professeur de Méthode, les mène à Laprairie, apportant quelques provisions, viandes froides, jambon, biscuits, pour ne pas prendre les Pères de Laprairie par trahison. Ils partent par le bateau à dix heures. M. Letondal (organiste et professeur de piano au collège) est avec eux. À Laprairie, on était en triduum de préparation pour la fête du Sacré Coeur. M. Letondal se met à l'orgue, nos élèves chantent, tout va à ravir. Nos élèves reviennent enchantés de leur journée et des Pères de Laprairie. Ils prennent le bateau à Saint-Lambert, cette marche les force un peu : ils ont failli le manquer. Ils arrivent à sept heures et demie. Nous craignons qu'ils n'eussent manqué le *Ferry*. »

Au mois d'avril, il y eut un moment d'alerte. Le 21, dans la rue Bleury, juste devant la porte du collège, un incendie éclate et menace de se communiquer au collège. « Le vent du nord qui poussait les flammes sur notre maison, note le P. Havequez, nous a mis en grand danger. Le feu prenait déjà dans les gouttières du collège, mais on est parvenu à l'éteindre. » Et *la*

*Minerve* du 2 précise, de son côté : « Un incendie a consumé mardi matin une boutique et une petite maison situées sur la rue Bleury. C'est grâce aux efforts qu'ont déployés les pompiers, si le collège Sainte-Marie n'a éprouvé que quelques dommages. Car le feu a pris plusieurs fois aux *dalles* de ce bel édifice. » Suivant la mode du temps, ces dalles, ou mieux ces gouttières, étaient en bois : excellente proie pour les charbons enflammés qui volaient du foyer de l'incendie. L'histoire ne nous dit pas si l'on profita de l'expérience pour leur substituer des gouttières métalliques, dont les fabricants vantaient, à grand renfort d'annonces dans les journaux, la supériorité en semblable occurrence, surtout depuis le désastreux incendie de 1852. Mais l'annaliste du collège attribue aux Saints Anges, sous le patronage desquels le collège a été placé par le R. P. Recteur, la protection contre les incendies, si fréquents dans le pays.

Nous avons déjà vu qu'il n'y avait pas récréation après le souper : la pauvreté des moyens d'éclairage en était cause. Dans les premiers jours de mai 1853, cependant, on accorde, après le repas du soir, une petite récréation tous les jours et, trois fois la semaine, une courte promenade. Toutefois, pour bien marquer que c'est une faveur, ceux-là seuls en jouissent qui ont obtenu de bonnes notes; les autres, suivant la gravité et le nombre de leurs mauvaises notes, en sont privés un ou plusieurs jours, toute la semaine même s'ils ont eu un *io*. Est-ce à cette mesure qu'il faut attribuer le bon esprit qui semble régner au collège à cette époque de l'année ? Le journal du préfet de discipline porte, à la date du 7 juin, une note assez significative : « Le préfet de discipline étant incommodé, est mis *a remotis* pour quelques jours et, chose étonnante, tout va tran-

quillement son train; à son retour aux affaires on ne peut lui communiquer rien de digne de ces annales ! »

Le 29 mai, c'est la procession de la Fête-Dieu, où les élèves « prennent place entre la société Saint-Michel et le Collège de Montréal »; le 24 juin, la procession de la Saint-Jean-Baptiste, qu'ils suivent « avec la nouvelle bannière à l'achat de laquelle ils avaient contribué avec générosité »; le 3 juillet, la cérémonie de la confirmation que préside Mgr Larocque; et l'on arrive, après avoir subi le feu des examens, au 13 juillet, jour fixé pour la distribution des prix.

La fête se déroule en plein air, et commence à une heure de l'après-midi. Le P. Martin nous en fournit lui-même les détails. « Sous le jeu de balle (adossé à la rue Saint-Alexandre), un théâtre est élevé. Des voiles de navire, empruntées pour la circonstance, sont dressées au-dessus des spectateurs. Le temps est très favorable. Nous avons distribué des cartes à chaque enfant, pour ses parents et ses amis. En l'absence de Monseigneur, le P. Boulanger préside. Le chanoine Pinsonneault et quelques prêtres du Séminaire et du Collège arrivent pendant la séance. Les discours débités par les élèves pour et contre l'esclavage, la solution en faveur de la charité chrétienne personnifiée dans le bienheureux Pierre Claver, récemment béatifié, ont été très applaudis... Après les discours, on joua plusieurs actes de la pièce d'*Ésope au Collège*. Les enfants réussirent très bien. Ensuite vint la distribution. La lecture des noms fut faite par le P. Archambault, les prix distribués par le P. Recteur aux parents ou à quelques-uns des principaux personnages présents. La musique, composée de nos élèves, jouait un petit air après chaque classe. »



En somme, l'on n'avait fait que reprendre le programme préparé l'année précédente, et dont les circonstances avaient empêché l'exécution. Une modification est faite, cependant : les discours sont tous prononcés en français; en juillet 1852, ils devaient être donnés en anglais. Cela éveilla, semble-t-il, la susceptibilité des élèves de langue anglaise, comme la chose d'ailleurs eût pu tout aussi bien se produire chez les élèves français, en une circonstance analogue. « Le matin, note le P. Martin, il y avait eu un exercice de déclamation en anglais. Il avait été préparé sans les permissions convenables. Au moment de l'exécution, pour éviter tout froissement, on a mieux aimé ne pas le supprimer. Il ne s'y trouvait que quelques élèves pour témoins. » Incident bien léger, sans doute, et qui n'eut pas de suite; les vacances eurent tôt fait de le jeter dans l'oubli. Il laisse tout de même entrevoir avec quelles précautions les Pères devaient manoeuvrer pour conserver la paix dans la petite république bilingue.

\*  
\* \*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1853, l'année scolaire s'ouvre sans préfet de discipline. Le P. Guillaume Gockeln, à qui le poste a été assigné, n'arrive d'Europe à Montréal que le 19. Cela vaut au P. Martin de le remplacer jusqu'à son arrivée, et aux élèves, une fois qu'il est dans la place, un grand congé de bienvenue. Les pensionnaires vont passer ce congé au bord du fleuve, non loin du Pied-du-Courant, sur la propriété d'un M. Deschamps. Journée délicieuse, si l'on en juge d'après le court récit qu'en a esquissé le P. Martin. « Les élèves partent à huit heures et demie. On pense trop tard à s'acheter des hameçons; il n'y en a pas pour tous. Les

élèves s'amuse bien. Le dîner est très bon et réjouit beaucoup les enfants. Madame Deschamps nous envoie deux melons. Chaque enfant peut en avoir un morceau. Le Père Recteur, avant et après le dîner, va dessiner d'après nature avec quelques enfants. Quelques-uns des enfants un peu malades vont et reviennent en voiture. Les autres ne rentrent le soir que pour six heures. » Cette scène du P. Martin dessinant d'après nature en compagnie de ses élèves, sur les bords du fleuve, fournirait le sujet d'un joli tableau... Ce que le P. Martin ne nous a pas dit, mais dont le P. Arthur Jones, élève de Versification à cette époque, et fervent du cours de dessin, se souvenait encore, plus de soixante ans plus tard, c'est que la séance de dessin fut brusquement interrompue, quand un des élèves, c'était Arthur Jones lui-même, se levant inopinément du banc improvisé par un madrier placé sur deux pierres, fit basculer tous ses compagnons, y compris le P. Martin. A la mine déconfite du coupable, celui-ci comprit qu'il n'y avait pas eu préméditation... et la séance de dessin d'après nature reprit.

Huit jours plus tard, le 30 septembre, à l'occasion d'une grande exposition industrielle qui se tient sur la place McTavish, les élèves obtiennent un congé spécial. Le P. Larcher, qui est encore préfet des études, met comme condition que, dans toutes les classes, on fasse de cette visite le sujet d'une description. Si, de l'aveu du préfet des études, « quelques élèves réussissent bien leur description », celle que nous a laissée le P. Gockeln n'est pas la moins enthousiaste. « Vendredi le 30 septembre, pas de classe le matin : jouissance accordée aux élèves de visiter l'exposition provinciale des produits industriels, artistiques, etc... Grande affaire pour les enfants ! Force moutons, volaille de toutes plumes,

gros bétail, magnifiques chevaux, énormes boeufs, superbes taureaux; fruits de toute espèce, pommes à faire comprendre la tentation d'Ève... Mais cependant, vis-à-vis de tous ces appâts, conduite de nos petits messieurs vraiment admirable, et en tout point satisfaisante. Le Père préfet prit sur lui la responsabilité d'un agrément à accorder aux élèves... C'était de leur faire voir le géant écossais, objet d'une grande curiosité pour les enfants... Le géant donna la main à chacun des élèves et la mesura sur celle de plusieurs. Elle atteignait le coude. Les enfants furent satisfaits au delà de ce que l'on peut croire. Le soir on les laissa voir le feu d'artifice, en les distribuant à toutes les fenêtres qui donnent sur la montagne. Le coucher fut à dix heures et quart. Ils étaient très contents et très dociles. »

Le stage du P. Gockeln à la préfecture ne devait pas durer longtemps. Le 24 octobre, il quitte Montréal pour se rendre au collège de Fordham. Deux jours plus tard, le P. Thomas Ouellet, qui, pendant trois ans, de 1849 à 1853, avait occupé la charge de préfet à Sainte-Marie, vient le remplacer. Arrivé dans la nuit du 25, il reçoit le lendemain matin, au déjeuner des élèves, l'hommage d'une adresse de bienvenue.

Les élèves sourient d'un air incrédule quand on parle devant eux du temps heureux de leur séjour au collège. C'est pourtant un de leurs bonheurs insoupçonnés, que d'ignorer tous les tracas et toutes les inquiétudes dont s'accompagne souvent, pour leurs maîtres et pour leurs supérieurs surtout, une année scolaire. Le personnel de 1853-1854 avait été désigné le 5 août. Le 8, le P. Martin écrivait : « Nous avons un homme de moins que l'an passé, et encore le nouveau scolastique que nous avons reçu est tellement faible, que c'est pour moi une question fort douteuse s'il pourra prendre sa

classe. Il paraît que le P. Gockeln, notre préfet, ne pourra pas être à son poste le 1<sup>er</sup> septembre. (Nous avons vu qu'il n'arriva que le 19.) Jugez quel sera notre embarras. L'année dernière a été si triste pour le moral comme pour le physique à cause de notre personnel. Je m'attends à être obligé, comme l'année dernière, d'être presque tout le temps professeur ou surveillant... Nous sommes obligés de prendre trois auxiliaires. C'est la surveillance qui écrase nos professeurs... Les élèves ne nous manquent pas, mais la difficulté où nous sommes ne nous permet pas de recevoir un nombre beaucoup plus considérable d'enfants... »

Le chiffre des élèves, de cent quarante-trois qu'il était le jour de la rentrée, était monté à cent soixante-treize au milieu de novembre. Mais la répartition entre les classes était bien inégale. Sur ce nombre, soixante-dix se trouvaient aux Éléments français, et la classe d'Éléments latins ne comptait que dix-sept élèves. « Nous sentons les inconvénients d'avoir commencé trop tôt les Éléments latins (c'est-à-dire l'étude du latin, dans cette classe), écrivait le P. Martin, il y a des enfants trop âgés et très capables aux Éléments français. » Et pourtant l'on avait attendu deux mois avant d'aborder les déclinaisons. Un autre inconvénient résidait dans l'irrégularité de l'arrivée des élèves : beaucoup de parents ne présentaient leurs enfants qu'une fois l'année commencée. Il y avait aussi l'inconstance de certains autres qui les retiraient presque sans avis, après quelques semaines ou quelques mois de classe. Le P. Martin signalait encore d'autres ennuis : « La question de l'anglais sera toujours un point de controverse. Les uns en trouvent trop peu, les autres assez. Nous avons souffert cette année des différents changements survenus : retard dans l'arrivée du préfet,

changement de préfet, échec avec deux auxiliaires. Notre personnel est très certainement insuffisant; jamais il n'a été tel... » À tout cela s'ajoutaient les ennuis financiers : la dette s'élevait à 224,000 francs (près de \$45,000, alors que le dollar avait une valeur trois fois plus grande qu'aujourd'hui), et le P. Martin prévoyait une dépense plus forte pour l'année, à cause de l'augmentation du prix des denrées.

Malgré tout cela, une nouvelle classe s'était ouverte en septembre. Sous la direction du P. Joseph Vetter, six ou sept élèves, dont le futur juge Louis-Onésime Loranger, abordaient l'étude de la philosophie, à raison de deux classes d'une heure par jour. Le P. Arsène Havequez leur enseignait la chimie trois heures par semaine et le P. Dandurand, les mathématiques, une heure par jour.

Il avait aussi été décidé, en dépit du surcroît de surveillance que la mesure allait occasionner, que les externes assisteraient à la messe chaque jour. Cette messe se disait à sept heures et demie, la classe commençant à huit heures. L'obligation subsistera jusqu'en 1908, l'heure seule, au cours des années, en sera retardée jusqu'à huit heures et demie.

Le jeudi 9 février 1854, c'est une Académie que l'on inaugure en présence de Mgr Bourget, de quelques membres du clergé, du docteur Meilleur, surintendant de l'Instruction publique, et de M. Rodier. « Tout se passe on ne peut mieux; Monseigneur parle à la fin », mentionne le P. Ouellet, qui ne peut contenir son admiration pour l'éloquence de l'évêque : « Comme il parle bien cet homme-là ! »

Dans le discours préliminaire, Alphonse Meilleur, le fils du docteur, après avoir rappelé ce passage

de l'*Appel aux Jésuites* de 1842, où Mgr Bourget promettait aux Pères qu'ils trouveraient au Canada « une jeunesse ardente qui saura, pas son application, les dédommager des sacrifices qu'il leur aura fallu faire », poursuit : « Cette parole, Monseigneur, nous a fait tressaillir; et, s'il faut dire la vérité, quoique nous fussions presque encore au berceau quand elle vous est échappée, il nous semble que vous nous avez bien jugés. Mais le soldat qui combat sous les yeux de son capitaine sent doubler son énergie; si jamais nous nous sommes senti de l'ardeur, c'est surtout, Monseigneur, depuis que nous avons conçu l'espérance de vous en donner aujourd'hui des preuves. » Puis, retraçant l'histoire des modestes débuts de l'Académie, la suite des démarches tentées auprès du P. Recteur depuis le mois de septembre jusqu'à la première réunion, le 3 décembre 1853, il ajoute : « Depuis, un petit enseignement sur l'histoire de la littérature, quelques essais de composition, un peu de critique littéraire, un projet de discussion historique à moitié ébauché, voilà ce qui a occupé nos réunions hebdomadaires... Si l'on veut bien examiner les premiers commencements des autres académies, même les plus fameuses, on verra qu'elles n'ont pas eu d'autre origine : quelques particuliers se rencontrent chez l'un d'entre eux; une communauté de goût, de culture et de talent les y ramène avec quelques amis; les réunions se régularisent, le temps en fait sentir les avantages, et l'autorité publique finit par les sanctionner. »

Louis-Onésime Loranger et Peter Ryan, le premier en français, le second en anglais, esquissent ensuite la vie de saint François de Sales, choisi, avec la très Sainte Vierge, comme patron de la nouvelle Académie, motivant ainsi ce choix : « Outre la Sainte Vierge,

qui est la protectrice-née de toute louable entreprise, il convenait que nous eussions dans notre patron, un modèle, et un modèle doué de toutes les qualités propres à nous inspirer une confiance aussi littéraire que filiale. » Par delà l'Académie fondée par Richelieu, en 1635, l'Académie du collège voulait s'apparenter à la *Florimontaine* de saint François de Sales, établie en 1606<sup>7</sup>.

Sous le titre de *l'Hirondelle du Collège Sainte-Marie*, suivait une fantaisie littéraire en trois tableaux : *L'émigration de l'hirondelle*, par Alphonse Meilleur; *La cabane de l'hirondelle*, par Louis-Onésime Loranger; *Une larme pour l'hirondelle*, par Georges Desbarats. Certains passages des deux premiers tableaux valent qu'on les cite, à cause des détails qu'ils nous donnent sur les collégiens des premières années.

Une hirondelle venait chaque printemps bâtir son nid sous le toit de la vieille maison habitée jadis, au début de la construction, par le P. Falleur et deux frères coadjuteurs. L'automne venu, au moment d'émigrer sous un ciel plus chaud, elle raconte à ses petits ses souvenirs du temps pré-collégial. « Ces lieux, dit-elle,

---

7. A l'automne de 1606 « il entra dans l'esprit du bienheureux François d'instituer une Académie. Ce dessein estant proposé fust généralement approuvé d'un chacun; et parce que les Muses fleurissoient parmi les montagnes de Savoye, il fust treuvé fort à propos de l'appeler Florimontaine ». Elle avait pour but à la fois d'occuper utilement messieurs les beaux esprits, de polir l'instruction des personnes moins doctes, et de fournir à tous une saine distraction. Voici quelques points du règlement :

« On affigera à la porte de l'Académie un billet auquel sera marqué le temps et la matière des leçons.

« Le Stil de parler ou de lire ne ressentira en point de façon la pédanterie. Les lecteurs tâcheront de tout leur pouvoir d'enseigner bien, beaucoup et en peu de temps.

« Les auditeurs s'il y a quelque chose qu'ils n'entendent pas, en feront des interrogats après que la leçon sera faite.

« Tous les académiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel.

« Tous iront à qui mieux fera. »

(*Saint François de Sales et ses amitiés*, par Maurice-Henry Couannier, pp. 221-222.)

étaient alors solitaires et tranquilles... Bientôt j'y vis arriver l'un après l'autre de jeunes enfants, timides alors, et peu nombreux. Heureux temps, âge d'or des écoliers, quand, au lieu de pensum, on permettait au jeune élève d'aller cueillir, sur l'arbre voisin de la classe, une pomme pour se rafraîchir !... Les temps sont bien changés !... Bientôt je vis succéder à cette première génération, une génération turbulente : des cris, des pierres... On ne cueillit plus de pommes mûres, mais on les abattit toutes vertes; on abattit même des cerises à coups de bâton... Ces enfants n'étaient pourtant pas méchants... Nous ont-ils jamais fait du mal, à nous?... N'ont-ils pas quelquefois modéré les éclats bruyants de leurs jeux, pour ne pas m'effrayer ? N'ont-ils pas quelquefois fait silence autour de la cabane, pour entendre les petits cris que vous poussiez à la becquée?... Aussi ne les trahirai-je pas. J'ai tout entendu : il suffit qu'ils aient eu pour témoins le bon Dieu et les petits oiseaux... »

Le deuxième tableau relate le conseil de guerre tenu par les élèves pour obtenir la démolition de la vieille maison qui, placée en plein terrain de jeux, à peu près à l'angle actuel des rues Dorchester et Bleury, dérangeait leurs ébats, surtout pendant l'hiver. Ils y remisaient bien raquettes et traîneaux, mais l'endroit, semble-t-il, n'était pas à l'abri des voleurs. « Cette vieille mesure, disait l'un des délibérants, infidèle gardienne de ces précieux objets, il me dépaît de la voir encore debout. — Il y va de l'honneur du collège de la déplanter, arguait un second; quel triste ornement, à côté d'un si majestueux édifice. » Et un troisième d'ajouter : « Je crois que les surveillants y sont aussi intéressés que nous. » La permission fut accordée; la démolition s'opéra le 17 novembre 1853. « Un beau matin, le majestueux soleil



reprenait sa course journalière, et à mesure qu'il s'élève dans les airs, notre pauvre cabane descend par pièces vers la terre. Venez voir le spectacle de l'activité juvénile. Voyez donc tous ces petits pionniers de huit ans qui trépignent de bonheur à l'idée d'un coup de main ou d'un coup de jarret à donner. Allons, à l'assaut ! Déjà le toit a disparu. La cheminée s'abaisse. On se passe les briques de main en main, on porte à l'épaule les plus gros madriers; chacun se fabrique à sa guise un instrument de transport. Les brouettes improvisées se croisent, se heurtent dans tous les sens. Quelques heures avaient suffi. Le soleil terminait sa carrière et la cabane son existence... Telle est la rapidité de la vie : tel se lève, un beau matin, riant et joyeux qui, le soir, sera rayé du monde des vivants. Tel est l'enfant, tel est l'homme : debout sur des ruines, il triomphe à l'idée d'une oeuvre de démolition. Il voudrait tout voir renaître avec lui; et, quand tout s'écroule, il rêve pour lui-même sur cette terre, à l'immortalité. »

Dans le dernier tableau, Georges Desbarats exprimait la crainte que la disparition de la vieille maison n'empêchât le retour de l'hirondelle et, pour l'engager à revenir, il lui indiquait où venir se loger : « N'as-tu pas notre jeu de paume ? N'as-tu pas la corniche de ce dôme arrondi ? N'as-tu pas ce long encorbellement formé par la gouttière et par le toit ?... Reviens ! Et si mon voeu se réalise tu n'auras rien perdu. Je demande que sur l'emplacement même que tu avais choisi, sur les ruines de la cabane, sur ces lieux où tes petits ont essayé leurs ailes novices avant que de prendre leur essor pour la Virginie, on élève un beau mât, peint des plus jolies couleurs; sur le haut on placera une petite maison d'hirondelles... et la première

fois que tu viendras t'y percher... il y aura un beau et solennel jour de congé.»

Premiers essais de littérature, devoirs de collégiens, travaux naïfs qui nous font sourire aujourd'hui, comme souriront de nos prétentions au positivisme ou de notre prose à hachures et sans majuscules, nos arrière-neveux, dans quelque cent ans. Ils n'en indiquent pas moins le souci des maîtres d'alors, de fournir à l'imagination son aliment, en lui présentant des scènes vécues.

Une séance du même genre avait été donnée dans l'intimité, le 18 janvier, à l'occasion de la fête du R. P. Recteur. Elle était tout entière consacrée au souvenir du P. Anne de Nouë, ce missionnaire des Trois-Rivières qui, surpris par une forte tempête de neige en se rendant au fort Richelieu, s'égara sur le fleuve Saint-Laurent et fut découvert quelques jours après, agenouillé dans la neige, tête nue, ses yeux ouverts levés vers le ciel, mort de froid dans l'exercice de son ministère.

L'Académie devait encore figurer à l'honneur à la distribution des prix de fin d'année. Mais la réapparition du typhus avança de huit jours la date des vacances. Monseigneur en avait fait la demande pour que les Pères pussent aller aux malades. Au collège même, le fléau avait fait une victime. Un élève externe, Denys Parisault, présent en classe le matin du 10 juillet, ressentait vers neuf heures l'attaque du mal et mourait dans la nuit. Le lendemain, veille de la distribution des prix, une messe était chantée pour le repos de son âme. Deux jours avant, un pensionnaire avait aussi été frappé du mal, le dernier jour d'un triduum qui se célébrait au collège en l'honneur des bienheureux Jean de Britto et André Bobola. Mais le P. Larcher note dans

son journal : « Le mal s'apaise subitement, grâce, assure l'infirmier, à l'intercession des bienheureux à qui il a eu recours dans son embarras. »

Le 15 juillet, *la Minerve* disait, en publiant la liste des récompenses : « La distribution des prix du collège Sainte-Marie, avancée de huit jours à cause des circonstances, a eu lieu mercredi le 12 courant, sans aucune solennité; les compositions et les examens par écrit avaient pu être complétés. Il n'a donc manqué au couronnement de l'année scolaire, que la publicité d'une séance littéraire qu'ont dû regretter vivement les élèves qui en avaient fait les préparatifs; ce sont : MM. O. Loranger, A. Meilleur, A. Robichaud, G. Desbarats, D. Curtin et A. Denouvion, élèves de Philosophie, Rhétorique et Belles-Lettres, et membres de l'Académie du Collège. Ils ont du reste trouvé un dédommagement dans leurs succès à la lutte des classes, et dans la large part qu'ils ont eue à la distribution des couronnes. Les amateurs auront aussi à regretter la mise en scène d'une composition musicale, par M. Letondal, faite pour la circonstance. »

\*  
\*\*

Jusqu'à date, préfecture des études et préfecture de discipline ont eu chacune leur titulaire qui accomplissait sa besogne tout en enseignant, soit une classe régulière comme le P. Larcher, la Versification, la Belles-Lettres, puis la Rhétorique, soit des cours spéciaux comme le P. Ouellet, les mathématiques et l'anglais. À partir de septembre 1854, elles seront confiées toutes deux, et presque tout le temps, à un seul. Le P. Firmin Vignon en assumera la charge

jusqu'à 1857, alors qu'il succédera au P. Martin comme recteur.

Arrivé au Canada en 1850, le P. Vignon, qui pendant de nombreuses années devait être attaché au collège Sainte-Marie, avait d'abord consacré son activité au ministère des âmes, dans la paroisse de Laprairie dont il fut trois ans curé. Avec lui, venaient résider au collège le P. Antoine Braun, comme directeur des études littéraires de quelques scolastiques de la Compagnie qui s'occupaient en même temps de la surveillance, et le P. Charles Cicaterri, professeur pendant un an au Séminaire de Sainte-Thérèse, chargé maintenant de l'enseignement des mathématiques en Philosophie et Rhétorique. Le P. Larcher laissait pour un an, au P. Bernard O'Reilly, sa chaire de Rhétorique et prenait la classe des Éléments latins, où il comptera parmi ses élèves Honoré Mercier, en attendant de le retrouver plus tard en Rhétorique.

Le P. Martin avait, à l'été de 1853, terminé la construction du corps central du noviciat, au Sault-au-Récollet, construction entreprise l'année précédente. Les novices, partis du collège Sainte-Marie au début de mai, et logés d'abord dans l'ancien presbytère de cette paroisse, avaient pris possession du nouvel édifice au mois de juillet. Au mois d'août 1853, l'infatigable constructeur commençait à tenter des démarches pour agrandir le collège. Malgré l'espace laissé libre par le départ du noviciat, on s'y trouvait à l'étroit. « Le collège est assez florissant, communiquait, à cette date, le P. Martin, mais il ne peut recevoir plus de deux cents élèves sans bâtir une chapelle extérieure ou une aile. » Il revient sur le sujet en janvier 1854 : « Nous avons surtout besoin d'une chapelle », écrit-il, tout en annonçant la démarche qu'il fait auprès des Chambres

pour obtenir un octroi. Il faut dire que la chapelle intérieure du collège, chapelle ouverte au public et capable de recevoir de cinq à six cents personnes, occupait, sur deux étages, plus du quart de l'espace. L'autorisation de construire une chapelle ne fut pas accordée, mais du moins, à l'été de 1854, permission fut donnée de commencer l'aile de la rue Saint-Alexandre. Pour le moment, l'on n'élève que le rez-de-chaussée et le premier étage, où l'on aménage une salle de récréation et une salle d'étude. Le coût de la construction s'élève à quelque cinq mille dollars, couvert en partie par un octroi de huit cents livres, — trois cents comme allocation régulière et cinq cents pour bâtir, — que le gouvernement accordait au collège pour l'année 1854. Le 22 mai suivant, un semblable octroi était de nouveau voté.

Cette aide arrivait à point. La crise commerciale déjà signalée l'année précédente, loin de diminuer, sévissait avec plus de force. Le prix des denrées augmentait sans cesse : « prix exorbitant des denrées en ce moment », écrivait le P. Martin au mois d'avril 1855. En septembre 1854, le prix des pensions avait dû être haussé; de \$115.00 il passait à \$150.00 pour les pensionnaires, de \$60.00 à \$80.00 pour les demi-pensionnaires, la contribution des externes restant fixée à \$30.00. A la fin de l'année scolaire, la dette atteignait \$50,000.00, soit une augmentation de \$5,000.00; elle touchait \$60,000.00 en février 1856.

Le nombre des élèves restait toujours instable, avec une tendance à la baisse, conséquence du malaise financier que traversait le pays. La présence moyenne, en 1854-1855, avait oscillé autour de cent soixante-dix, avec un total de cent quatre-vingt-cinq inscrits, une diminution d'une trentaine d'élèves sur l'année précé-

dente. L'année d'après, 1855-1856, s'annonçait encore plus inquiétante. En septembre, le P. Martin écrivait : « Nous avons en ouvrant cent cinquante et un élèves : c'est moins que l'an dernier. Les externes font défaut; ils sont seulement quarante au lieu de soixante-dix. Sans doute c'est à cause de la mauvaise année. Mais il y a beaucoup plus de pensionnaires, déjà quatre-vingt-dix, au lieu de soixante-huit. Aussi nous faut-il un nouveau dortoir. Nous préparons les mansardes. »

De l'augmentation du chiffre des pensionnaires, l'annaliste indiquait deux raisons : d'abord les démarches des Pères de la résidence de Québec, qui avaient recruté pas moins de vingt enfants des familles les plus en vue, alors que, auparavant, cette ville ne fournissait presque aucun élève au collège; ensuite, l'arrivée, en Philosophie et dans d'autres classes, d'élèves d'autres maisons; mais l'esprit différent que ces nouveaux venus apportaient avec eux, et dont ils ne parvenaient pas assez vite à se départir, entravait quelque peu la bonne marche du collège.

Quant au nouveau dortoir, dortoir provisoire, sa préparation, achevée en octobre, avait coûté quelque quinze cents dollars, en attendant une dépense plus forte à l'été de 1856, par l'adjonction des deux derniers étages à l'aile de la rue Saint-Alexandre. Le P. Martin avait bien tenté encore une fois d'obtenir l'autorisation d'ériger une chapelle extérieure; au P. Studer, provincial, qui lui demandait, en mars 1855, un état de ses projets de construction, il s'était empressé de répondre : « Il reste encore deux étages à ajouter à l'aile droite, mais ils sont moins nécessaires que le local où est la chapelle actuelle, dans lequel nous pourrions placer les parloirs et le réfectoire; voilà ce qui urge pour la chapelle extérieure. » L'urgence fut jugée autrement en

haut lieu; l'aile seule fut complétée. La chapelle attendra encore huit ans.

Pour ajouter à tous ces tracas et, en même temps, aux mérites du recteur, d'autres ennuis surgissaient, que le P. Martin signale dans sa correspondance avec ses supérieurs, au cours des trois dernières années de son rectorat. S'il avait pu écrire en février 1855: « Les santés des professeurs sont assez bonnes. Je n'ai pas été obligé de suppléer », il devait se dédire dès le mois suivant. Une crise de rhumatisme généralisé immobilisait pendant un mois et demi le P. Xavier Hersen, professeur de Syntaxe; plusieurs des élèves tombaient malades en même temps, et l'infirmier lui-même devait s'aliter: résultat, malgré le secours demandé au noviciat, le préfet, le P. Vignon, devait se charger d'une classe et le P. Recteur prendre la surveillance d'une étude.

En septembre 1855, « grand embarras intérieur dans toutes les branches, note le P. Martin. Je m'en aperçois surtout personnellement: embarras dans la distribution des petits cours, des catéchismes, de la surveillance; nous avons dû en prendre notre part, le P. Vignon et moi ».

Ce qui inquiète davantage, ce sont les différentes manifestations d'inconstance chez les parents et les élèves. Il n'était guère question de degrés universitaires à cette époque. L'Université Laval de Québec n'était ouverte que depuis 1854 et recrutait peu d'élèves à Montréal. Dans ce que nous appellerions aujourd'hui les grandes écoles, médecine et droit, un certificat d'études encore assez imprécis suffisait pour l'admission des candidats. Le cours classique n'avait donc pas encore, pour ajouter à sa valeur réelle de formation, l'appât d'un parchemin à obtenir.

L'inconstance se manifestait d'abord dans la poursuite des études : bien restreint était le nombre des élèves qui persévéraient jusqu'au terme des huit années du cours classique. En trois ans, de septembre 1854 à juillet 1857, le collège n'avait compté d'inscrits en seconde année de Philosophie que cinq élèves. Si nous retraçons jusqu'en Syntaxe le chiffre de ces trois classes de finissants aux différentes étapes du cours, nous trouvons, pour les trois années réunies, cent élèves inscrits; en Méthode, ils ne sont déjà plus que cinquante-trois, bien qu'ils aient reçu un renfort de onze nouveaux; en Versification, quarante-cinq, dont quatre nouveaux; en Belles-Lettres, trente-cinq, dont quatre nouveaux; en Philosophie première année enfin, on compte vingt élèves, mais, sur ce nombre, onze sont des nouveaux venus. L'on comprend que le P. Martin déplore que les élèves stables soient « en trop petit nombre pour former un noyau qui perpétue le bon esprit d'une année à l'autre<sup>8</sup> ».

Une autre manifestation d'inconstance résidait dans ce que le P. Martin appelait le mouvement d'entrée et

8. Le tableau suivant donne, pour les six premières années au grand collège, le chiffre des élèves inscrits dans chacune des classes du cours classique. Il serait encore plus éloquent, s'il avait été possible d'indiquer le nombre de ceux qui se présentèrent l'année une fois commencée, ou qui ne persévérèrent pas jusqu'à la fin; de ceux aussi qui arrivèrent avec une partie du cours déjà vue dans d'autres maisons.

	1851-1852	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57
Philosophie 2 <sup>e</sup> année . . . . .	—	—	—	2	2	1
Philosophie 1 <sup>re</sup> année . . . . .	—	—	9	4	7	8
Rhétorique . . . . .	9	15	6	6	17	11
Belles-Lettres . . . . .	15	9	11	15	11	14
Versification . . . . .	11	18	17	15	13	13
Méthode . . . . .	21	26	17	17	15	23
Syntaxe . . . . .	31	33	24	17	35	39
Éléments latins . . . . .	24	28	20	46	48	53
<i>Total du cours classique</i> . . . . .	111	129	104	124	148	161
Commercial et préparatoire . . . . .	64	92	110	61	59	56
<i>Grand total</i> . . . . .	175	221	214	185	207	217



de sortie. À tout moment de l'année scolaire de nouveaux élèves arrivaient, d'autres partaient sans attendre la fin des classes, ou s'absentaient d'une manière prolongée. C'était encore le passage d'une catégorie à une autre; suivant le caprice du moment, l'un ou l'autre quittait le pensionnat pour devenir externe ou demi-pensionnaire. Toutes ces arrivées tardives, tous ces départs et toutes ces mutations avaient leurs réactions sur l'ensemble des élèves, et contribuaient à énerver une discipline déjà difficile à maintenir, du fait de la présence en un même collège de trois groupes ethniques d'éducation première bien différente. « Sur cent enfants pensionnaires, écrivait le P. Martin en janvier 1856, avant quatre mois il y en avait vingt-deux de sortis et douze d'entrés. » Et l'année n'était pas finie. Le chiffre des inscrits pour 1855-1856, après une rentrée de cent cinquante élèves, s'élèvera à deux cent sept<sup>9</sup>.

Le fardeau des difficultés que rencontre un recteur dans la conduite d'un collège : finance, direction du personnel, progrès intellectuel et moral des élèves, échappe la plupart du temps à l'observateur du dehors.

---

9. Le rapport du surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada de 1856 signalait comme générale cette inconstance à poursuivre les études jusqu'à leur terme. « Il est vrai qu'un bon nombre d'élèves dans toutes les institutions d'éducation supérieure ne reçoivent qu'une éducation élémentaire, ou tout au plus primaire supérieure, puisqu'ils en sortent avant d'avoir dépassé la moitié du cours d'étude... Nous devons ajouter que le petit nombre relatif d'élèves à qui sont enseignées les branches plus élevées peut être attribué à deux causes : la première, c'est que plusieurs institutions sont de fondation récente et n'ont pas encore complété l'exécution de leur programme; la seconde, c'est qu'en général les parents s'empressent trop de retirer leurs enfants des collèges et qu'un bien petit nombre achèvent leur cours. Les pères de famille devraient d'abord réfléchir avec soin au genre d'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants, et le choix une fois fait, exiger que le cours se fasse complètement et n'épargner pour cela aucun sacrifice. Ils doivent songer que l'avenir tout entier de leurs enfants dépend de la persévérance qu'ils auront montrée, et qu'il vaut mieux avoir suivi régulièrement une bonne école primaire, en profitant bien de ce qui s'y enseigne, que d'avoir fait avec peu de succès deux ou trois classes dans un collège. »

Les élèves eux-mêmes, qui voient bien des choses pourtant, ne soupçonnent guère ce qu'il en coûte parfois de travailler à leur éducation. Animateur de toute la vie de sa maison, le recteur doit, malgré toutes les déceptions qu'il éprouve dans la poursuite de son idéal, garder toujours un front serein. Il faut, pour découvrir un peu ses angoisses, pénétrer un peu, comme nous l'avons fait, dans le secret des confidences nécessaires qu'il en écrit à ses supérieurs. Que le P. Martin ait éprouvé des moments de lassitude, il n'y a pas à s'en étonner : lassitude n'est pas défaillance. Dans une lettre au P. Général, il écrivait, le 16 juin 1856 : « Si votre Paternité y consentait, je déposerais le fardeau... depuis douze ans supérieur ou recteur... » Le fardeau pèsera encore douze mois sur ses épaules. Ce n'est que le 31 juillet 1857 qu'il le déposera entre les mains du P. Vignon, son collaborateur comme préfet des études et de discipline pendant les trois dernières années de son rectorat.

\*  
\* \*

En prenant la direction des études au mois de septembre 1854, un des premiers soins du P. Vignon avait été d'organiser l'horaire des classes de manière que dans chacune, même les classes élémentaires qui étaient confiées à des professeurs auxiliaires, il y eût chaque jour, pendant quelque temps, un Jésuite comme professeur. Dans son journal, en effet, après avoir indiqué que l'enseignement de l'anglais et des mathématiques dans les classes du cours classique se donnait de neuf heures et demie à dix heures et demie, il ajoute : « À la même heure, le P. François Michel (professeur de Méthode) va faire la classe dans le cours

des *Éléments* français et anglais et le P. Larcher (préposé aux *Éléments* latins) va dans le cours préparatoire. De cette manière tous les élèves ont un Père pour professeur au moins une heure chaque jour : ce qui est plus conforme aux désirs des parents. »

Pour stimuler l'ardeur au travail, le P. Vignon invite, en outre, les professeurs à produire plus souvent leurs élèves devant les autres classes, en des exercices scolaires. Excellente industrie pour réveiller les énergies assoupies : tel élève qui se résigne à passer pour cancre dans l'intimité de la classe, sent son amour-propre piqué à la perspective d'étaler son ignorance en public. Presque à chaque mois, la proclamation des listes d'excellence et des témoignages de bonne conduite et d'application était précédée d'une séance de ce genre. Tantôt les élèves plus jeunes donnaient une concertation, tantôt c'étaient des travaux littéraires. Les philosophes eux-mêmes y allaient à leur tour d'une démonstration sur *la chimie et la physique* ; une de ces démonstrations, en mai 1857, portait sur *la photographie et l'électricité*. Il y eut jusqu'à une sabbatine (répétition publique) sur *la géométrie* qui, au témoignage du P. Martin, réussit très bien. Quand arrivait l'époque de la visite annuelle du Supérieur de la Mission, toutes les classes donnaient un *specimen* de leurs travaux et de leurs progrès. Les graves philosophes ne se contentaient plus seulement de vulgariser quelques notions de sciences, en faveur de leurs auditeurs plus jeunes. Trouvant qui les comprendre dans la personne du P. Supérieur, c'est une savante *Disputatio philosophica*, avec exposition et argumentation en latin, *intra et extra formam*, qu'ils préparaient alors.

L'Académie, qui avait ralenti ses activités pendant l'année 1854-1855, son fondateur le P. Larcher ayant quitté momentanément la Rhétorique, les reprit l'année suivante avec son retour dans cette classe. A deux reprises, en avril et en juin 1856, Mgr Pinsonnault, évêque de London, vient présider ses séances; à la distribution des prix, elle figure encore à l'honneur. Si l'Académie accordait une part à l'anglais, la grande majorité des travaux présentés l'étaient tout de même en français. En octobre 1856, un sentiment d'émulation poussa les élèves d'origine anglaise à fonder eux aussi une académie littéraire, la *S. Aloysius Debating Society*; quelques élèves canadiens-français y furent admis. Le collège recevait d'ailleurs, à ce moment, une orientation nouvelle dont nous parlerons plus longuement dans la deuxième partie de cette histoire. Dans les séances publiques de 1856-1857, l'Académie anglaise rivalisa avec sa soeur française. On mentionne même qu'elle lançait ses invitations sur lettres imprimées : un luxe pour l'époque. L'on note aussi qu'à la séance du 18 décembre assistaient quelques parents, mais d'ecclésiastiques, aucun. Le clergé s'abstenait de paraître aux séances anglaises, par réaction contre la tendance à l'anglicisation complète du collège qui commençait à se manifester. L'Académie française n'en poursuivait pas moins ses activités, comme en font foi les nombreux travaux d'élèves conservés par le P. Larcher. Le surintendant de l'Instruction publique, M. Chauveau, qui avait par deux fois assisté à des séances publiques, soulignait dans le *Journal de l'Instruction publique* : « Les élèves du Collège Sainte-Marie se sont maintenus au niveau de leur réputation. »

La vigilance du P. Vignon s'étendait encore à l'organisation des loisirs, comme nous dirions au-

jourd'hui. Jeux, congés, promenades, ou autres délassements, telles ces petites veillées intimes communes à tous les pensionnats, il avait l'oeil à ce que rien de tout cela ne fût laissé à l'imprévu. « Il est important, notait-il au soir du mardi gras 1855, après une soirée d'amusements qui avait duré de sept heures et quart à neuf heures et demie, de préparer ces jeux avec soin, afin que les enfants soient joyeux avant d'aller se coucher. »

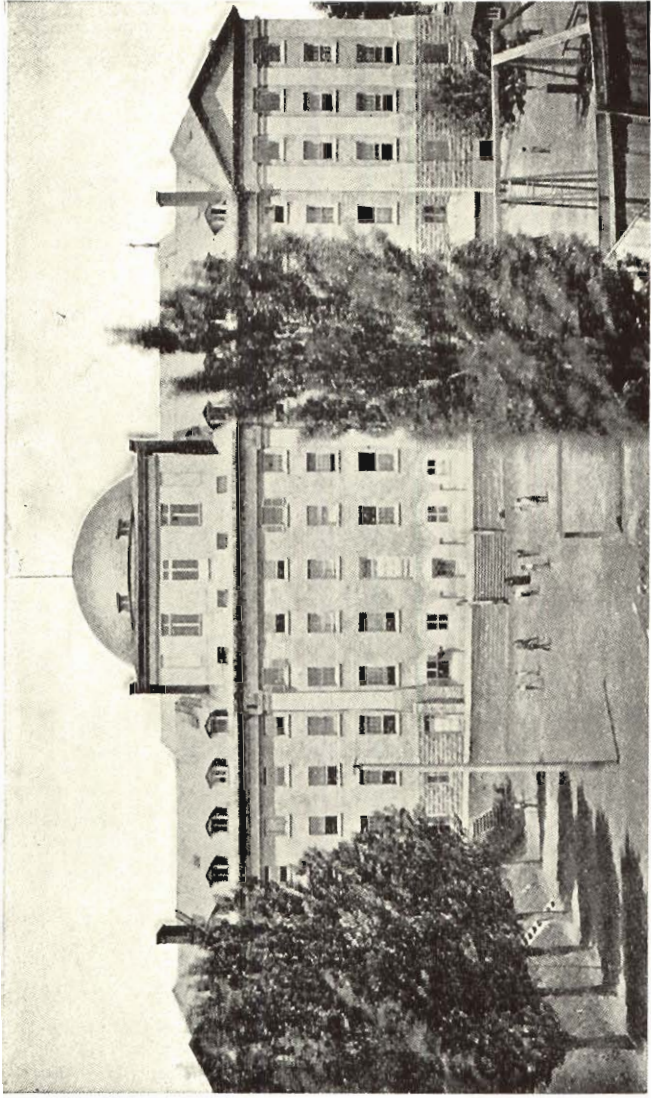
Des jeux en usage à cette époque, il n'est fait mention que du gymnase<sup>10</sup>, du jeu de paume et, comme jeux d'équipe, du cricket et du ballon. Il en existait sûrement d'autres, mais qui n'étaient pas tous sanctionnés par l'autorité. Le règlement de la récréation comportera, en effet, l'article prohibitif suivant : « Il est défendu de lancer des pierres, des bâtons, des pelotes de neige, de monter dans les arbres, de siffler, et de se servir d'instruments tranchants. » Au chapitre *discipline générale*, le règlement prohibera encore les articles suivants, si tant est qu'ils sont articles de jeu : « Les élèves ne doivent jamais introduire au collège du tabac, des liqueurs, des armes à feu, de la poudre, des armes offensives... »

Le gymnase se dressait dans la cour et comprenait, en autant que permet d'en juger une photographie d'après 1860, l'échelle horizontale, l'échelle de corde, le trapèze, les anneaux, etc... Un instructeur y dirigeait les prouesses des élèves. Nous savons déjà que le jeu de paume avait servi de théâtre pour la distribution des

---

10. Dans son rapport de 1856 sur l'Instruction publique, le docteur Meilleur disait : « Il ne paraît y avoir de gymnase régulièrement organisé que dans le collège Sainte-Marie à Montréal, et cinquante élèves s'y livrent aux exercices gymnastiques », ajoutant, sans mentionner si c'était un reproche : « Il va sans dire que les plus grandes précautions et la plus stricte surveillance doivent présider à ces ébats. Le plancher du gymnase devrait toujours être couvert d'une couche épaisse de tan ou mieux encore de bran de scie ou de sable fin... »

Ce cours de gymnastique avait été inauguré le 13 novembre 1851.



LE COLLÈGE VERS 1856